Soixante-dix-neuvième année. — N° 304. Le Numéro : 7 francs. Vendredi 26 et Samedi 27 Décembre 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : en outre de l'Edition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

TARIF DES DROITS DE DOUANE D'IMPORTATION

Le **Tarif des droits de douane d'importation**, qui vient d'être publié en une édition spéciale formant un volume broché in-quarto de 318 pages, est mis en vente, au prix de **250 F**, aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)**, et à la recette centrale des finances (bureau de vente de l'Imprimerie nationale), **19, rue Scribe, Paris (9e)**.

Ce volume est expédié sans frais, sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal 100-97, Paris).

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÈS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 26 décembre 1947 portant application de la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actifs d'entreprises de presse et d'information (p. 12463).

Arrêté du 26 décembre 1947 portant transfert et dévolution des biens de la Société des journaux et publications du Centre (p. 12463).

POSTES, TÉLÉGRAPHIES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 47-2378 du 23 décembre 1947 portant fixation du taux de la surtaxe aérienne applicable aux correspondances avion à destination du Japon (p. 12463).

Ministère de la justice.

Décrets du 23 décembre 1947 portant nominations, cessation de fonctions et acceptation de démission (magistrats et suppléants de juges de paix) (p. 12472).

Arrêtés portant acceptation de démission et admissions à la retraite (greffiers) (p. 12472).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 23 décembre 1947 déclarant d'utilité publique les travaux à entreprendre par le département des Hautes-Pyrénées en vue de l'élargissement du chemin départemental n° 101 (p. 12464).

Décret du 23 décembre 1947 portant promotion d'un officier supérieur d'active du régiment de sapeurs-pompiers (p. 12464).

Arrêté du 23 décembre 1947 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 12464).

Arrêté portant intégration dans le cadre des administrateurs civils du ministère de l'intérieur des fonctionnaires de l'administration centrale du gouvernement général de l'Algérie (p. 12464).

Ministère des forces armées.

Arrêté du 22 décembre 1947 fixant la composition du cabinet civil du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) (p. 12464).

Décret n° 47-2379 du 9 décembre 1947 complétant l'article 1er du décret du 23 juin 1938 portant règlement d'administration publique déterminant les conditions d'application des dispositions de l'article 61 de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air (p. 12464).

Décret n° 47-2380 du 23 décembre 1947 relatif aux rengagements dans la légion étrangère (p. 12465).

Décret du 23 décembre 1947 portant autorisation de port de la médaille des évadés (p. 12465).

Décrets du 23 décembre 1947 portant attribution de la médaille de l'aéronautique (p. 12466).

Décrets du 23 décembre 1947 portant nominations, promotions, modification de prise de rang, admission dans les cadres, radiation des cadres, acceptation de démission et modifiant les dispositions de précédents décrets (armée de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 12466).

Décret du 24 décembre 1947 portant annulation du décret du 4 mars 1946 relatif à la révocation avec pension d'un capitaine de frégate (p. 12469).

Décret du 26 décembre 1947 chargeant l'un des secrétaires d'Etat aux forces armées d'une mission de coordination (p. 12469).

Arrêté portant réparation de préjudice de carrière (p. 12469).

Arrêté portant nomination au grade d'aspirant (armée de terre, réserve) (rectificatif) (p. 12469).

Arrêté portant dégagement des cadres d'officiers de l'armée active de terre (rectificatif) (p. 12469).

Décision portant nominations au grade d'aspirant (armée de terre, active) (p. 12469).

Liste des candidats admis à l'école spéciale militaire interarmes (rectificatif) (p. 12470).

Ordre de nomination des sous-officiers de l'armée de l'air (active) (rectificatif) (p. 12470).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 26 décembre 1947 portant admission à la retraite d'un conseiller maître à la cour des comptes (p. 12470).

Arrêté du 26 décembre 1947 déterminant la forme de déclaration de douane, des énonciations qu'elles doivent contenir ainsi que les documents qui doivent y être annexés (p. 12470).

Arrêté du 26 décembre 1947 portant rétablissement des droits de douane applicables à certaines marchandises (p. 12471).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 23 décembre 1947 autorisant la prolongation du délai de remboursement d'un emprunt contracté par la chambre de commerce de Saint-Quentin (p. 12472).

Arrêtés des 15, 17 et 19 décembre 1947 autorisant l'emploi d'appareils électriques dans les mines grisouteuses (p. 12472).

Arrêté du 20 décembre 1947 relatif au renouvellement de permis d'exploitation de mines (p. 12473).

Arrêté du 22 décembre 1947 modifiant l'arrêté du 29 juin 1947 fixant, en ce qui concerne l'office professionnel de la mécanique de précision et de l'optique, les conditions d'application de la loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisant pour la période transitoire la répartition des produits industriels (p. 12473).

Arrêté accordant le diplôme de l'école technique des mines d'Alès (p. 12473).

Arrêté accordant le diplôme de conducteur de travaux miniers de l'école technique des mines d'Alès (p. 12473).

Arrêtés portant admission à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (rectificatif) (p. 12473).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 18 octobre 1947 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 12473).

Arrêté du 29 novembre 1947 portant report au 1er janvier 1948 de l'application de l'arrêté du 25 septembre 1947 (électrification rurale) (p. 12473).

Arrêté du 17 décembre 1947 fixant le taux d'intérêt maximum des prêts à court terme et des prêts à moyen terme consentis par les caisses de crédit agricole mutuel (p. 12474).

Arrêté du 19 décembre 1947 relatif à la présidence du conseil supérieur de la chasse (p. 12474).

Arrêté du 21 décembre 1947 modifiant l'arrêté du 21 octobre 1947 nommant le président et les membres des commissions régionales de gestion de l'ordre des vétérinaires (p. 12474).

Arrêtés portant nominations, réintégrations, mutation, acceptation de démissions, descente de classe, mise en disponibilité, révocation et admission à la retraite:

Directions des services agricoles (p. 12474).

Eaux et forêts (p. 12474).

Génie rural (p. 12474).

Service des haras (p. 12474).

Service de la protection des végétaux (p. 12474).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 47-2381 du 23 décembre 1947 relatif aux traitements des sous-archivistes principaux (p. 12475).

Décret du 23 décembre 1947 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie des beaux-arts (p. 12475).

Décret du 23 décembre 1947 portant approbation de l'élection d'un membre libre de l'académie des sciences morales et politiques (p. 12475).

Décrets du 23 décembre 1947 portant nominations, titularisations, transfert de professeurs et conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 12475).

Décret n° 47-1888 relatif au recrutement des professeurs de l'enseignement du second degré (rectificatif) (p. 12476).

Arrêté du 9 décembre 1947 fixant les dates des épreuves écrites du concours d'admission à l'école centrale des arts et manufactures en 1948 (p. 12476).

Arrêté du 12 décembre 1947 fixant les tarifs d'externat surveillé dans les lycées et collèges (p. 12476).

Arrêtés du 18 décembre 1947 portant nomination de membres de conseils académiques (p. 12476).

Arrêté fixant les conditions de délivrance du brevet supérieur d'études commerciales (rectificatif) (p. 12476).

Arrêté nommant des élèves ingénieurs de première année à l'école centrale des arts et manufactures (p. 12476).

Arrêtés portant nominations:

Administration centrale (p. 12476).

Enseignement supérieur (p. 12476).

Musées de France (p. 12476).

Muséum national d'histoire naturelle (p. 12476).

Secrétariat des académies (p. 12477).

Liste des élèves ayant subi avec succès les épreuves des examens de sortie de l'école supérieure de filature et de tissage de l'Est (p. 12477).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 22 décembre 1947 portant nomination dans la magistrature de la France d'outre-mer (p. 12477).

Décret n° 47-2382 du 23 décembre 1947 portant modification au décret du 13 mars 1946 organisant le cadre d'administration générale des colonies autres que l'Indochine (p. 12477).

Décrets du 23 décembre 1947 plaçant en position de mission ou de disponibilité des fonctionnaires coloniaux (p. 12477).

Arrêté portant intégrations et rectificatif à un précédent arrêté portant promotions (administration générale des colonies et cadre d'administration générale) (p. 12478).

Ministère des travaux publics et des transports.

Décrets des 5 mai et 23 décembre 1947 portant nominations et promotions dans l'ordre du Mérite maritime (p. 12478).

Décret du 23 décembre 1947 portant déclassement partiel de la ligne de tramways de la Trinité-Victor à la Grave-de-Peille (Alpes-Maritimes) (p. 12480).

Décret du 23 décembre 1947 replaçant un ingénieur élève de la météorologie dans le corps des ingénieurs des travaux météorologiques (p. 12481).

Décret du 23 décembre 1947 portant nomination d'ingénieurs des ponts et chaussées à titre provisoire (p. 12481).

Arrêté modifiant la durée des services militaires à utiliser pour l'avancement d'un ingénieur ordinaire de la météorologie (p. 12481).

Arrêté portant affectation (ponts et chaussées) (p. 12481).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 47-2383 du 23 décembre 1947 portant fixation des taxes relatives à l'année 1948 dues en Algérie par les employeurs appartenant aux professions non agricoles, pour l'alimentation des divers fonds créés par la législation des accidents du travail (p. 12481).

Décret du 26 décembre 1947 portant admission à la retraite d'un directeur (p. 12482).

Décret n° 47-2100 fixant les mesures d'application du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines (rectificatif) (p. 12482).

Arrêtés du 22 novembre 1947 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 12482).

Arrêté du 18 décembre 1947 nommant des membres de la commission nationale des tarifs (p. 12482).

Arrêtés du 20 décembre 1947 portant approbation des statuts de sociétés mutualistes (p. 12482).

Arrêté du 20 décembre 1947 autorisant le fonctionnement d'une caisse de retraites (p. 12482).

Arrêté portant révocation (directions régionales de la sécurité sociale) (p. 12482).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 23 décembre 1947 autorisant la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune d'Allons (Lot-et-Garonne) (p. 12481).

Décret n° 47-2253 portant application de la loi n° 46-795 du 24 avril 1946 tendant à instituer un fichier sanitaire et social de la prostitution (rectificatif) (p. 12481).

Arrêté du 11 décembre 1947 relatif aux budgets additionnels des établissements nationaux de bienfaisance pour l'exercice 1947 (p. 12481).

Arrêté du 13 décembre 1947 modifiant l'arrêté du 2 mai 1947 relatif à la composition de la commission d'étude des problèmes de santé mentale (p. 12481).

Arrêtés portant attribution de mission et de fonctions:

Inspection de la santé (p. 12481).

Dispensaires antituberculeux (p. 12481).

Sanatoriums (p. 12481).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 26 décembre 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 12483).

Arrêté désignant les membres des conseils de discipline des personnels temporaires de l'administration centrale et des services extérieurs et du personnel contractuel autre que le personnel contractuel hors catégorie (rectificatif) (p. 12482).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 26 décembre 1947 complétant l'arrêté du 2 décembre 1947 fixant la composition du cabinet du ministre (p. 12482).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions. — Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats (p. 12483).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunion de commission. — Avis de concours pour l'emploi d'administrateur adjoint des services du Conseil de la République. — Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats du Conseil de la République (p. 12484).

Assemblée de l'Union française. — Ordre du jour (p. 12485).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs (Mise en vigueur du nouveau tarif douanier. — Production des factures consulaires et des certificats d'origine) (p. 12486).

Avis de tirage de la quarante-troisième tranche de la loterie nationale 1947 (p. 12487).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours (école nationale d'agriculture de Rennes) (p. 12486).

Avis de concours (école nationale d'agriculture de Grignon et école nationale d'horticulture) (p. 12486).

Avis d'ouverture en 1948 d'une session du cours de mutualité et de coopération agricoles (rectificatif) (p. 12486).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis concernant l'installation d'une imprimerie à Niamey (territoire du Niger) (p. 12486).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance de postes de directeur et de directeur économe d'hôpitaux-hospices (p. 12486).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (p. 12487).

Annonces (p. 12488).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 138 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 26 décembre 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6245).

PRIX : 3 F

N° 133 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 26 décembre 1947. — Questions écrites (p. 2545).

PRIX : 3 F

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret du 26 décembre 1947 portant application de la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actifs d'entreprises de presse et d'information.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des services de l'information,

Vu l'article 3 de la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information,

Décrète:

Art. 1er. — Il est fait application des dispositions de l'article 3 de la loi du 11 mai 1946 susvisée aux entreprises de presse et d'information ou de publicité ci-après désignées:

Le *Courrier de Châteaubriant*, propriété personnelle de M. Louis Desormeaux et ses enfants, dont le siège social est à Châteaubriant, 15, rue Gutenberg, et inscrit au registre du commerce de Châteaubriant sous le n° 3413;

L'imprimerie du *Courrier de Châteaubriant*, propriété personnelle de M. Quinquette, dont le siège social est à Châteaubriant, 15, rue Gutenberg, et inscrit au registre du commerce de Châteaubriant sous le n° 3415.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des services de l'information, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des services de l'information,
PIERRE ABELIN.

Transfert et dévolution des biens de la « Société des journaux et publications du Centre ».

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des services de l'information,

Vu la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information;

Vu le décret du 15 janvier 1947 faisant application de la loi susvisée à la Société des journaux et publications du Centre;

Vu le décret du 17 novembre 1947 portant délégation d'attribution;

Vu le décret du 5 décembre 1947 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Arrête:

Art. 1er. — En application des articles 3 et 9 de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 et en application du décret du 15 janvier 1947, sont compris dans le transfert à l'Etat et la dévolution à la Société nationale des entreprises de presse les biens, éléments d'actif, droits et obligations ci-après désignés de la Société des journaux et publications du Centre, société anonyme au capital de 5.500.000 F et dont le siège social est à Limoges, 18, rue Turgot:

1° Un groupe d'immeubles sis à Limoges, 12, 14, 16 et 18, rue Turgot, paraissant cadastrés section L, n°s 230, 231, 233, 331, 332, pour une contenance totale de 6 a 81 ca, à usage d'imprimerie de presse et de bureau et avec lui toutes les installations industrielles d'imprimerie, matériel fixe et roulant, l'outillage, notamment rotatives et presses, clicheries, fondeuses, machines à composer, caractères, approvisionnements, fournitures et stocks se trouvant dans ledit groupe d'immeubles, ainsi que le matériel, les archives, le mobilier de bureau y existant ayant servi à l'impression, l'édition et la diffusion des journaux;

2° Un groupe d'immeubles sis 3, 5, 7, 13, rue des Ecoles, à Limoges, paraissant cadastrés section L, n°s 230 P, 233 P, 235, 236, 239, 240, pour une contenance totale de 11 a, à usage d'imprimerie de presse et de bureau et avec lui toutes les installations industrielles, matériel fixe et roulant, outillage, approvisionnements, fournitures et stocks se trouvant dans ledit groupe d'immeubles ayant servi à l'impression, l'édition et la diffusion des journaux;

3° Un groupe d'immeubles sis 13 et 13 *bis*, rue du Balcon, à Limoges, paraissant cadastrés section L, n°s 293 P, 294 P, pour une contenance totale de 7 a 27 ca, à usage d'ateliers et avec lui toutes les installations industrielles, matériel fixe et roulant, outillage, approvisionnements, fournitures et stocks se trouvant dans ledit groupe d'immeubles ayant servi à l'impression, l'édition et la diffusion des journaux;

4° Le droit au bail d'un appartement sis à Paris, 35, rue des Petits-Champs, à usage de bureau et avec lui tout le matériel de bureau et archives y existant ayant servi à l'impression, l'édition et la diffusion des journaux;

5° Le droit au bail d'un immeuble sis à Limoges, 4, rue de l'Amphithéâtre, à usage de bureaux, ateliers et entrepôts et avec lui toutes les installations industrielles, matériel fixe et roulant, outillage, approvisionnements, fournitures et stocks se trouvant dans ledit immeuble ayant servi à l'impression, l'édition et la diffusion des journaux;

6° Le matériel automobile et tous véhicules en général appartenant à ladite société, ainsi que tous matériels, machines, outillage, approvisionnements, archives, mobilier de ladite société qui, ayant servi à l'impression, l'édition et la diffusion des journaux, auraient été transférés dans un autre local;

7° Les espèces en caisses, soldes créditeurs de banque et de chèques postaux, créances, cautionnements, titres, valeurs et participations, tels qu'ils résultent des livres comptables de ladite société au jour d'entrée en vigueur de la loi du 11 mai 1946, et notamment les actions de la Société des publications rurales;

8° Et tous autres éléments du fonds de commerce inscrit au registre du commerce de Limoges sous le n° 2150 ayant servi à l'impression, l'édition et la diffusion des journaux.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et fera l'objet des mesures de publicité prescrites par les articles 34 et 35 de la loi susvisée.

Fait à Paris, le 26 décembre 1947.

PIERRE ABELIN.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 47-2378 du 23 décembre 1947 portant fixation du taux de la surtaxe aérienne applicable aux correspondances avion à destination du Japon.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

Vu l'article 39 de la loi de finances du 31 décembre 1936,

Décrète:

Art. 1er. — Les correspondances officielles et privées originaires de la France (y compris la Corse) à destination du Japon, transportées par la voie aérienne sont passibles en sus des taxes postales de toute nature d'une surtaxe fixée à 20 F par 5 g ou fraction de 5 g.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres :
Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,
EUGÈNE THOMAS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 23 décembre 1947 déclarant d'utilité publique les travaux à entreprendre par le département des Hautes-Pyrénées en vue de l'élargissement du chemin départemental n° 101.

Par décret en date du 23 décembre 1947 ont été déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre par le département des Hautes-Pyrénées, en vue de l'élargissement du chemin départemental n° 101 entre la route nationale n° 21 et la place de l'Eglise.

Les expropriations à effectuer devront être accomplies dans un délai de deux ans à compter de ce jour.

Décret du 23 décembre 1947 portant promotion d'un officier supérieur d'active du régiment de sapeurs-pompiers.

Par décret en date du 23 décembre 1947, est promu à titre définitif dans le régiment de sapeurs-pompiers, pour prendre rang du 1er janvier 1948, l'officier supérieur d'active désigné ci-après:

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le chef de bataillon Devars (Jean).

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 23 décembre 1947, il a été ouvert au ministère de l'intérieur, sur le budget de l'exercice 1947, un crédit de fonds de concours de 1.271.950 F au titre du chapitre 127: « Récompenses aux personnels de la sûreté nationale et des polices régionales et indemnités payées sur fonds de concours », article 2: « Indemnités aux fonctionnaires du service des courses et jeux ».

Intégration dans le cadre des administrateurs civils du ministère de l'intérieur des fonctionnaires de l'administration centrale du gouvernement général de l'Algérie.

Par arrêté en date du 22 décembre 1947:

Sont intégrés dans le cadre des administrateurs civils du ministère de l'intérieur, les fonctionnaires de l'administration centrale du gouvernement général de l'Algérie dont les noms suivent:

En qualité d'administrateur civil de classe exceptionnelle.

MM. Fabregoule (Joseph), secrétaire général adjoint du gouvernement général.
Passeron (René), chef de service.

En qualité d'administrateur civil de 1re classe.

a) 4e échelon.

MM. Berlon (Louis), directeur.
Bringard (Edouard), directeur général.
Casset (Maurice), sous-directeur.
Dupuy (René), sous-directeur.
Lesueur (Georges), sous-directeur
Oppelit (René), sous-directeur.
Rols (Denys), sous-directeur.

b) 3e échelon.

MM. Besancenez (Marcel), sous-directeur.
Couffin (Marcel), chef du personnel.

c) 1er échelon.

MM. Vrolyk (Fernand), sous-directeur.

En qualité d'administrateur civil de 2e classe.

a) 4e échelon.

MM. Paye (Lucien), directeur.
Bourgain (Pierre), chef de bureau.
Lacamp (Ch-Marie), chef de bureau.
Latournerie (Paul), chef de bureau.
Saint-André (Rémi), chef de bureau.
Valcite (Jean), chef de bureau.

b) 3e échelon.

MM. Auriel (Georges), chef de bureau.
Claude (Henri), chef de bureau.
Cortes (Paul), chef de bureau.

c) 2e échelon.

MM. Cauvy (Paul), adjoint au chef du secrétariat des assemblées algériennes.
Michel (Georges), chef de bureau.

En qualité d'administrateur civil de 3e classe.

a) 3e échelon.

MM. Beyssade (Jacques), sous-chef de bureau.
Ferrandi (Paul), sous-chef de bureau.
Schuffenecker (Roger), sous-chef de bureau.

b) 2e échelon.

MM. Bitar (Jean), sous-chef de bureau.
Caze (Jean), sous-chef de bureau.
Jahan (André), sous-chef de bureau.
Milliot (René), sous-chef de bureau.
Moissenet (Jean), sous-chef de bureau.

En qualité d'administrateurs adjoints.

MM. Bertrand (Henri), rédacteur.
Bourdat (Georges), rédacteur principal.
Cambrou (Jean), rédacteur principal.
Camou (Jean), rédacteur principal.
Dussaulé (Pierre), rédacteur principal.
Goumand (Eugène), rédacteur principal.
Lugan (Bertin), rédacteur principal.
Paris (Jean), rédacteur principal.
Sarrut (Maurice), rédacteur principal.
Testud (Roger), rédacteur principal.
Thurin (Guy), rédacteur principal.
Villeneuve (André), rédacteur principal.
Zipperlin (Yvon), rédacteur principal.

En qualité d'administrateur assistant.

1er échelon.

MM. Martinet (Robert), rédacteur stagiaire.
Maunier (Jacques), rédacteur stagiaire.

Sont intégrés dans le cadre des administrateurs civils du ministère de l'intérieur, les fonctionnaires de l'administration centrale du gouvernement général de l'Algérie, en position de détachement, dont les noms suivent:

En qualité d'administrateur de classe exceptionnelle.

M. Lantieri (Don Jacques), directeur.

En qualité d'administrateur de 3e classe.

3e échelon.

M. Calvelli (Marcel), sous-chef de bureau.

En qualité d'administrateur assistant.

1er échelon.

M. Thibault (Gabriel), rédacteur stagiaire.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Cabinet civil du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu les décrets des 24 et 26 novembre 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu l'arrêté du 30 novembre 1947 portant nominations au cabinet civil et au cabinet militaire du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine)

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet civil du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine):

Directeur du cabinet.

M. Alof de Louvencourt, inspecteur des finances.

Directeur adjoint du cabinet.

M. Pierre Bolotte, sous-préfet.

Conseiller technique.

M. Jean Lenoir, contrôleur général de la marine.

Chef du cabinet.

M. Maurice Granger, licencié en droit.

Chef adjoint du cabinet.

M. Armand Ristorcelli.

Chargés de mission.

M. Marcel Boyer, inspecteur des colonies.
M. Philippe de Nadaillac, auditeur de 1re classe à la cour des comptes.

Secrétariat particulier.

Mme Odette de Maynard.
Mlle Simone Lemonnier.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui a effet à compter du 25 novembre 1947, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1947.

JOANNÈS DUPRAZ.

Décret n° 47-2379 du 9 décembre 1947 complétant l'article 1er du décret du 23 juin 1938 portant règlement d'administration publique déterminant les conditions d'application des dispositions de l'article 61 de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air, et notamment l'article 61 de ladite loi;

Vu le décret du 23 juin 1938 portant règlement d'administration publique déterminant les conditions d'application des dispositions de l'article 61 de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air, et notamment l'article 1er dudit décret;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ajouté à l'article 1er du décret du 23 juin 1938 susvisé un deuxième alinéa ainsi conçu:

« Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, les officiers de réserve du cadre navigant admis à servir en situation d'activité ne peuvent être désignés pour un stage de réentraînement au pilotage que s'ils consentent à servir pour une période de trois années à compter de leur entrée en stage. Le temps passé par les intéressés en situation d'activité en sus de leurs obligations légales ne pourra, même dans ce cas, dépasser huit années au total ».

Art. 2. — Le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne,

de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des forces armées,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret n° 47-2380 du 23 décembre 1947 relatif aux rengagements dans la légion étrangère.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu l'ordonnance royale du 10 mars 1831 relative à la formation de la légion étrangère;

Vu le décret du 14 septembre 1864 relatifs aux engagements et rengagements au régiment étranger, modifié par le décret du 2 mai 1901;

Vu le décret n° 46-1874 du 22 août 1946 relatif aux rengagements dans la légion étrangère;

Vu le décret n° 47-985 du 2 juin 1947 relatif aux rengagements dans la légion étrangère,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions des décrets nos 46-1874 du 22 août 1946 et 47-985 du 2 juin 1947, relatifs aux rengagements dans la légion étrangère, sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1948.

Art. 2. — Le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des forces armées,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

PAUL BÉCHARD.

Décret du 23 décembre 1947 portant autorisation de port de la médaille des évadés.

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont autorisés à porter la médaille des évadés, les militaires dont les noms suivent:

BOISBOURDIN (Charles-Marie), médecin commandant.
HIRSCHAUER (Jean-Louis), commandant.
VIAUD (Georges-Gabriel-Jean), commandant.
GINESTY (Jean), capitaine aumônier.
PLAGNE (Louis-André), capitaine.
BOURDIER (Claude-André), lieutenant.
CARTIER (Jean-Baptiste), lieutenant.
GAUDON (Albert-Julien), lieutenant.
VARONE (Etienne), lieutenant.
WERTHEIMER (Jean-Armand), médecin lieutenant.
BOFARUL (Denis-Félix), sous-lieutenant.
BAZE (André-Jean), adjudant.
PAGIS (Georges-Louis-René), sergent-chef.
BOURDON (Georges-Gaston-Maxime), sergent.
GUELER (Robert), sergent.
LEVY (Jacques-Bernard), sergent.
VARVENNE (Frank-Louis), sergent.
VIGNE (Henri-André), sergent.
BARDOUX (Michel), caporal.
BOUDAUD (Pierre-Robert), caporal.
PIERRARD (Gaston), caporal.
BREUNER (Jacques), soldat de 2e classe.
VERGNE (Armand), soldat de 2e classe.
VERGNES (Jean-Baptiste), soldat de 2e classe.

Décret du 23 décembre 1947 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont décorés de la médaille de l'aéronautique au titre normal du contingent 1947 (1er semestre):

ADAM (Jacques), capitaine de réserve, 21e escadre de bombardement lourd.
ANGELLOZ-NICOUD (Gaston), adjudant mécanicien, groupe de chasse « Corse ».
ANTONINI (Jean), sous-lieutenant mécanicien, 21e escadre de bombardement lourd.
ARNOUX (Victor), ancien pilote de la marine, chef de service à l'A. I. A. de Bordeaux.
AVIGNON (Jean), ouvrier ajusteur à la S. N. C. A. S. E. (Toulouse).
BADARD (Jean), lieutenant-colonel mécanicien de l'air, service du matériel de l'armée de l'air.
BARISONE (Jean-Victor-Jacques), adjudant mécanicien, groupe de transport « Touraine ».
BARRE (Fernand), adjudant-chef mécanicien, groupe de transport « Maine ».
BERTRAND (André), adjudant-chef mécanicien, groupe de chasse 2/5 « Lafayette ».
BETRANCOURT (Jean), pilote de réserve, vice-président de l'aéro-club de Normandie.
BEYSSAC (Charles), adjudant-chef, compagnie d'exploitation des transmissions 1e, Divar.
BILLARD (Alexandre), capitaine de réserve, ingénieur de la société Hispano-Suiza.
BLANC (Edmond), lieutenant-colonel de réserve, secrétaire général des « Ailes ».
BODO (François), adjudant-chef mécanicien, service du matériel de l'armée de l'air.
BOILEAU (André), chef des travaux du centre d'apprentissage de Versailles.
BORDES (Marius), technicien à l'usine de Toulouse de la S. N. C. A. S. E.
BRILLIET (René-Georges), directeur gérant de la société française d'édition de revues techniques.
BROQUET (Louis), chef des travaux de l'air, centre d'essais en vol.
BROYER (Jean-Marie-Michel), adjudant-chef mécanicien, groupe de chasse « Alsace ».
BRUN (André), sous-lieutenant pilote de réserve, pilote d'Air-France.
BUGEL (François) ajusteur à la S. N. E. C. M. A.
BUISSON (André-Léopold), lieutenant mécanicien, air Indochine.
CANCET (Henri-Adolphe), formation professionnelle de l'aéronautique.
CHENU (Marcel-Paul), adjudant-chef, 1re escadre de chasse.
CLABAUT (Georges), radio navigant, centre d'essais en vol.
CLEMENT (Georges), pilote d'Air-France.
CLESSE (André), adjudant-chef mécanicien, service d'information du ministère de l'air.
COME (Gilbert), adjudant-chef mécanicien navigant, groupe de transport 1/62.
CORBIN (René-Louis), capitaine de réserve de l'A. A., directeur général honoraire du ministère de l'air.
CORMIER (Georges), aéronaute.
CRABERE (Roland-Henri), adjudant-chef mécanicien, C. R. R. 82.
CROCHET (Jules-Eugène), lieutenant de réserve, service de santé, président des « Ailes rémoises ».
GUENOT (Eugène-Alexandre), professeur de navigation aérienne et cartographe aéronautique.
DEBOVE (Jean-Edouard-Henri), lieutenant-colonel au ministère de l'air.
DEGLISE-FAVRE (Roger-Frédéric), conseiller technique au ministère de l'air.
DEHOUX (René), chef de groupe à la S. N. E. C. M. A.
DOLLFUS (Charles-Adrien-René), aéronaute, conservateur du musée de l'air.
DORAND (Pierre-René), ingénieur en chef à la S. N. C. A. C.
DRICOT (Pierre), lieutenant mécanicien, 21e escadre de bombardement lourd.
DUJON (André-Louis), capitaine pilote au G. A. E. L.
DUMEIGE (Victor-Eugène), capitaine au ministère de l'air.
DUMON (Lucien), chef d'atelier A. I. A. de Maison-Blanche.
DUMONT (Robert-Adrien), capitaine pilote, groupe de transport « Poitou ».
FAURE (Aimé-Daniel-Victorien), commandant pilote, groupe de transport « Maine ».
FAYE (François), commandant pilote, inspection générale de l'armée de l'Air.
FRICKERT (Emile-Joseph), capitaine mécanicien G. R. A. P. 204.
FRUSTIE (Henri), chef de salle de traçage à l'usine de Toulouse S. N. C. A. S. E.
GALTIER (Jean-Marie), ingénieur en chef, arsenal aéronautique de Châtillon-sous-Bagneux.
GENDARME (Henri-Eugène), sous-lieutenant, 5e région aérienne.
GOBERT (Marcel), pilote d'Air-France.
GOREZ (Paul), conseiller technique au ministère de l'air.
GOUJON (René), adjudant-chef mécanicien au G. L. A. 2/10.
GRATEL (Roger), adjudant mécanicien, 21e escadre de bombardement lourd.
GUEGEN (Louis-Jules), adjudant mécanicien électricien, groupe de chasse 2/7 « Nice ».
GUILLOCHON (René-Joseph), commandant, inspection des forces aériennes d'outre-mer.
GURY (Augustin-Céleste), ingénieur principal des travaux de l'air.
HAUSHERR (Joseph-Louis-Henri), lieutenant-colonel, état-major de la 5e région militaire.
HARLAUT (Georges-Henri), ingénieur général militaire de l'air de 1re classe, directeur de l'école nationale supérieure de l'aéronautique.
HESTIN (Marcel-Albert), lieutenant mécanicien, 2e escadre de chasse.
HEZARD (Joseph), metteur au point à la section de liaison du Bourget.
HOBON (Roger-Eugène-Constant), adjudant-chef mécanicien, groupe de chasse « Alsace ».
JACQUART (Renée-Marie-Louise-Antoinette), parachutiste, secrétaire de direction au ministère de l'air.
JAFFEUX (Paul-Lucien), adjudant radio navigant, groupe de transport « Maine ».
JEANNIOT (Lucien), président de l'aéro-club de la Haute-Saône à Vesoul.
KLEIN (Georges), lieutenant-colonel, au ministère de l'air.
KLEIN (Emile), chef d'atelier principal à la S. N. C. A. C.
LAFAYE (Mathieu), capitaine pilote, groupe de transport « Maine ».
LAMBON (Taxile-Jean-Marie), capitaine adjoint technique, groupe de transport « Poitou ».
LAMORT (Maxime), chef pilote du centre interclub de Troyes-Barbery.
LAPORTE (Armand-Denis-Jules), colonel au ministère de l'air.
LECA (Xavier), commissaire ordonnateur de 2e classe au ministère de l'air.
LECARDONNEL (Pierre), adjudant-chef mécanicien électricien, 21e escadre de bombardement lourd.
LE COMTE (Fernand-Etienne), lieutenant GLAM 1/10, Villacoublay.
LEFEBVRE (Gaston), adjudant-chef mécanicien, 21e escadre de bombardement lourd.

LEMARCHAND (André), lieutenant mécanicien électricien, 21e escadre de bombardement lourd.

LEO POLDES, publiciste.

LEPAGNOL (René-Charles), chef d'équipe moniteur à Air-France.

LOUSTEAU (Jean), ajusteur meilleur au point, base-école des moniteurs de Tours.

MALFANTI (Alphonse-René), pilote de réserve, ingénieur à la société Air-Equipement.

DU MERLE (Guy-Charles), ingénieur en chef de 1re classe au service technique de l'aéronautique.

METAIS (Maurice-Emile), chef d'atelier de 1re classe au ministère de l'air.

MEULIEN (Louis-Marcel), capitaine mécanicien à la compagnie de transport auto no 154.

MILLET (Paul-Emile), capitaine pilote, E. A. A. 601 à Châteauroux.

MOULENE (Adonis-Louis), lieutenant pilote, G. L. A. 2/10.

NOEL (Fernand-Charles), capitaine pilote, G. T. 3/15.

PADOVANI (Jacques), lieutenant mécanicien, C. R. R. 82.

PANNETIER (André), chaudronnier-tôlier formeur, base-école des moniteurs de Tours.

PERLIN (Georges-Henri), adjudant-chef mécanicien photographe, centre administratif de l'air à Saïgon.

PONCIN, professeur à la faculté des sciences de Poitiers.

POPINEAU (Emile), président du club aérien de Paris.

PORTELLA (Pierre-Miguel), chef d'équipe professionnel A. I. A. no 2, Blida.

PORTET (Camille), lieutenant mécanicien, escadrille « Béthune » en A. E. F.

RAMELA (Eugène-Joseph), mécanicien navigant d'essais, S. N. C. A. S. E. à Marignane.

RAPIN (Raymond), chef d'atelier, S. N. E. C. M. A.

RAYMOND (André-Louis-Jean), adjudant-chef mécanicien, base-école de Fez (Maroc).

ROCHE, colonel de réserve, fondateur de l'école supérieure d'aéronautique.

RONCIER (Henri-Marcel), chef d'équipe à l'arsenal-aéro de Châtillon-sous-Bagneux.

ROUANET (Roger-Léger), ingénieur général de l'air de 2e classe, D. T. I. Aé.

ROUGE (Charles-Amédée-Joseph), ancien pilote, employé à l'A. I. A. no 3, Casablanca.

SALADIN (Raymond-Ali), journaliste aéronautique.

SALE (Fernand-André), adjudant-chef, C. R. R. 82.

SCHŒNENBERGER (Victor-Marcel), adjudant-chef mécanicien, atelier de réparation auto à Mossingen.

TASSERIT (Victor-Jean), adjudant-chef, secrétariat à l'aviation civile et commerciale.

THALMANN (Georges), adjudant-chef mécanicien avion, 21e escadre de bombardement lourd.

THOUVENOT (Stéphane), ingénieur en chef de 1re classe, directeur du service de la production aéronautique.

VALMARY (Alfred), administrateur de 1re classe des services civils de l'Indochine, conseiller provincial à Luang-Prabang (Laos).

VANHAESBROUCKE (Arthur), fraiseur outilleur, S. N. C. A. S. E.

VIAUT (André), inspecteur général de la météorologie de 1re classe, météorologie nationale.

VIDAL (Célestin), adjudant mécanicien, 3e escadre de chasse.

VILLEPONTOUX (André), chef d'équipe professionnel, A.I.A. de Casablanca.

VOISENET (Louis-Frédéric), ingénieur militaire en chef des travaux de l'aéronautique, école nationale supérieure de l'aéronautique.

WOT (Marcel), chef de centre, aéro-club de Mantes-Gassicourt.

ZHAUVIN (Ferdinand), pilote, aviation légère et sportive de Metz.

BERTAUT (Victor), chef d'atelier à Air-France.

CELLARD (Marie-Joannès-Albéric), commandant, direction de bases aériennes, annexe de Varennes-sur-Allier.

CARBONNEL (Maurice), mécanicien à Air-France.

GIRARDOT (Marcel-Maurice), directeur de la navigation aérienne, secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

WEISER (René-Pierre-Guillaume), directeur de l'aéronautique civile en A.O.F.

DUVAL (Albert), administrateur de 2e classe, direction de la navigation aérienne, secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

FLORENTIN (Paul), commandant d'aérodrome, direction des ports aériens, secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

DE PHILIP (Johan-Marie-Raymond), pilote, secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Décret du 23 décembre 1947 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont décorés de la médaille de l'aéronautique au titre exceptionnel du contingent 1947 (1er semestre):

ADNET (Louis-René-Eugène), sergent-chef, G. C. 1/7.

BALLEREAU (Henri), sous-lieutenant de réserve, pilote d'Air-France.

BETIAUX (Henri), pilote à Air-France.

BIACIONI (Georges-François-Joseph), adjudant mécanicien, groupe de transport « Maine ».

BOTTE (Marius-Joseph), capitaine de réserve.

BOUDET (Georges), steward.

BUTON (Elie), adjudant-chef, E. A. A. 601.

CAQUOT (Albert), membre de l'Institut.

CARTIER (Robert-Gabriel), adjudant-chef, centre d'essais en vol de Brétigny.

CHANUT (Jean), navigateur aérien.

DUMAND (Georges-André-Pierre), lieutenant, G. L. A. M. 1/10.

GRIFFE (Jean-Joseph-Gabriel), adjudant, groupe de transport « Maine ».

GUIDO (Maurice), lieutenant.

HEMON (Gabriel), adjudant-chef, 21e escadre de bombardement lourd.

HENTGES (Pierre-Louis-Ernest), lieutenant, E. A. A. 601 à Châteauroux.

LIVRY-LEVEL (Philippe-Paul-Dominique), lieutenant-colonel.

MASSENET (Pierre-Marie-Jules), préfet.

MICHAUX (Alain-Gaston-Louis), lieutenant.

MONMARSON (Jean-Georges), lieutenant, E. A. A. 691, Châteauroux.

MONTARRY (Georges), lieutenant, GLAM 1/10.

POULET (Monique), hôtesse de l'air.

PRUCE (Willy-Pierre), adjudant-chef, GLAM 1/10.

SPIESS (Jean-Marie).

SIMEONI (Joachim), adjudant-chef, groupe de transport 1/62.

THOMAS (Max-Robert), officier radio-navigant.

VINCENT (François-Marie), officier mécanicien de l'aviation marchande.

Décret du 23 décembre 1947 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont décorés de la médaille de l'aéronautique (à titre posthume) avec les citations ci-après:

ANTRAS (Jean-Baptiste), sergent, entrepôt de l'armée de l'air, Châteauroux, ministère de l'air.

BARTHELEME (Paul), parachutiste d'essais, atelier de parachutes de Clichy, ministère de l'air.

BLUMER (René-Robert), adjudant-chef pilote, groupe de transport 1/15, ministère de l'air.

FINAT (Berthe), convoyeuse de l'air I. P. S. A., au G. M. T. A., ministère de l'air.

HACQUARD (Jean-Alexandre), adjudant-chef, groupe de transport 1/35, ministère de l'air.

HILMOINE (Abel), sergent-chef, entrepôt de l'armée de l'air, Châteauroux, ministère de l'air.

HIRN (Georges), adjudant mécanicien avion, groupe de chasse « Corse », ministère de l'air.

JUST (Lucienne), convoyeuse de l'air I. P. S. A. au G. M. T. A., ministère de l'air.

LORMEAU (Guy), sergent pilote, entrepôt de l'armée de l'air, Châteauroux, ministère de l'air.

MARTY (André), lieutenant pilote, G. R. A. P. 209, ministère de l'air.

PERSINETTE-GAUTREZ (Emile), lieutenant, groupe de transport « Touraine », ministère de l'air.

VAXELAIRE (Roger), adjudant, groupe de transport « Touraine », ministère de l'air.

Décret du 23 décembre 1947 portant promotion dans le corps du contrôle de l'administration de l'armée.

Par décret en date du 23 décembre 1947, est promu au grade de contrôleur de 1re classe de l'administration de l'armée:

M. le contrôleur de 2e classe Cassaigne (Georges-Ernest), en remplacement de M. le contrôleur de 1re classe Bourniquel, précédemment promu au grade supérieur et qui n'a pas été remplacé.

Décret du 23 décembre 1947 portant acceptation de démission (armée de terre) (active).

Par décret en date du 23 décembre 1947, est acceptée, à compter du 1er décembre 1947, l'offre de démission de son grade présentée par M. Merpillat (René-Jean), capitaine d'artillerie.

Cet officier est nommé avec son grade dans le cadre des officiers de réserve d'artillerie, à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'armée active.

Décret du 23 décembre 1947 portant promotion automatique au grade de lieutenant d'un sous-lieutenant en situation de non-activité (armée de terre) (active).

Par décret en date du 23 décembre 1947, est nommé à titre définitif au grade de lieutenant:

TROUPES METROPOLITAINES

Cadre des adjoints de chancellerie.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

M. le sous-lieutenant Menire (Victor-Pierre).

Cette nomination ne comporte pas rappel à l'activité, l'intéressé est maintenu en position de non-activité.

Décret du 23 décembre 1947 portant annulation d'un précédent décret et promotion d'un officier (armée de terre) (active).

Par décret en date du 23 décembre 1947, est annulé, en ce qui concerne M. Laurent (René-Médéric-Charles), le décret du 10 octobre 1946, qui a rectifié et modifié plusieurs décrets portant intégration dans l'armée active d'officiers des forces françaises de l'intérieur.

M. Laurent (René-Médéric-Charles), sous-lieutenant d'active d'artillerie, est promu au grade de lieutenant à titre définitif, pour prendre rang du 1er juin 1947.

Décret du 23 décembre 1947 portant modification au décret du 22 août 1946 de promotion au grade de sous-lieutenant et lieutenant d'administration du service de l'intendance (active) et portant promotion dans le cadre des officiers d'administration du service de santé (active).

Par décret en date du 23 décembre 1947, est modifié comme suit le décret du 22 août 1946 portant promotion au grade de sous-lieutenant et lieutenant d'administration du service de l'intendance (active):

TROUPES COLONIALES

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)

Rayer:

Dellais (Gilbert).

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1946.)

Rayer:

Dellais (Gilbert).

M. Dellais (Gilbert) est promu aux grades de sous-lieutenant d'active pour prendre rang du 1er octobre 1944 et de lieutenant d'active pour prendre rang du 1er octobre 1946 dans le cadre des officiers d'administration du service de santé des troupes coloniales.

Décret du 23 décembre 1947 portant modification de prise de rang (armée de terre) (active).

Par décret en date du 23 décembre 1947, la date de prise de rang dans le grade de chef de bataillon d'infanterie coloniale (active) de M. le chef de bataillon Le Page (Léon-Jean), promu à ce grade, rang du 25 juin 1943, est reportée au 25 juin 1944.

Décret du 23 décembre 1947 portant promotion à titre définitif dans l'armée de terre (réserve).

Par décret en date du 23 décembre 1947, est promu à titre définitif:

TROUPES COLONIALES

RÉSERVE

Infanterie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1945.)

M. le lieutenant Dugue Mac Carthy (Jean).

Décret du 23 décembre 1947 portant promotion à titre définitif dans l'armée de terre (réserve).

Par décret en date du 23 décembre 1947, est promu à titre définitif:

TROUPES COLONIALES

RÉSERVE

Infanterie.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1944.)

M. le sous-lieutenant à titre temporaire Lorre (André).

Décret du 23 décembre 1947 portant admission dans les cadres des réserves de l'infanterie coloniale.

Par décret en date du 23 décembre 1947, est admis dans les cadres des réserves de l'infanterie coloniale, M. le capitaine Dufour (André-René-Edouard), pour compter de la date du présent décret, avec le grade de capitaine, rang du 25 décembre 1938, date de sa nomination dans l'armée active.

Décret du 23 décembre 1947 portant admission dans les cadres des réserves de l'infanterie coloniale.

Par décret en date du 23 décembre 1947, est admis dans les cadres des réserves de l'infanterie coloniale, M. le lieutenant-colonel Raunier (Florian-Eugène), pour compter de la date du présent décret, avec le grade de lieutenant-colonel, rang du 25 décembre 1942, date de sa nomination dans l'armée active.

Décret du 23 décembre 1947 portant admission dans les cadres des réserves de l'infanterie coloniale.

Par décret en date du 23 décembre 1947, est admis dans les cadres des réserves de l'infanterie coloniale, M. le chef de bataillon Orssaud (Henri-Joseph-André), pour compter de la date du présent décret, avec le grade de chef de bataillon, rang du 29 décembre 1938, date de sa nomination dans l'armée active.

Décret du 23 décembre 1947 portant admission dans les cadres des réserves de l'infanterie coloniale.

Par décret en date du 23 décembre 1947, est admis dans les cadres des réserves de l'infanterie coloniale, M. le capitaine de réserve de gendarmerie Vallon (Gaston-François), pour compter de la date du présent décret, avec le grade de capitaine, rang du 23 décembre 1945.

Décret du 23 décembre 1947 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'anciens élèves de l'école de formation d'officiers de réserve de Mutzig.

Par décret en date du 23 décembre 1947, les aspirants de réserve, anciens élèves de l'école de formation des officiers de réserve de Mutzig, dont les noms suivent qui ont effectué une période de réserve volontaire de trois mois dans un corps de troupe, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve aux dates ci-après:

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1947.)

MM. Cadi (Georges-Antoine).
Bilimoff (Alexis).
Cadro (Jean-René-Marie).
Charpentier (Jean-Henri-Albert).
Charcy (Robert-Henri-Léon).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

M. Kocher (Guy-Alain-Yves-Adolphe).

(Pour prendre rang du 1er novembre 1947.)

M. Guillemenot (André-Jean-Albert).

(Pour prendre rang du 6 novembre 1947.)

M. Morvan (René-Jean).

Artillerie.

(Pour prendre rang du 14 août 1947.)

MM. Tchersky (Michel).
Chesneau (Camille-Eugène).

Train.

(Pour prendre rang du 13 août 1947.)

MM. Guyard (Gaston).
Cabe-Maury (Gilly-Albert).
Varin (Roland).
Most (Serge).
Giboudeau (Gilbert-Aimé).
Mangenot (Hubert-Paul).
Gestro (Max).

Génie.

(Pour prendre rang du 13 août 1947.)

MM. Fourny (Yves).
Aumagny (Henri-Pierre).
Morvan (Philippe).
Raoul (Pierre-Jean-Marie).
Feutry (Jacques).
Lacour (André-Marcel).
Maurin (Jean).
Magnet (Philippe).
Calvez (Jean-Joseph).

Transmissions.

(Pour prendre rang du 13 août 1947.)

MM. Bernard (Désiré-André-Paul).
Wertheimer (Maurice).
Anglade (Armand).
Magnol (Jean-Joseph).
Auffray (Bertrand).
Delorme (Jean).

Matériel.

(Pour prendre rang du 13 août 1947.)

MM. Godard (Léon).
Vauthier (François).
Duhamel (Gérard).
Plisson (Yvan).
Salm (Harry).
Lavaleix (Albert).
Gary (Bernard).
Billon (Daniel-Jean).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 13 août 1947.)

M. Lecoq (Robert).

(Pour prendre rang du 1er novembre 1947.)

M. Pradillon (Yves).

Décret du 23 décembre 1947 portant radiation des cadres (armée de terre) (réserve).

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont rayés des cadres des réserves des troupes coloniales, pour compter des dates indiquées ci-après, les officiers de réserve dont les noms suivent:

Infanterie coloniale.

MM.

Pasquier (Joseph), colonel à compter du 16 novembre 1947.

Faucher (Baptiste), lieutenant-colonel, à compter du 16 août 1947.

Imbard (Edouard-Emile), lieutenant-colonel, à compter du 13 novembre 1945.

Montchamp (Henri-Marie-Ferdinand), lieutenant-colonel, à compter du 12 août 1946

Abjean (Alain-Marie), chef de bataillon, à compter du 26 décembre 1947.

Buisson (Maurice-Hilaire), chef de bataillon, à compter du 5 octobre 1947.

Lienard (Ernest-Jules), chef de bataillon, à compter du 21 novembre 1947.

Belin (Maurice-Léon-Joseph), capitaine, à compter du 13 septembre 1946.

Branze (Marcel-Edouard), capitaine, à compter du 13 septembre 1945.

Buzare (François-René), capitaine, à compter du 4 décembre 1946.

Casamatta (Bonaventure), capitaine, à compter du 2 novembre 1944.

Dollinger (Michel-Ernest-Constantin), capitaine, à compter du 14 mai 1945.

Doze (Martial-Joseph), capitaine, à compter du 21 octobre 1947.

Lavelaine de Maubeuge (Jean-Michel-Eugène), capitaine, à compter du 15 octobre 1946.

Le Roux (Malhurin-Marie), capitaine, à compter du 26 janvier 1946.

Maurice (Georges-Joseph-Paul), capitaine, à compter du 26 février 1947.

Moiroud (Victor-Joseph), capitaine, à compter du 13 juin 1946.

Prolongeau (Bernard-Gaston), capitaine, à compter du 26 octobre 1943.

Rabut (Alexis-Ernest), capitaine, à compter du 25 mai 1947.

Rousseau (Raymond-André), capitaine, à compter du 20 mars 1947.

Vial (Jacques-Albert), capitaine, à compter du 16 novembre 1945.

Beaufils (Georges-Camille), lieutenant, à compter du 12 décembre 1947.

Benezet (Irénée-Antonin-Hyacinthe), lieutenant, à compter du 21 décembre 1944.

Bodinier (Maurice-Michel-Marie), lieutenant, à compter du 22 mai 1946.

Bruno (Henri-Ludovic-Marcel), lieutenant, à compter du 6 mai 1945.

Duclos (Dominique-André), lieutenant, à compter du 10 février 1946.

Ebourgeon (Paul-André), lieutenant, à compter du 21 août 1947.

Hurtere (Jean), lieutenant, à compter du 22 décembre 1945.

Junke (Henri), lieutenant, à compter du 29 mars 1946.

Oustry (Jean-Henri), lieutenant, à compter du 20 avril 1947.

Perrin (Louis), lieutenant, à compter du 8 mai 1945.

Postel (Albert-Joachim), lieutenant, à compter du 20 mars 1947.

Reny (Gaston-Maurice), lieutenant, à compter du 5 novembre 1947.

Reynard (Marcel), lieutenant, à compter du 30 octobre 1945.

Reynaud (Marcel-Louis-Jules), lieutenant, à compter du 25 novembre 1946.

Sidi Fall, lieutenant, en 1945.

Simonet (Camille-Marius-Frédéric), lieutenant, à compter du 24 septembre 1947.

Simonin (Georges-Félix-Hippolyte), lieutenant, à compter du 27 avril 1947.

Tissot (Pierre-Marie-Henri), lieutenant, à compter du 15 avril 1946.

Vexenat (Joseph), lieutenant, à compter du 2 mars 1947.

Alexis (François), sous-lieutenant, à compter du 3 septembre 1947.

Collo (Louis-Alexandre), sous-lieutenant, à compter du 1er juin 1947.

Daubige (Fernand-Georges), sous-lieutenant, à compter du 22 mai 1946.

Mahamba, sous-lieutenant, à compter en 1945.

Holland (François-Marie-Jean), sous-lieutenant, à compter du 30 novembre 1947.

Artillerie coloniale.

MM.

Le Garrec (Yves-Joseph-Marie), lieutenant-colonel, à compter du 21 août 1947.

Billant (Louis), chef d'escadron, à compter du 27 mai 1947.

Kurzenne (Paul-Marie-André), capitaine, à compter du 5 avril 1947.

Laroze (François-Joseph-Armand), capitaine, à compter du 19 septembre 1945.

Appourchaux (Jules-Antoine-Joseph), lieutenant, à compter du 22 décembre 1946.

Bouet (Daniel-Albert), lieutenant, à compter du 11 février 1947.

Dauriac (Roger-Louis-Gustave), lieutenant, à compter du 29 mai 1947.

Dutheil (Marcel-Adolphe), lieutenant, à compter du 4 avril 1947.

Fischer (Pierre-Henri), lieutenant, à compter du 17 juin 1947.

Gicquel (Louis-Jean-Malhurin), lieutenant, à compter du 16 août 1946.

Hurel (Alexandre-Jean), lieutenant, à compter du 26 février 1947.

Le Doare (Jean), lieutenant, à compter du 8 février 1946.

Moutaux (Lucien-Pierre), lieutenant, à compter du 20 mai 1947.

Pierre (Henri), lieutenant, à compter du 16 octobre 1947.

Roques (Gilbert-Denis-Joseph), lieutenant, à compter du 21 juillet 1946.

Vidal (René-Eugène), lieutenant, à compter du 15 février 1947.

Chipon (Pierre-Noël-Marie), sous-lieutenant, à compter du 12 janvier 1946.

Service de santé colonial.

MM.

Landry (Maurice), médecin-lieutenant-colonel, à compter du 24 août 1947.

Peyronnet de la Fonvielle (Gabriel-Clément-Adhémard), médecin lieutenant-colonel, à compter du 4 décembre 1947.

Décret du 23 décembre 1947 portant radiation des cadres (armée de terre) (réserve).

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont rayés des cadres des réserves des troupes coloniales, pour compter des dates indiquées ci-après, les officiers de réserve dont les noms suivent:

Infanterie coloniale.

MM.

Blanc (Jacques-Henri), capitaine, à compter du 7 janvier 1944.

Granier (Louis-Joseph), capitaine, à compter du 20 avril 1946.

Montigne (Jean-Marie-Pierre), capitaine, à compter du 29 août 1941.

Séverin (Henri-François), capitaine, à compter du 12 novembre 1942.

Varsi (Jean-Augustin), capitaine, à compter du 20 septembre 1942.

Echaller (Alfred-Emile), lieutenant, à compter du 18 avril 1946.

Lescourgues (Marcel-Octave), lieutenant, à compter du 17 avril 1945.

Parthenay (Auguste), lieutenant, à compter du 18 avril 1946.

Quinot (Félicien-Louis-Auguste), lieutenant, à compter du 14 avril 1945.

Artillerie coloniale.

MM

Guérin (Eugène-Lucien), capitaine, à compter du 16 avril 1945.

Dadot (Emile-Louis), lieutenant, à compter du 16 avril 1945.

Deselle (Albert-François), lieutenant, à compter du 28 novembre 1945.

Dumont (Pierre), lieutenant, à compter du 16 mai 1946.

Décret du 23 décembre 1947 portant nomination à titre définitif dans l'armée de terre (réserve).

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont nommés à titre définitif au grade de sous-lieutenant de réserve, pour prendre rang du 1er décembre 1947, les élèves de l'école polytechnique:

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée.

M. Moullard (Maurice-Gabriel-Louis Marie).

Artillerie.

M. de Mareschal (Jean-Marie-Léon).

Train.

M. El Kouby (Joseph-Sauveur).

Décret du 23 décembre 1947 portant promotion et nomination dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes pour compter du 1er décembre 1947:

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des travaux maritimes.

Les ingénieurs des directions de travaux de 2e classe des T. M.:

1er tour (ancienneté). M. Vidal (Roger).
2e tour (choix). M. Garcin (Marie).
3e tour (choix). M. Mallejac (François).

Décret du 23 décembre 1947 portant promotion et nomination dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux.

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont promus dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux, pour compter du 1er novembre 1947:

Au grade d'officier d'administration principal des directions de travaux.

M. l'officier d'administration de 1re classe Grosbois (R.-M.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de l'officier d'administration Seguineau, retraité.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe des directions de travaux.

(Tour ancienneté.) M. l'officier d'administration de 2e classe Augusto (J.-B.), port matriculaire Toulon, en remplacement de l'officier d'administration de 1re classe Grosbois, promu.

Tour choix (ancienneté à défaut de choix). M. l'officier d'administration de 2e classe Loison (F.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de l'officier d'administration de 1re classe Malandrone, décédé.

Sont nommés dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux pour compter du 1er novembre 1947:

Au grade d'officier d'administration de 2e classe des directions de travaux.

M. le stagiaire d'administration L'Hostis (F.), port matriculaire: Brest, en remplacement de l'officier d'administration de 2e classe Auguste, promu.

M. le stagiaire d'administration Marguerie (R.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de l'officier d'administration Loison, promu.

Décret du 23 décembre 1947 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer de deux officiers auxiliaires.

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont nommés pour « faits de guerre ou actions d'éclat » dans la réserve de l'armée de mer:

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe.

(Pour compter du 1er janvier 1945.)

M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe auxiliaire Théobald (J.-L.)

Au grade d'enseigne de vaisseau de 2e classe.

(Pour compter du 6 décembre 1940.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe auxiliaire Guguen (J.-V.).

Décret du 23 décembre 1947 portant admission dans les réserves de l'armée de l'air d'un officier de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. le lieutenant de réserve d'artillerie Marchouret (Frédéric-Jean-Louis), du 28e régiment d'artillerie divisionnaire est, sur sa demande, admis avec son grade et son ancienneté de grade, dans le corps des officiers de réserve des services administratifs de l'armée de l'air à la date du présent décret.

Décret du 23 décembre 1947 portant: annulation d'une admission dans les cadres actifs prononcée en vertu de l'article 5 de la loi du 22 mai 1946; admission dans les cadres actifs dans les conditions de l'article 4 de ladite loi.

Par décret en date du 23 décembre 1947, l'admission dans les cadres actifs de l'armée de l'air de M. le médecin-lieutenant de réserve Montagnier (André-Paul-Louis), prononcée par décret du 8 avril 1947 publié au *Journal officiel* du 11 avril 1947 en application de l'article 5 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946 est annulée.

En application de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946 est, sur sa demande, admis dans les cadres actifs de l'armée de l'air à compter du 25 juin 1946:

Avec le grade de médecin-lieutenant à titre définitif.

(Rang du 25 juin 1944.)

M. le médecin-lieutenant de réserve: Montagnier (André-Paul-Louis).

L'intégration dans les cadres actifs de M. Montagnier ne comporte aucune régularisation de solde.

Décret du 23 décembre 1947 portant admission dans le corps des officiers de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. le capitaine d'artillerie de réserve Lupin (Charles), né le 19 avril 1897, est, sur sa demande, admis avec son grade et son ancienneté de grade dans le corps des officiers de réserve de l'air, cadre sédentaire, à la date du présent décret.

Décret du 24 décembre 1947 portant annulation du décret du 4 mars 1946 relatif à la révocation avec pension d'un capitaine de frégate.

Par décret en date du 24 décembre 1947, le décret du 4 mars 1946 portant révocation avec pension de M. le capitaine de frégate Albertas est annulé.

Décret du 26 décembre 1947 chargeant l'un des secrétaires d'Etat aux forces armées d'une mission de coordination.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées,

Vu l'article 3 du décret du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Décrète:

Art. 1er. — M. Paul Béchard, secrétaire d'Etat aux forces armées, est chargé de préparer la coordination des divers services et organismes d'études et de recherches scientifiques dépendant du ministère des forces armées.

Tous pouvoirs d'enquête au sein de ces services lui sont, à cet effet, délégués. Il constitue et préside les commissions interarmes nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il fixe l'ordre du jour des réunions de ces commissions.

Art. 2. — M. Paul Béchard présentera son rapport et ses conclusions au ministre des forces armées avant le 15 janvier 1948.

Art. 3. — Le ministre des forces armées et les secrétaires d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Réparation de préjudice de carrière.

Par arrêté en date du 3 décembre 1947, est annulée la décision par laquelle M. le maréchal des logis chef Eyling (André-Georges) a été relevé de ses fonctions.

M. Eyling est considéré comme ayant servi sans interruption de service depuis le 25 mars 1941.

Nomination au grade d'aspirant dans l'armée de terre (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 décembre 1947, page 12059, 1re colonne, E. A. R. Gousse (Jacques), au lieu de: « Troupes coloniales, artillerie coloniale », lire: « Troupes métropolitaines, artillerie ».

Dégagement des cadres d'officiers de l'armée active de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 décembre 1947:

Page 12240, 2e colonne, 56e ligne, au lieu de: « (A compter du 20 février 1947) », lire: « (A compter du 20 février 1948) ».

Nominations au grade d'aspirant (armée de terre, active).

Par décision en date du 3 décembre 1947, sont promus à titre définitif au grade d'aspirant:

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Infanterie.

(Pour prendre rang du 3 juin 1944.)

M. Picot (Jean-Bernard),

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)

M. Paris-Leclerc (Guy-Louis-Marie-Théodore).

M. Legros (Damase-Auguste).

(Pour prendre rang du 13 octobre 1946.)

M. Magnaschi (Emile).

(Pour prendre rang du 27 février 1947.)

M. Bardalou (Jacques).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

M. Potin (Paul-Emile-François-Jean).

(Pour compter du 30 juillet 1947.)

M. Pillier (Alexis-Edouard).

Artillerie.

(Pour prendre rang du 24 octobre 1945.)

M. Grandvaux (Georges).

(Pour prendre rang du 12 janvier 1946.)

M. Geroninal (Charles).

(Pour prendre rang du 9 mars 1945.)

M. Arsène (René-Henri-Daniel).

(Pour prendre rang du 29 décembre 1946.)

M. Laparra (Pierre-Emile-Jacques).

(Pour prendre rang du 2 mai 1947.)

M. Humbert (Marc).

(Pour prendre rang du 5 avril 1947.)

M. Villiers-Moriame (Michel).

(Pour prendre rang du 10 octobre 1947.)

M. Aimard (Pierre).

(Pour prendre rang du 30 octobre 1947.)

M. Ressy (Robert-Louis-Abel).

(Pour prendre rang du 14 novembre 1947.)

M. Daburon (Jacques-Roger).

(Pour prendre rang du 14 décembre 1947.)

M. Romary (Michel-Marie-Joseph).

Liste d'admission à l'école spéciale militaire interarmes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 septembre 1947 : page 9665, 1re colonne, après : « n° 310... Gallie (René-Edouard-Gaston) », lire : « n° 310 *bis*... Terrier (Henri-Lucien-Michel) ».

Ordre de nomination des sous-officiers de l'armée de l'air (active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 décembre 1947 :

Page 11963, 2e colonne, 46e ligne, lire : « Martin (Gabriel-Yves), E. P. S. 1/81 »; 3e colonne, 40e ligne, lire : « Gille (Marcel-Raymond-Albert), E. M. 1er R. A. »; 55e ligne, lire : « Bartet (Edmond) ».

Page 11964, 1re colonne, 30e ligne, lire : « Nesme »; 48e ligne, lire : « Trévise (Jacques-Louis), bureau incorporation air en A. F. N. »; 2e colonne, 48e ligne, après : « Osenda », ajouter : « Bousquet (Julien), C. R. R. 81 »; 49e ligne, lire : « Billey (Philippe-Auguste ».

Page 11965, 1re colonne, 33e ligne, après : « Marion », ajouter : « Haumessert (Xavier), G. C. 1/2 »; 49e ligne, lire : « Pascal (Roger), E. A. A. 601 (T. E.) »; 2e colonne, 52e ligne, lire : « Guicherd »; 3e colonne, 7e ligne, lire : « Bocca (Charles-Marius-Louis), direction service de santé de l'air »; 17e ligne, lire : « Raffier »; 50e ligne, lire : « Demailly (Victor-François-L.-J.), G. C. 2/5 »; 71e ligne, lire : « Wodniack ».

Page 11966, 1re colonne, 37e ligne, lire : « Lavaud (Guy), E. M. 4e R. A. ».

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret du 26 décembre 1947 portant admission à la retraite d'un conseiller maître à la cour des comptes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 16 septembre 1807, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret du 28 septembre 1807;

Vu la loi du 14 avril 1924 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires;

Vu la loi du 18 août 1936 concernant les mises à la retraite par ancienneté;

Vu la loi du 15 février 1946 relative aux effectifs, au recrutement et aux limites d'âge des fonctionnaires et agents des services publics,

Décrète :

Art. 1er. — M. Rosset (Théodore), conseiller maître à la cour des comptes, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 11 novembre 1947, en exécution des lois des 18 août 1936 et 15 février 1946.

Art. 2. — M. Rosset (Théodore) est nommé conseiller maître honoraire à la cour des comptes.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Détermination de la forme des déclarations de douane, des énonciations qu'elles doivent contenir ainsi que des documents qui doivent y être annexés.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu les articles 71 et 72 du code des douanes;

Vu l'article 51 du décret n° 47-1719 du 2 septembre 1947 portant modification du code des douanes,

Arrête :

TITRE Ier

Forme des déclarations.

Art. 1er. — Les déclarations en détail prévues par l'article 71 du code des douanes doivent être établies sur des imprimés conformes aux modèles approuvés par le ministre des finances et dont les types sont déposés au siège des chambres de commerce et dans les bureaux de douane.

La fourniture des imprimés incombe aux redevables.

Les déclarations doivent être établies en double exemplaire. Toutefois, le directeur général des douanes peut décider qu'elles seront produites en un plus grand nombre d'exemplaires, si cette mesure paraît nécessaire pour faciliter le contrôle des opérations.

Art. 2. — Les déclarations doivent être datées et signées à l'encre.

Il est interdit d'écrire en interligne, de porter plusieurs articles sur la même ligne ou d'utiliser des imprimés comprenant un nombre de lignes supérieur à celui des modèles officiels.

Les ratures ou surcharges doivent être approuvées.

Art. 3. — Lorsque les énonciations relatives aux différents articles d'un même colis ne peuvent trouver place sur une seule formule, un ou plusieurs autres exemplaires sont annexés à celle-ci.

Il en est de même lorsqu'il s'agit de marchandises formant un tout ou destinées à la construction d'un même appareil ou d'une même machine et dont les divers organes ou éléments se rattachent à un grand nombre de rubriques différentes du tarif qu'il n'est pas possible d'énoncer sur une seule formule.

Les diverses formules présentées dans les conditions susvisées constituent une déclaration unique et reçoivent le même numéro d'enregistrement, suivi d'un indice propre à chacune d'elles. En outre, la mention « déclaration en « n » formules » doit être inscrite par le déclarant, d'une manière très apparente, en tête de la première formule, et reproduite au registre d'inscription.

TITRE II

Enonciations des déclarations.

Art. 4. — Les déclarations en détail doivent obligatoirement comporter les énonciations suivantes :

1° Le nom et l'adresse du déclarant;

2° La voie par laquelle a été effectuée ou s'effectuera le transport (par mer, par fer, par air, par canaux ou par route);

3° Pour les transports maritimes, la nationalité et le nom du navire, le nom du capitaine ou, s'il s'agit de navires affrétés par des compagnies, la raison sociale de ces dernières ou le nom des consignataires des navires;

4° A l'importation, le nom, la profession et l'adresse du destinataire réel des marchandises, ainsi que le nom, la profession et l'adresse du titulaire de la licence éventuellement exigible, lorsque ce dernier n'est pas le destinataire réel;

5° A l'exportation, le nom, la profession et l'adresse de l'expéditeur réel des marchandises, ainsi que le nom, la profession et l'adresse du titulaire de la licence éventuellement exigible, lorsque ce dernier n'est pas l'expéditeur réel;

6° Le nombre, la nature, les marques et les numéros des colis ou, pour les marchandises en vrac, les numéros des véhicules servant au transport;

7° L'espèce de la marchandise énoncée :

A l'importation, suivant les termes du tarif des douanes, avec indication des numéro et indice tarifaires correspondants et du numéro de la nomenclature des produits;

A l'exportation, suivant les termes de la nomenclature des produits, avec indication du numéro correspondant de cette nomenclature.

Toutefois, à l'exportation, l'espèce de la marchandise doit être déclarée :

Selon les termes du tarif des douanes de sortie, s'il s'agit de marchandises reprises à ce tarif;

Selon les termes du tarif des douanes d'entrée, s'il s'agit d'autres marchandises prohibées à l'exportation ou exportées autrement qu'en simple sortie.

Dans ces deux derniers cas, le numéro et l'indice tarifaires correspondants doivent, en outre, être indiqués, ainsi que le numéro de la nomenclature des produits;

8° Le poids brut des marchandises en toutes lettres et en chiffres;

9° Le poids net, la longueur, la surface, le volume, le nombre ou tout autre renseignement de cette nature lorsque ces indications sont nécessaires pour la perception des droits et taxes ou pour l'établissement des statistiques;

10° La valeur, en toutes lettres et en chiffres;

11° A l'importation, le pays d'origine et le pays de provenance et, à l'exportation, le pays de destination;

12° Le cas échéant, le numéro de référence à l'accord commercial et, pour chaque destinataire ou expéditeur, les trois premiers chiffres du numéro de la nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives;

13° La liste des pièces jointes à la déclaration, avec indication, s'il y a lieu, du numéro des documents exigés pour le contrôle du commerce extérieur et des changes;

14° Pour les redevables soumis à la formalité du répertoire de douane, le numéro sous lequel les opérations ont été inscrites audit répertoire;

15° Le cas échéant, les renseignements complémentaires nécessaires pour l'application des réglementations particulières à certaines marchandises.

Lorsqu'une circonstance spéciale ouvre droit, pour une marchandise déterminée, à un traitement de faveur, mention doit en être faite dans la déclaration.

Art. 5. — En cas de contradictions constatées après enregistrement des déclarations entre les mentions portées sur celles-ci en toutes lettres et celles portées en chiffres, la vérité ou la fausseté des déclarations est jugée sans égard aux indications chiffrées.

TITRE III

Documents à annexer aux déclarations.

Art. 6. — Doivent obligatoirement être joints à la déclaration de détail :

1° Les factures prévues par l'article 75 *bis* du code des douanes, lorsque les marchandises sont passibles de droits de douane *ad valorem;*

2° Les certificats d'origine, les certificats phytosanitaires et tous autres documents exigés par l'administration des douanes, notamment :

a) Pour l'application des droits et taxes;

b) Pour l'application des lois et règlements relatifs à la police de la chasse et de la pêche, aux pigeons voyageurs, à l'hygiène, à la santé publique, à la préservation du bétail contre les épizooties, aux mesures préventives contre les insectes ou parasites nuisibles, etc.;

3° Les licences, engagements de change et tous autres documents exigés par la réglementation relative aux prohibitions et au contrôle du commerce extérieur et des changes.

Art. 7. — Les déclarations relatives à des colis non uniformes, c'est-à-dire qui présentent entre eux des différences quant au poids, à l'espèce ou, le cas échéant, à la valeur

des marchandises, doivent être accompagnées, en sus des documents visés à l'article précédent, lorsqu'ils sont exigibles, d'un bordereau de détail destiné à faciliter la vérification.

Art. 8. — Le bordereau de détail doit indiquer, par colis, le poids, l'espèce et, le cas échéant, la valeur des marchandises.
Il doit être daté et signé.

Art. 9. — En cas de contradictions constatées entre les mentions des déclarations et celles des bordereaux de détail, la vérité ou la fausseté des déclarations sera jugée sans égard aux énonciations des bordereaux de détail.

Art. 10. — Des avis aux importateurs et aux exportateurs pourront préciser les conditions d'application du présent arrêté.

Art. 11. — Le directeur général des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et entrera en vigueur à compter du 1er janvier 1948. Jusqu'à cette date, la réglementation extérieure reste applicable.

Fait à Paris, le 26 décembre 1947.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Rétablissement des droits de douane applicables à certaines marchandises.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 8 juillet 1944 relative au régime douanier et fiscal des importations;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des douanes;

Vu le tarif des douanes;

Sur l'avis conforme des ministres responsables des ressources,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les droits de douane d'entrée fixés par l'arrêté du 16 décembre 1947 seront perçus à partir du 1er janvier 1948, à l'importation en France métropolitaine, sur les marchandises reprises à la liste annexée au présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera applicable, dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine, à compter du 1er janvier 1948, d'une part, dans les départements français d'outre-mer et, d'autre part, en Algérie, sauf application, dans ce dernier territoire, des dispositions de l'article 20 de la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 relatives aux droits de douane.

Art. 3. — Seront, toutefois, admises, en ce qui concerne les droits de douane, au bénéfice du tarif antérieur plus favorable, les marchandises que l'on justifiera, sous les conditions prévues à l'article 11 du code des douanes, avoir été expédiées directement à destination du territoire d'importation avant la date d'insertion du présent arrêté au *Journal officiel*, et qui seront déclarées pour la consommation sans avoir été placées en entrepôt ou constituées en dépôt.

Art. 4. — Le directeur général des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1947.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

ANNEXE

Liste des produits pour lesquels les droits de douane sont rétablis à partir du 1er janvier 1948.

NUMÉROS du tarif des douanes.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
59 à 66 B....	Plantes vivantes et produits de la floriculture.
81 A à 92....	Café, thé et épices.
120 G.....	Extrait de vanille (oléorésine).
165	Crustacés et mollusques préparés ou conservés.
173	Sucreries.
174	Poudres sucrées pour crèmes.
175	Préparations alimentaires sucrées, non dénommées.
176 à 182.....	Cacao et ses préparations.
189	Légumes, plantes potagères, fruits... conservés au vinaigre.
192	Fruits, etc., confits au sucre.
195 A et B....	Jus de fruits... ou de légumes.
196	Sirops de sucre aromatisés.
197 à 208.....	Préparations alimentaires diverses.
209 à 225.....	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres.
235 A à 237...	Tabacs.
330	Asphaltes et bitumes naturels.
331	Mastic d'asphalte.
332 A et B....	Pétroles naturels bruts.
333	Gaz de pétrole.
334 A à G....	Produits légers du pétrole.
335 A à C....	Produits lourds du pétrole.
336 A à C....	Huiles lourdes de pétroles... lubrifiants.
337	Vaseline.
338	Paraffine.
339	Cires de pétrole et de schiste.
340 A à B....	Autres produits du pérole, et produits assimilés non dénommés.
341	Coke de pétrole.
342	Ozokérite.
343	Cire de lignite.
423	Parfums.
424	Dentifrices.
425	Produits capillaires.
426	Produits pour les soins de la peau et le maquillage (à l'exclusion des savonnettes).
427	Autres produits de parfumerie.
668	Surfaces sensibles impressionnées non développées.
669	Plaques et pellicules photo impressionnées et développées.
670	Films cinéma muets impressionnés et développés.
671 A et B....	Films cinéma sonores impressionnés et développés.
754	Vêtements en cuir, fourrés ou non.
755 A et B....	Ganterie de peau.
761 A à C....	Pelleteries ouvrées ou confectionnées.
762 A et B....	Pelleteries factices.
4032 A à C....	Tapis à points noués.
4034	Tissus pour ameublement dits « schumacks », kélims.
4035	Tapisserie en tous textiles (haute lice et basse lice au petit point).
4094	Etoffes en pièces de bonneterie avec métal.
4095	Autres articles de bonneterie avec métal.
4096	Etoffes de bonneterie de soie.
4097	Etoffes de bonneterie de fibres synthétiques.
1104 A à C....	Bas, chaussettes, etc., en bonneterie de soie.
1105 A à C....	Bas, chaussettes, etc., en bonneterie de fibres synthétiques.
1112	Sous-vêtements en bonneterie de soie.
1113	Sous-vêtements en bonneterie de fibres synthétiques.
1118 A et B....	Vêtements en bonneterie de soie.
1119 A et B....	Vêtements en bonneterie de fibres synthétiques.
1121	Articles de layette en bonneterie de soie.
1123	Articles de layette en bonneterie de fibres synthétiques.
1130	Ganterie en bonneterie de soie.
1131	Ganterie en bonneterie de fibres synthétiques.
1237	Verrerie d'appartement et d'ornementation.
1245 A à E....	Ouvrages en cristal.
1260 A à 1269..	Métaux précieux.
1270 A à 1275..	Ouvrages en métaux précieux (bijouterie, joaillerie, etc.), bijouterie de fantaisie.
1489	Objets d'ornement en tous métaux précieux communs dorés ou argentés.
1745 A et B....	Appareils récepteurs de radio et de télévision.
1797	Voitures automobiles pour le transport des personnes.
1798 A.....	Voitures automobiles pour le transport des marchandises (camions).
1799	Voitures autres (à usages spéciaux).
1800	Chariots de manutention automobiles.
1801 A et B....	Carrosseries.
1802 A à C....	Parties de carrosseries.
1803	Châssis complets (avec moteurs).
1805 A et B....	Vélocipèdes.
1807	Motocycles.
1808	Parties et pièces détachées de cycles et de motocycles.
1813	Remorques pour le transport des personnes.
1814	Remorques pour le transport des marchandises.
1816 A.....	Side-cars présentés isolément.
1819 A.....	Bateaux pour navigation intérieure (lacs, rivières) à propulsion mécanique: bateau de plaisance et de sport, y compris les embarcations automobiles.
1874	Appareils photographiques.
1878	Appareils de prise de vues cinématographiques.
1929 à 1937....	Armes et munitions de guerre.
1938 à 1946 C..	Armes et munitions de commerce.
1984 A et B....	Cartes à jouer.
1998 A et B....	Articles d'escrime.
2002	Articles de chasse non dénommés ailleurs.
2010 A.....	Porte-plume à réservoir et stylographes.
2013 A à C....	Briquets et allumeurs mécaniques.
2014 B.....	Pipes.
2014 C.....	Fume-cigares et fume-cigarettes.
2014 D.....	Parties et pièces détachées de pipes, fume-cigares, etc.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 23 décembre 1947 portant nomination dans la magistrature.

Par décret en date du 23 décembre 1947:

Est nommé, à compter du 1er décembre 1947, au grade de substitut du procureur de la République de 2e classe et maintenu dans ses fonctions actuelles:

M. Colombini, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Nevers.

Est nommé, à compter du 31 décembre 1947, au grade de substitut du procureur de la République de 2e classe et maintenu dans ses fonctions actuelles:

M. Oliveres, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Perpignan.

Est nommé, à compter du 31 décembre 1947, au grade de substitut du procureur de la République de 2e classe:

M. Gayan, substitut du procureur de la République de 3e classe en congé de longue durée.

Décret du 23 décembre 1947 admettant à cesser leurs fonctions de suppléants non rétribués de juges de paix.

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont admis à cesser leurs fonctions:

A compter du 29 octobre 1945, M. Degen, suppléant non rétribué du juge de paix de Sedrata.

A compter du 3 juin 1946, M. Louin, suppléant non rétribué du juge de paix de Miliana.

A compter du 30 juillet 1947, M. Becker, suppléant non rétribué du juge de paix de Palestro.

Décret du 23 décembre 1947 acceptant la démission d'un suppléant non rétribué de juge de paix.

Par décret en date du 23 décembre 1947, la démission de M. Germain, suppléant non rétribué du juge de paix de Morris, est acceptée.

Greffiers.

Par arrêté du 20 décembre 1947, est acceptée la démission de M. Quilloux (Pierre), greffier au tribunal civil de Vendôme (Loir-et-Cher).

Par arrêté du 22 décembre 1947, sont admis à compter du 31 décembre 1947, à faire valoir leurs droits à la retraite:

MM.

Andrieu, greffier au tribunal de première instance d'Albi.

Bouet, greffier au tribunal de première instance de Sancerre.

Clary, greffier au tribunal de première instance de Dijon.

Ducuing, greffier au tribunal de première instance de Pontoise.

Dutransseau, greffier au tribunal de première instance d'Angoulême.

Giquel, greffier au tribunal de première instance de Neufchâtel-en-Bray.

Lapairy, greffier au tribunal de première instance de Roanne.

Louvet, greffier au tribunal de première instance de Saint-Omer.

Pededieu, greffier au tribunal de première instance de Dax.

Roux, greffier au tribunal de première instance d'Alès.

Roux, greffier au tribunal de première instance d'Orange.

Segaud, greffier au tribunal de première instance de Privas.

Stuerga, greffier au tribunal de première instance de Nice.

Vuillermoz, greffier au tribunal de première instance d'Epernay.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 23 décembre 1947 autorisant la prolongation du délai de remboursement d'un emprunt contracté par la chambre de commerce de Saint-Quentin.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu le décret en date du 11 septembre 1931 concédant à la chambre de commerce de Saint-Quentin l'établissement et l'exploitation au port de Saint-Quentin d'un outillage public et de diverses installations;

Vu le décret du 24 septembre 1932 autorisant la chambre de commerce de Saint-Quentin à contracter un emprunt de 1.500.000 F;

Vu la délibération en date du 25 septembre 1947 par laquelle cette compagnie a demandé que soit prolongé d'une durée de cinq ans, égale à la période au cours de laquelle l'amortissement régulier a été suspendu, le délai d'amortissement de l'emprunt susvisé;

Vu l'avis du ministre des travaux publics et des transports en date du 18 novembre 1947,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée, en raison des événements de guerre, la prolongation d'une durée de cinq ans du délai d'amortissement de l'emprunt de 1.500.000 F contracté par la chambre de commerce de Saint-Quentin en vertu de l'autorisation qui lui a été accordée par le décret du 24 septembre 1932.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Mines grisouteuses.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu les décrets du 13 août 1911 et du 30 juillet 1930, portant règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles, et notamment l'article 218 de ce règlement;

Vu l'avis en date du 7 novembre 1947 de la station d'essais du centre d'études et de recherches des charbonnages de France (C. G. n° 806 A),

Arrête:

Art. 1er. — Sont agréés pour être employés dans les mines grisouteuses les « moteurs série Gamma types 383 et 383 *bis* à double ventilation, modèle DV », construits par la maison Bréguet, 3, boulevard Vauban, à Douai (Nord), dont les caractéristiques sont définies par les notices descriptives et les plans suivants joints au présent arrêté:

0 18 061 P. — Ensemble en coupe du moteur 383 DV,

0 51 218 P. — Ensemble en coupe du moteur 383 *bis* DV,

0 151-793 M/P. — Montage des bornes stator.

Art. 2. — Les appareils livrés doivent être conformes aux types agréés et leurs carters; ou chacun des éléments de ceux-ci devront avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 12 hpz.

Ils doivent porter individuellement:

1° Le nom du constructeur;
2° La désignation du type agréé;
3° La date du présent arrêté;
4° Le numéro de construction.

Si ces indications ne sont pas gravées directement, elles doivent figurer sur une plaque fixée à demeure sur l'appareil.

Un certificat de conformité, une copie du présent arrêté, et un procès-verbal rendant compte des conditions d'épreuve, établis les uns et les autres par le constructeur, sous sa responsabilité, doivent accompagner chaque appareil livré.

Art. 3. — Les usagers ne pourront utiliser ces moteurs que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre et ses paliers ne devra pas être supérieure à 0,5 mm;

2° Ils seront équipés de manchons tête de câble d'un type agréé; les joints de fixation de ces manchons sur la boîte à bornes auront au moins 25 mm de largeur et les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur du carter;

3° Lorsqu'ils seront équipés d'un seul manchon, l'orifice libre sera obturé par la plaque prévue à cet effet.

Art. 4. — L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Fait à Paris, le 15 décembre 1947.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
Le directeur des mines,
PERRINEAU.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu les décrets du 13 août 1911 et du 30 juillet 1930 portant règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles, et notamment l'article 218 de ce règlement;

Vu l'avis en date du 12 novembre 1947 de la station d'essais du centre d'études et de recherches de Charbonnages de France (C. G. n° 796 A),

Arrête:

Art. 1er. — Est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « Moteur NWG 57/60 à rotor à cage », construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort, dont les caractéristiques sont définies par la notice descriptive et les plans suivants joints au présent arrêté:

23-18.199 C. — Ensemble du moteur.
29-75.023 C. — Ensemble des bornes.

Art. 2. — Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 9 hpz.

Ils doivent porter individuellement:

1° Le nom du constructeur;
2° La désignation du type agréé;
3° La date du présent arrêté;
4° Le numéro de construction.

Si ces indications ne sont pas gravées directement sur l'appareil, elles doivent figurer sur une plaque fixée à demeure sur celui-ci.

Un certificat de conformité, une copie du présent arrêté et un procès-verbal rendant compte des conditions d'épreuve, établis les uns et les autres par le constructeur, sous sa responsabilité, doivent accompagner chaque appareil livré.

Art. 3. — Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre et son logement dans les paliers n'est pas supérieure à 0,5 mm.

Art. 4. — L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Fait à Paris, le 17 décembre 1947.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
Le directeur des mines,
PERRINEAU.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu les décrets du 13 août 1911 et du 30 juillet 1930, portant règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles, et notamment l'article 218 de ce règlement;

Vu l'avis en date du 7 novembre 1947 de la station d'essais du centre d'études et de recherches des Charbonnages de France (C. G. n° 307 A),

Arrête:

Art. 1er. — Sont agréés pour être employés dans les mines grisouteuses les « Moteurs série Gamma type 461 et 461 *bis* à double ventilation modèle DV », construits par la maison Brégnet, 3, boulevard Vauban, à Douai (Nord), dont les caractéristiques sont définies par les notices descriptives et les plans suivants joints au présent arrêté:

61873 P. — Ensemble en coupe du moteur Gamma 461 D.V.
61701 P. — Ensemble en coupe du moteur Gamma 461 *bis* D. V.
61883 P. — Montage des bornes stator.

Art. 2. — Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leurs carters ou chacun des éléments de ceux-ci devront avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 12 hpz.

Ils doivent porter individuellement:

1° Le nom du constructeur;
2° La désignation du type agréé;
3° La date du présent arrêté;
4° Le numéro de construction.

Si ces indications ne sont pas gravées directement sur l'appareil, elles doivent figurer sur une plaque fixée à demeure sur celui-ci.

Un certificat de conformité, une copie du présent arrêté et un procès-verbal rendant compte des conditions d'épreuve, établis les uns et les autres par le constructeur, sous sa responsabilité, doivent accompagner chaque appareil livré.

Art. 3. — Les usagers ne pourront utiliser ces moteurs que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre et ses paliers ne devra pas être supérieure à 0,5 mm;

2° Lorsqu'ils ne seront équipés que d'une seule entrée de câble, l'orifice restant libre sur la boîte à câbles sera obturé par la plaque prévue à cet effet.

Art. 4. — L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Fait à Paris, le 19 décembre 1947.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
Le directeur des mines,
PERRINEAU.

Renouvellement de permis d'exploitation de mines.

Par arrêté en date du 20 décembre 1947, a été prolongé pour une période de trois ans, à dater du 29 octobre 1947, le permis d'exploitation de mines de calcaire et schistes bitumineux accordé par arrêté ministériel du 31 octobre 1944 à la société des mines d'Orbagnoux.

Fixation, en ce qui concerne l'office professionnel de la mécanique de précision et de l'optique, des conditions d'application de la loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisant, pour la période transitoire, la répartition des produits industriels.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 46-827 en date du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisant, pour la période transitoire, la répartition des produits industriels, modifiée par les lois des 7 octobre 1946, 9 avril 1947 et 3 septembre 1947;

Vu le décret n° 46-1883 du 15 juillet 1946 portant dissolution de comités d'organisation et offices professionnels, et notamment de l'office professionnel de la mécanique de précision et de l'optique;

Vu l'arrêté du 1er octobre 1946 relatif à la répartition des matières premières aux entreprises artisanales;

Vu l'arrêté du 29 juin 1947 (*Journal officiel* du 18 juillet 1947, p. 6879) fixant, en ce qui concerne l'office professionnel de la mécanique de précision et de l'optique les conditions d'application de la loi susvisée du 26 avril 1946;

Vu l'avis du comité consultatif de la mécanique,

Arrêtent:

Art. 1er. — La liste des organismes professionnels figurant à l'article n° 1 de l'arrêté du 29 juin 1947 susvisé est complétée ainsi qu'il suit:

Chambre syndicale des fabricants français de matériel de bureau (au lieu de: Syndicat des fabricants français de machines de bureau).
Groupement national des manufactures d'horlogerie de petit volume.

Art. 2. — Le directeur des industries mécaniques et électriques est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 décembre 1947.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le sous-secrétaire d'Etat,
FÉLIX GAILLARD.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
SACHA GUÉRONIK.

Diplôme de l'école technique des mines d'Alès.

Par arrêté en date du 22 décembre 1947, le diplôme de l'école technique des mines d'Alès est accordé aux élèves dont les noms suivent, sortis en 1947 de la deuxième année d'études, par ordre de mérite, savoir:

Magnal, Milot, Beaudouard, Poprawa, Sicard, Laurens, Boisson, Roatta, Berille, Battut, Friesz, Boccher, Muniz, Bidet, Duplan, Roux, Robert (Michel), Lebre, Poinas, Maurin, Duffaud.

Diplôme de conducteur de travaux miniers de l'école technique des mines d'Alès.

Par arrêté en date du 22 décembre 1947, le diplôme de conducteur de travaux miniers a été accordé aux élèves de l'école technique des mines d'Alès ci-dessous désignés par ordre de mérite, qui ont suivi les cours de la troisième année complémentaire en 1946-1947:

MM.	
Marcel.	Trescol.
Robert (Marceau).	Tribes.

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 décembre 1947, page 11967, 2e colonne, 72e ligne, au lieu de: « à compter du 31 décembre 1947 », lire: « à compter du 1er janvier 1948 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1947: page 12027, 2e colonne, 59e ligne, au lieu de: « à compter du 31 décembre 1947 », lire: « à compter du 1er janvier 1948 ».

Services extérieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1947, page 12027, 3e colonne, 83e ligne, au lieu de: « à compter du 31 décembre 1947 », lire: « à compter du 1er janvier 1948 ».

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 18 octobre 1947, un crédit de 1.119.637 F provenant de fonds de concours a été ouvert au chapitre ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1947:

Chap. 153. — Direction de la répression des fraudes. — Emoluments du personnel contractuel (art. 1er).

Report au 1er janvier 1948 de l'application de l'arrêté du 25 septembre 1947 (électrification rurale).

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 21 avril 1939 relatif aux crédits en matière de travaux civils, notamment le tableau D annexé;

Vu l'acte dit loi du 23 novembre 1940 relatif aux régimes des subventions en matière de travaux civils;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1947 relatif au taux des subventions en matière de travaux d'électrification rurale,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'application des dispositions prévues par l'arrêté interministériel du 25 septembre 1947, portant modification du tableau D annexé au décret du 21 avril 1939, est reportée au 1er janvier 1948.

Art. 2. — Le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 novembre 1947.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EBERHARD.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques:
Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
CLAUDE TIXIER.

Taux d'intérêt maximum des prêts à court terme et des prêts à moyen terme consentis par les caisses de crédit agricole mutuel.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 29 avril 1940 portant codification des dispositions législatives régissant le crédit mutuel et la coopération agricoles, ensemble les textes l'ayant modifié ou complété;

Vu l'ordonnance du 17 octobre 1944 relative au crédit agricole mutuel;

Vu l'avis du comité d'administration de la caisse nationale de crédit agricole en date du 5 novembre 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le taux d'intérêt des prêts consentis par les caisses de crédit agricole mutuel ne pourra dépasser:

5 p. 100 pour les prêts à court terme et pour les prêts à moyen terme ordinaires;

4 p. 100 pour les prêts à court terme destinés à faciliter le financement des récoltes.

Art. 2. — Le directeur général de la caisse nationale de crédit agricole est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 décembre 1947.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Présidence du conseil supérieur de la chasse.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'avis du conseil supérieur de la chasse et sur proposition du directeur général des eaux et forêts,

Arrête:

Art. 1er. — M. Gouilly-Frossard, ancien président du conseil supérieur de la chasse, est nommé président honoraire de ce conseil.

Art. 2. — Les deux membres suivants du conseil supérieur de la chasse:

M. Lemarie, président de la fédération des chasseurs de la Mayenne;

M. Verzier, président de la fédération des chasseurs du Rhône,

sont nommés vice-présidents de ce conseil.

Art. 3. — Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 décembre 1947.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Commissions régionales de gestion de l'ordre des vétérinaires.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 23 août 1947;

Vu l'arrêté du 21 octobre 1947 nommant le président et les membres des commissions provisoires de gestion de l'ordre des vétérinaires;

Vu la lettre du 23 novembre 1947 de M. Marquet, vétérinaire à Vannes;

Vu la lettre du 19 novembre 1947 de M. Drevet, vétérinaire à Nice;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef des services vétérinaires,

Arrête:

Art. 1er. — M. Lemaire, docteur vétérinaire à la Baule (Loire-Inférieure), est nommé président de la commission provisoire de gestion de l'ordre des vétérinaires pour la région de Nantes, en remplacement de M. Marquet dont la démission est acceptée.

Art. 2. — M. Bernard, docteur vétérinaire à Nice (Alpes-Maritimes), est nommé membre de la commission provisoire de gestion de l'ordre des vétérinaires pour la région de Marseille, en remplacement de M. Drevet dont la démission est acceptée.

Art. 3. — M. Labeyrie, vétérinaire à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), est nommé membre de la commission provisoire de gestion de l'ordre des vétérinaires pour la région de Bordeaux, en remplacement de M. Amespil, décédé.

Art. 4. — L'inspecteur général, chef des services vétérinaires, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1947.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Directions des services agricoles.

Par arrêté en date du 23 décembre 1947, Mme Raimbault (Jeanne), commis principal d'ordre et de comptabilité des directions des services agricoles, détachée auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, est, sur sa demande, réintégrée dans le cadre des directions des services agricoles et mise en disponibilité sans traitement pour une durée de trois mois non renouvelable, à compter du 1er décembre 1947.

Par arrêté du 23 décembre 1947, la date de mutation de M. Renoult, ingénieur principal des services agricoles de la direction des services agricoles de Maine-et-Loire à la direction des services agricoles de Seine-et-Marne, a été reportée au 1er janvier 1948.

Par arrêté en date du 23 décembre 1947, la démission de M. Redoute, chef de section de statistique à la direction des services agricoles du Puy-de-Dôme, est acceptée à compter du 1er janvier 1948.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 22 juillet 1947, M. Hinfray (Victor-Marcel), garde domanial des eaux et forêts de 4e classe à Puchay (Eure), maison forestière des Maunys, triage no 3 de la chefferie de Lyons-la-Forêt, est descendu, par mesure disciplinaire à la 5e classe de son grade.

Le point de départ de l'ancienneté de M. Hinfray dans la 5e classe de son grade est fixé au 1er octobre 1946, date de sa promotion à la 4e classe.

Par arrêté en date du 2 décembre 1947, est acceptée, sur sa demande, à compter du 1er décembre 1947, la démission de M. Verge (Pierre), garde domanial des eaux et forêts à Fumel (Lot-et-Garonne), triage no 17 de l'inspection des eaux et forêts d'Agen.

Par arrêté en date du 2 décembre 1947, est acceptée, sur sa demande, à compter du 1er septembre 1947, la démission de M. Luciani (Pierre), garde domanial des eaux et forêts en disponibilité.

Par arrêté en date du 11 décembre 1947, est acceptée, sur sa demande, à compter du 1er septembre 1947, la démission de M. Bajulaz (René), brigadier des eaux et forêts à Bozel (Savoie), brigade no 7 de l'inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise.

Par arrêté en date du 12 décembre 1947, M. Duplan (Georges), garde domanial des eaux et forêts à Biscarosse (Landes), maison forestière de Léougès, triage no 6 de la chefferie des eaux et forêts de Mont-de-Marsan-Nord, est mis en disponibilité, sur sa demande, pour une période de trois mois, à compter du 1er janvier 1948.

Par arrêté en date du 12 décembre 1947, M. Poncet (Edgard-Marius), brigadier des eaux et forêts de 2e classe, en disponibilité à Pont-Sainte-Maxence (Oise), est réintégré, sur sa demande, dans les cadres de l'administration des eaux et forêts et affecté, avec ses grade et classe actuels, à Radon (Orne), maison forestière de la Fontaine Maçonnée, brigade no 6 de l'inspection des eaux et forêts d'Alençon, en remplacement de M. Renault, qui a reçu une autre affectation.

Par arrêté en date du 15 décembre 1947, M. Devic (Marcel), garde domanial des eaux et forêts de 3e classe, en disponibilité à Montauban (Tarn-et-Garonne), est réintégré dans les cadres de l'administration des eaux et forêts et affecté avec ses grade et classe actuels, au poste de Guérigut-les-Capelières (Ariège), triage no 1 de l'inspection des eaux et forêts de Foix-Nord, en remplacement de M. Genin, qui a reçu une autre affectation.

Par arrêté en date du 15 décembre 1947, M. Meyer (Albert), garde domanial des eaux et forêts à Colmar (Haut-Rhin), maison forestière de Fronholz, triage no 58 de l'inspection des eaux et forêts de Colmar, est révoqué de ses fonctions, à compter du 12 mars 1946.

Génie rural.

Par arrêté en date du 18 décembre 1947, M. Schimpf, ingénieur des travaux ruraux du cadre local d'Alsace-Lorraine, atteint par la limite d'âge, a été admis d'office à la retraite, à compter du 31 décembre 1947.

Service des haras.

Par arrêté du 18 décembre 1947, ont été nommés surveillants des haras de 4e classe les élèves officiers diplômés de l'école nationale des haras désignés ci-après:

MM. Charpy (François).
de La Porte du Theil (Jacques).

L'affectation des intéressés sera prononcée ultérieurement.

Ces nominations auront effet à dater du 16 décembre 1947.

Service de la protection des végétaux.

Par arrêté en date du 16 décembre 1947, M. Leblanc, vétérinaire à Frasne (Doubs), a été nommé délégué du service de la protection des végétaux pour l'année 1947 et chargé du contrôle phytopathologique au poste de Vallorbe.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret n° 47-2381 du 23 décembre 1947 relatif aux traitements des sous-archivistes principaux.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret validé du 28 février 1944 relatif à l'organisation des cadres des sous-archivistes et des commis des archives départementales;

Vu le décret n° 47-1531 du 13 août 1947 relatif aux cadres du personnel des archives départementales;

Vu le décret n° 46-1209 du 27 mai 1946 fixant le statut des sous-archivistes départementaux;

Vu le décret n° 45-1170 du 1er juin 1945 portant classification du personnel des archives nationales et départementales dans les échelles de traitements prévues par la loi validée du 3 août 1943;

Vu la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 portant fixation du budget des services civils pour l'exercice 1947,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 6 du décret validé du 28 février 1944 modifié par l'article 3 du décret du 1er juin 1945 est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

. . . . . .

« Sous-archivistes:

« *a*) Sous-archivistes principaux:

« Classe exceptionnelle.	150.000 F.
« 1re classe	138.000
« 2e classe	126.000
« 3e classe	114.000
« 4e classe	105.000
« 5e classe	96.000

« Le bénéfice de la classe exceptionnelle est limité à 30 p. 100 de l'effectif des sous-archivistes principaux ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Les sous-archivistes principaux en fonction au 1er janvier 1947 prendront rang à cette date dans les classes nouvelles, d'après les correspondances suivantes:

6e classe ancienne..	5e classe nouvelle
5e classe ancienne...	4e classe nouvelle.
4e classe ancienne...	3e classe nouvelle.
3e et 2e classe.....	2e classe nouvelle.
1re classe ancienne..	1re classe nouvelle.
Classe exceptionnelle ancienne.	Classe exceptionnelle nouvelle.

L'attribution des nouveaux traitements ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des agents dans leur classe comptera du jour de leur dernière promotion.

Toutefois les sous-archivistes principaux appartenant aux 2e et 3e classes de l'ancienne échelle reclassée en application des dispositions précédentes dans la 2e classe de la nouvelle échelle, conservent dans cette dernière classe une ancienneté égale à la moitié de la durée des services accomplis par eux depuis leur nomination à la 3e classe de l'ancienne échelle sans que, pour les sous-archivistes principaux qui appartenaient à la 2e classe de l'ancienne échelle, l'ancienneté ainsi calculée puisse être inférieure à celle qu'ils détenaient dans cette classe.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, et dont les dispositions auront effet à compter du 1er janvier 1947.

Fait à Paris, le 23 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'éducation nationale,

M.-E. NAEGELEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Décret du 23 décembre 1947 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie des beaux-arts.

Par décret en date du 23 décembre 1947, est approuvée l'élection par l'académie des beaux-arts de M. Marcel Samuel-Rousseau à la place d'académicien titulaire vacante dans la section de composition musicale par suite du décès de M. Reynaldo Hahn.

Décret du 23 décembre 1947 portant approbation de l'élection d'un membre libre de l'académie des sciences morales et politiques.

Par décret en date du 23 décembre 1947, est approuvée l'élection, par l'académie des sciences morales et politiques, de M. Chevrot à la place d'académicien libre devenue vacante par suite du décès de Mgr Charles Ruch.

Décret du 23 décembre 1947 portant nomination d'un professeur d'enseignement supérieur.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. Ducassé, docteur ès lettres, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, chargé d'enseignement à la faculté des lettres de l'université de Besançon, est nommé à l'emploi de professeur de philosophie à cette même faculté, en remplacement de M. Rougier, et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er octobre 1947.

M. Ducassé recevra le traitement de la 4e classe des professeurs des universités des départements (165.000 F).

Décret du 23 décembre 1947 portant nomination (enseignement supérieur).

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. J. Olmer, agrégé près la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Aix-Marseille, est nommé, à compter du 1er octobre 1947, à l'emploi de professeur de clinique médicale thérapeutique et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 23 décembre 1947 portant nomination (enseignement supérieur).

Par décret en date du 23 décembre 1947, la chaire de géologie générale et géographie physique de la faculté des sciences de Lille, est transformée en chaire de paléobotanique.

M. Corsin, maître de conférences à la faculté des sciences de Lille, est nommé professeur dans la chaire de paléobotanique de ladite faculté, et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er octobre 1947.

Décret du 23 décembre 1947 portant nomination d'un professeur d'enseignement supérieur.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. Castagnou, agrégé près la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Bordeaux, est nommé, à compter du 1er octobre 1947, à l'emploi de professeur de toxicologie et hygiène appliquée de ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 23 décembre 1947 portant nomination d'un professeur titulaire.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. Fabiani, agrégé près la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Alger, est nommé, à compter du 1er octobre 1947, à l'emploi de professeur de bactériologie et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 23 décembre 1947 portant titularisation de professeur des facultés de droit.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. G. Morange, agrégé près la faculté de droit de l'université de Caen, est nommé, à compter du 1er janvier 1948, professeur titulaire de la chaire de droit civil à la même faculté (dernier titulaire: M. Gombeaux, retraité).

M. G. Morange est rangé, au 1er janvier 1948, dans la 1e classe des professeurs titulaires du cadre des universités des départements, avec un report d'ancienneté de deux mois. Traitement annuel: 165.000 F.

Décret du 23 décembre 1947 portant transfert de professeurs d'enseignement supérieur.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. Demontes, professeur titulaire de la chaire de droit commercial de la faculté de droit de l'université de Montpellier, est transféré, à compter du 1er octobre 1947, dans la chaire de droit civil à la même faculté (dernier titulaire: M. le doyen Morin, retraité).

M. Cabrillac, professeur titulaire de la chaire de procédure civile à la faculté de droit de Montpellier, est transféré, à compter du 1er octobre 1947, dans la chaire de droit commercial à la même faculté (dernier titulaire: M. Demontes, transféré).

Décret du 23 décembre 1947 portant transfert de professeur d'enseignement supérieur.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. Cameriynck, professeur titulaire à titre personnel, affecté pour ordre à Grenoble, est transféré, à compter du 1er octobre 1947, dans la chaire de procédure civile de la faculté de droit de l'université de Lille (dernier titulaire: M. Appleton, retraité).

Décret du 23 décembre 1947 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 23 décembre 1947, le titre de professeur honoraire de l'école de médecine et de pharmacie de Tours est conféré à MM. Guillaume (Louis) et Moyrand, anciens professeurs de l'école, admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite.

Décret du 23 décembre 1947 conférant l'honorariat (enseignement supérieur)

Par décret en date du 23 décembre 1947, le titre de doyen honoraire de l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Tours est conféré à M. Guillaume (Louis), ancien directeur de cette école, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 23 décembre 1947 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 23 décembre 1947, le titre de professeur honoraire de l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Rouen est conféré à M. Guerbet, ancien professeur de cette école, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Décret du 23 décembre 1947 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 23 décembre 1947, le titre de professeur honoraire de la faculté de droit de l'université de Rennes est conféré à MM. Olivier Martin, Gidel et Juilliot de La Morandière, anciens professeurs de ladite faculté.

Décret du 23 décembre 1947 conférant le titre de doyen honoraire (enseignement supérieur).

Par décret en date du 23 décembre 1947, le titre de doyen honoraire de la faculté de droit de l'université de Grenoble est conféré à M. Guyot, professeur, ancien doyen de cette faculté.

Décret n° 47-1888 relatif au recrutement des professeurs de l'enseignement du second degré.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 septembre 1947: page 9711, 1re colonne, article 4er, en fin d'article, au lieu de: « ...qui étaient en fonctions avant cette date (1er octobre 1947) dans les établissements publics d'enseignement du second degré », lire: « ...qui étaient en fonctions avant cette date dans un établissement d'enseignement public. » (Le reste sans changement.)

Dates des épreuves écrites du concours d'admission à l'école centrale des arts et manufactures en 1948.

Par arrêté en date du 9 décembre 1947, les épreuves écrites du concours d'admission à l'école centrale des arts et manufactures sont fixées aux 11, 12, 13, 14 et 15 mai 1948 dans les centres de: Paris, Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Alger, Casablanca et Tunis, Nantes, Nice, Strasbourg, Toulouse, Tours et Versailles.

Le nombre des places mises au concours est fixé à 225 au maximum. Les demandes d'inscription devront parvenir avant le 1er mars 1948 à la direction de l'école centrale des arts et manufactures, 1, rue Montgolfier, Paris (3e).

Tarifs d'externat surveillé dans les lycées et collèges.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 14 septembre 1925 (art. 5);
Vu le décret du 10 mars 1945 (art. 2);
Vu les arrêtés des 9 mars et 4 juillet 1945,

Arrête:

Art. 1er. — Les arrêtés susvisés des 9 mars et 4 juillet 1945 sont abrogés.

Le tarif de l'externat surveillé est fixé, dans tous les établissements de l'enseignement du second degré, à 510 F par an.

Art. 2. — Le directeur de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet du 1er janvier 1948.

Fait à Paris, le 12 décembre 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN WOLFF.

Conseils académiques.

Par arrêté du 18 décembre 1947, est nommé, par application de la loi susvisée, membre du conseil académique de l'académie de Lille, au titre de l'enseignement libre:

M. l'abbé Leroux, directeur de l'école Jeanne-d'Arc de Lille, en remplacement de M. l'abbé Seynave, démissionnaire.

Par arrêté du 18 décembre 1947, est nommé, par application de la loi susvisée, membre du conseil académique de l'académie de Lyon:

M. Olt, conseiller de la République et conseiller municipal de Saint-Etienne, en remplacement de M. Jalabert, non réélu conseiller municipal.

Conditions de délivrance du brevet supérieur d'études commerciales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 décembre 1947: page 12065, 2e colonne, paragraphe A, Des épreuves écrites, 3° Epreuve de langue étrangère au lieu de: « Durée: 2 heures. — Coefficient 2 », lire: « Durée: 3 heures. — Coefficient 2 ».

Nomination d'élèves ingénieurs de première année à l'école centrale des arts et manufactures en remplacement des élèves démissionnaires ou de ceux ayant obtenu un congé d'une année.

Par arrêté en date du 17 décembre 1947, sont nommés élèves ingénieurs de première année à l'école centrale des arts et manufactures, à compter du 1er octobre 1947, les candidats au concours d'entrée de cette école dont les noms suivent:

Labedan (Pierre).
Tavernier (Fernand).
Gage (André).
Deloffre (Paul).
Petit (Etienne).
Lapeyre (Jean).
Millet (Georges).
Le Chanoine du Manoir de Juaye (Henri).
Girard (Jean).
Toublanc (Jean-Pierre).
Butscha (Lucien).
Lavisse (Georges).
Simon (Georges).
Trabut (Jean).
Boutron (Michel).
Gehami (Lucien).
Langlois (Louis).
Gaillard (Jean).
Goulard (Jean).
Riquier (Robert).
Vignon (Etienne).
Coursin (Auguste).
Garaud (Jacques).
Gobilliard (Yves).
Tic (Alexandre).
Mannier (André).
Lalles (Claude).
Pelissier (Raphaël).
Polard (Jean-Marie).
Augros (Maurice).
Brasier de Thuy (Xavier).
Chassagne (Claude).
Porcher (Fernand).
Grannec (René).
Lamazou (Jean-Marie).
Brisac (Michel).
Charpy (Bruno).
Foucault (Maurice).
Michel (Louis).
Chouanière (Jacques).
Alexandre (Raymond).
Pacaud (Justin).
Bon (Jean-Pierre).
De Haas (Georges).
Habib (Henri).
Mongellas (Serge).
Pallier (Gaston).
Rutault (Louis).
Sainson (Pierre).
Coffinières (Bernard).
Soubrier (Jacques).
Beaudevin (Claude).
Boucaud (Robert).
Laullac (Jean).
Moudry (Jean-Claude).
Boissard (Pierre).
Leroux (Didier).
Coulaud (Jean).
Godet (Jean).
Jallot (Ambroise).
Kissel (Roland).
Lonbriat (Bernard).
Petit (Pierre).
Bailleul (Michel).
Pomey (Gilles).
Thome (Paul).
De Feyter (Rémy).
Vandenbroucke (Pierre).
Asselineau (Pierre).
Duhau (Jean).
Lévy (Claude).
Bichon (Paul).
Mlle Guillou (Janine).
Picard (Pierre).
Riouit (André).
Schneider (Pierre).
Debray (Jean).
Plénard (Jacques).
Buffet (Paul).
Lechien (Michel).
Lilamand (Pierre).
Mainie (Guy).
Salles (Guy).
Vicard (Jean).
Lherault (Jean).
Guichard (Jean).
Kampe de Feriet (Marc).
Résal (Jérome).
Boulanger (Jacques).
Chaile (Jean).
Malzieu (René).
Deslande (Claude).
Auriol (Pierre).
Baudel (Daniel).
Vannereau (Marcel).
Dubois (Jacques).
Junca (André).
Faure (Michel).
Hossin (André).
Lecard (Pierre).
Castien (Claude).
Condamin (Roger).
Couchot (Albert).
Raynaud (Georges).
Schlumberger (Christian).

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 novembre 1947 (arrêté portant nomination d'un administrateur adjoint à la direction générale de l'architecture. — M. Pernot [Jean]): page 10970, 1re colonne, 48e ligne, au lieu de: « à compter du 9 septembre 1947 », lire: « à compter du 1er septembre 1947 ».

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 31 octobre 1947, M. Lesieur inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé, à compter du 1er octobre 1947, maître de conférences de mathématiques à la faculté des sciences de Poitiers (emploi créé).

M. Lesieur recevra le traitement de la dernière classe des maîtres de conférences des départements.

Par arrêté en date du 5 décembre 1947, M. Jeanneney, professeur à la faculté de droit de l'université de Grenoble, est nommé doyen de cette faculté, pour trois ans, à compter du 1er octobre 1947.

Musées de France.

Par arrêtés du 19 novembre 1947, ont été nommés conservateurs:

M. Léon Lotthé, du musée municipal de Bailleul (Nord).

M. l'abbé Vermuilen, du musée de Montreuil-sur-Mer.

Muséum national d'histoire naturelle.

Par arrêté du 17 décembre 1947, Mlle Piette (Geneviève), agent de cadre complémentaire de bureau au Muséum national d'histoire naturelle, est nommée, à compter du 1er janvier 1947, assistante titulaire au même établissement (chaire d'ethnologie des animaux sauvages) (emploi créé).

Secrétariat des académies.

Par arrêté en date du 18 décembre 1947, M. Poitou, rédacteur principal de 1re classe au secrétariat de l'académie de Paris, est nommé, à dater du 1er janvier 1947, secrétaire adjoint audit secrétariat dans le poste créé par la loi du 13 août 1947 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947.

A compter de cette date, M. Poitou sera rangé dans la 3e classe de l'emploi (120.000 francs).

Ecole supérieure de filature et de tissage de l'Est.

Liste des élèves qui ont subi avec succès les épreuves des examens de sortie (session de juin 1947).

DIPLÔMES

Filature.

Béluche (René).
Zimmermann (Antoine).
Favre (Jean).
Vivante (Elie).
Laucher (Jean).
Mercier (Gilbert).
Rabinerson (Ben-Ami)
Albagly (Isy).
Caudy (Jean).
Benoist (Henri).
Petel (Jean).
Noel (Michel).
Mathieu (Jean).
Antoine (Jacques).
Harleaux (Paul).
Sition (Robert).
Chemin (Henri).
Roy (André).
Villemin (Jean).
Kohler (Claude).
Grosmaire (Roger).
Mourey (André).
Chazelles (Georges).
Baumlin (Alfred).
Schwartz (Bernard).
Saby (Marcel).
Jeanjean (Henri).
Klener (Daniel).
Daniel (César).
Baumgartner (Yves).
Christ (Pierre).
Duvernoy (Jean-Claude)
Aubry (Jacques).
Dwek (Edmond).
Chausse (Raymond).

Balland (Bernard).
Kiener (Alain).
Dervaux (Maurice).
Amory (Jean-Claude).
Morel (Roger).
Hybre (Jacques).
Milloikovitch (Zivoïn).
Chueke (Joseph).
Roy (Jean-Pierre).

Tissage.

Valentin (André).
Laurent (Jean-Paul).
Poirel (Marcel).
Georgel (Lucien).
Galmiche (Michel).
Prevost (Jean)
Chirat (Jean)
Leconte (Pierre).
Rouillon (Jean).
Roussel (Pierre).
Jeandel (Claude).
Thietry (Jean).
Aubertin (Marcel).
Hertzog (Francis).
De Romemont (Jacques).
Koehl (René).
Laurent (Georges).
Philippe (Jacques).
Wittmann (Jacques).
Boinot (Jacques).
Ferre (Yvan).
Radiguet (Bernard).
Colle (Pierre).
Puyal (Albert)
Caillez (Jacques).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 22 décembre 1947 portant nomination dans la magistrature de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale et les textes qui l'ont modifié;

Vu l'avis de la commission de classement de la magistrature de la France d'outre-mer,

Décrète:

Art. 1er. — M. Laborde (Marie-Eugène), ancien substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, en remplacement de M. Dumas, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

L'ancienneté de M. Laborde dans le grade de substitut général est reportée, pour l'avancement, au 25 novembre 1944.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 22 décembre 1947

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Décret n° 47-2382 du 23 décembre 1947 portant modification au décret du 13 mars 1946 organisant le cadre d'administration générale des colonies autres que l'Indochine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 13 mars 1946 portant organisation du cadre d'administration générale des colonies autres que l'Indochine;

Vu le décret du 17 février 1939 portant statut du personnel des services pénitentiaires coloniaux;

Vu le décret n° 46-2721 du 26 novembre 1946 portant suppression des chefs et sous-chefs de bureau des services pénitentiaires coloniaux;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1928 du gouverneur général de Madagascar et dépendances, portant création d'un corps d'encadrement des pionniers dans ce territoire,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 8 du décret du 13 mars 1946 susvisé, fixant les conditions à remplir pour prendre part au concours de rédacteur stagiaire ou de rédacteur de 1re classe avant trois ans est complété comme suit:

. . . . . .

« 7° Pour le concours de rédacteur de 1re classe avant trois ans être titulaire:

« *a*) (Sans changement);
« *b*) (Sans changement);
« *c*) (Sans changement);
« *d*) (nouveau) Ou appartenir au corps d'encadrement des pionniers de Madagascar et dépendances depuis dix ans ».

Art. 2. — L'article 9 du décret du 13 mars 1946 susvisé fixant les conditions à remplir pour prendre part au concours professionnel de chef de bureau de 2e classe est complété comme suit:

Après:

« Les commis principaux des cadres locaux des secrétariats généraux »,

Lire:

« Les commis principaux et les surveillants principaux des services pénitentiaires coloniaux.

« Les agents appartenant au corps d'encadrement des pionniers de Madagascar et dépendances ayant au moins le grade de capitaine de camp de 2e classe ».

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 23 décembre 1947 plaçant en position de mission en France un gouverneur des colonies.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. Capagorry (Jean), gouverneur de 2e classe des colonies, est placé dans la position de mission pour compter de la date de son arrivée en France et pour une durée de trois mois maximum.

Décret du 23 décembre 1947 plaçant en position de mission en France un gouverneur des colonies.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. Peset (Jean), gouverneur de 3e classe des colonies, est placé dans la position de mission pour compter de la date de son arrivée en France et pour une durée maximum de trois mois.

Décret du 23 décembre 1947 plaçant en position de mission en France un gouverneur des colonies.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. Orselli (Georges), gouverneur de 3e classe des colonies, est placé dans la position de mission pour compter de la date de son arrivée en France et pour une durée maximum de trois mois.

Décret du 23 décembre 1947 plaçant en position de mission en France un gouverneur des colonies.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. de Nattes (Ernest), délégué pour exercer les fonctions de gouverneur de la Guadeloupe, est placé dans la position de mission pour compter de la date de son départ de la Guadeloupe et pour une durée maximum de trois mois.

Décret du 23 décembre 1947 plaçant en position de mission un administrateur des colonies.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. Vaudiau (Raymond), administrateur de 2e classe des colonies, est placé en position de mission pendant trois mois, à compter du 1er janvier 1948 pour se rendre en Afrique occidentale française.

Décret du 23 décembre 1947 plaçant en position de mission en France deux fonctionnaires.

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont placés dans la position de mission en France pour compter du 1er août 1947 et jusqu'au 30 septembre 1947 inclus:

M. de Marolles, conseiller d'ambassade mis à la disposition du haut commissaire de l'Indochine, assimilé à un administrateur de 2e classe des colonies.

M. Anteriou, attaché au cabinet du haut commissaire de l'Indochine, assimilé à un chef de bureau de l'administration centrale.

Décret du 23 décembre 1947 plaçant en position de disponibilité sans traitement un administrateur des services civils de l'Indochine.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. Labille (Jacques), administrateur de 3e classe des services civils de l'Indochine, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une année, à compter du 1er décembre 1947.

Administration générale des colonies.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 décembre 1947, page 12309, 3e colonne:

Lire:

Sous-chefs de bureau de 1re classe.

MM.

« Bizet (Jacques). — (1) 1 an »,

Au lieu de:

« Bizet (Jacques). — 1 an 6 mois 3 jours »,

Lire:

« Bouffault (Albert-Alfred-Auguste). — (1) 2 ans »,

Au lieu de:

« Bouffault (Albert-Alfred-Auguste). — 2 ans 6 mois 3 jours ».

(1) Rappels conservés pour services militaires.

Cadre d'administration générale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 9 décembre 1947, MM. Bourgeois (Louis), Migerel (Ernest-Raoul) et Nicoli (Edouard-Jacques), sous-chefs de bureau de 2e classe des services financiers de l'Afrique occidentale française, sont intégrés dans le cadre d'administration générale des colonies autres que l'Indochine et reclassés dans ce cadre, pour compter du 1er janvier 1946, comme suit:

Chefs de bureau de 2e classe.

M. Bourgeois: ancienneté effective au 1er janvier 1946: néant; rappel pour services militaires: 20 jours; ancienneté totale au 1er janvier 1946: 20 jours.

M. Migerel: ancienneté effective au 1er janvier 1946: néant; rappel pour services militaires: 2 mois 18 jours; ancienneté totale au 1er janvier 1946: 2 mois 18 jours.

M. Nicoli: ancienneté effective au 1er janvier 1946: néant; rappel pour services militaires: néant; ancienneté totale au 1er janvier 1946: néant.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 5 mai 1947 portant nominations dans l'ordre du Mérite maritime.

Par décret en date du 5 mai 1947, sont nommés au grade de chevalier dans l'ordre du Mérite maritime:

MM.

Djemaoun Brahim, agha, caïd de la Marse.

Loukhal Ahmed, contremaître docker du port d'Alger.

Babta Ahmed, contremaître docker du port d'Alger

Zeffouni Hamoud, contremaître docker du port d'Alger.

Sadli Lounès, chef d'équipe (E. M. C.), du port d'Alger.

Toumi Said, chef d'équipe du port d'Alger.

Lermout Ali, homme d'équipe (E. M. C.) du port d'Alger.

Mataoui Salah, arrimeur à terre du port d'Alger.

Décret du 23 décembre 1947 portant nominations dans l'ordre du Mérite maritime.

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont promus ou nommés dans l'ordre du Mérite maritime:

CONTINGENT A

Au grade de commandeur.

MM.

Calizi (Augustin) (Marseille 1139), capitaine au long cours.

Pellelier (Jean) (Toulon 6582 HS), capitaine au long cours.

Sartori (Antoine) (Ajaccio 1338 HS), capitaine de la marine marchande.

Sebire (Paul) (Cherbourg 2387 HS), capitaine au long cours.

Van der Kemp (Raoul) (le Havre 593), capitaine au long cours.

Au grade d'officier.

MM.

Boutlier (Henri) (Bordeaux 21424), capitaine au long cours.

Bre (Alphonse) (Palmpol 717), capitaine de la marine marchande.

Briau (Marcel) (Saint-Nazaire 30966), capitaine au long cours.

Briffaz (Alcide) (Alger 1930 HS), officier mécanicien.

Camoin (Joseph) (Ajaccio 1255 HS), patron de pêche.

Caravano (Antoine) (Oran 19), pilote.

Chantoy (Paul) (Marseille 7954), capitaine au grand cabotage colonial.

Cruciani (Joseph) (Marseille 9016 HS), capitaine d'armes.

Doublet (Evode) (Dieppe 10431 HS), pilote.

Brevillon (Laurent) (Camaret 1965 HS), patron de pêche.

Dubois (Eugène) (Toulon 4628 HS), patron au bornage.

Franceschi (Antoine) (Bastia 4), capitaine de la marine marchande.

Francisci (Joseph) (Marseille 8354 HS), patron au bornage.

Fribouiet (Victor) Fécamp 5642 HS), capitaine de la marine marchande.

Guegan (Valmyre) (Oléron 557 HS), patron au bornage.

Hollard (Charles) (Saint-Nazaire 1248 HS), officier mécanicien.

Huret (Amédée) (Boulogne 17773 HS), matelot.

Le Chapelain (Pierre) (Palmpol 129), capitaine au long cours.

Le Meil (Bernard) (Camaret 8165 HS), patron au bornage.

Le Tice (Pierre) (Tréguier 4621 HS), officier mécanicien.

L'Hostis (Xavier) (la Rochelle 1437 HS), officier mécanicien.

Menguy (Yves) (Saint-Malo 976 HS), capitaine au long cours.

Metreau (Fernand) (Marennes 50089), inscrit maritime ostréiculteur.

Molle (Louis) (Sète 1810 HS), patron de pêche.

Passalacqua (Victor) (Toulon 3081 HS), patron de pêche.

Richard (Louis) (Oléron 502 HS), matelot.

Robert (Jules) (Dieppe 10003 HS), capitaine au long cours.

Rollin (René) (Rouen 1687), patron au bornage.

Rougier (Albert) (Saint-Nazaire 1251 HS), officier mécanicien.

Saget (Victor) (Brest 769 HS), capitaine au long cours.

Serbellone (Sauveur) (Marseille 10160 HS), capitaine de la marine marchande.

Servaux (Frédéric) (Saint-Nazaire 17), pilote.

Tilly (François) (Morlaix 756), officier mécanicien.

Au grade de chevalier.

MM.

Alicot (Eugène) (Philippeville 595), patron au bornage.

Arbez (Clovis) (Marseille 10754 HS), officier mécanicien.

Archimbaud (Adolphe) (Sète 251 HS), pro. d'homme, pêcheur.

Ardisson (Honoré) (Nice 1573 HS), matelot

Arnaud (Louis) (Alger 4257), capitaine au long cours

Auffret (Jean) (Palmpol 290), capitaine au long cours.

Balbi (Alexandre) (Marseille 3015 ADSG), commissaire de la marine marchande.

Baud (Alexandre) (les Sables 2595 HS), patron de pêche.

Beauvois (Joseph) (Boulogne 18777 HS), patron au bornage.

Bechu (Alain) (Saint-Nazaire 24), pilote.

Bellvaire (Maurice) (le Havre 7895), capitaine au long cours.

Bernard (Marcel) (les Sables 3061 HS), patron pêcheur.

Berthaud (Clovis) (Saint-Nazaire 25), pilote.

Bocher (Yves) (Palmpol 297), capitaine au long cours.

Bodere (Pierre) (Concarneau 3897 HS), patron pêcheur.

Boinet (Paul) (Fécamp 771), timonier.

Boloch (Pierre) (Caen 853 HS), patron pêcheur.

Bonnefoux (Antonin) (Toulon 6183 HS), patron pêcheur.

Borschneck (Charles) (Rouen 4396), capitaine au long cours.

Bosche (André) (Marseille 1158), capitaine au long cours.

Bouille (Augustin) (Port-Vendres 30116 HS), matelot.

Boulanger (Guy) (Rouen 4544), capitaine au long cours (titres exceptionnels).

Broband (Henri) (Saint-Nazaire 191), pilote.

Buhannic (Louis) (Guilvinec 3930 HS), patron pêcheur.

Calbourdin (Joseph) (Auray 50969 HS), capitaine au long cours.

Mme Belin (Rose), veuve Canac (Alger ADSG), femme de chambre.

Carbonnier (Amédée), Marseille 22823), officier mécanicien (titres exceptionnels).

Castets (Jean) (Arcachon 1050 HS), patron au bornage.

Charuau (Anathole) (Ile d'Yeu 1850 HS), patron pêcheur.

Chauvin (Pierre) (les Sables 2281 HS), patron pêcheur.

Clavel (Henri) (Marseille 144 ADSG), intendant.

Cointrel (Marcel) (le Havre 41 ADSG), officier mécanicien.

Colin (François) (Concarneau 4744 HS), patron pêcheur.

Collin (Léon) (Palmpol 61140), capitaine de la marine marchande.

Colombano (Jean-Baptiste) (Nice 1566 HS), patron pêcheur.

Coquet (Clet) (Audierne 2127 HS), patron pêcheur.

Cornou (Hippolyte) (Concarneau 16155), officier radiotélégraphiste.

Cozic (Louis) (Morlaix 93), capitaine de la marine marchande.

Crespin (Auguste) (le Havre 3020 HS), capitaine au long cours.

Croise (Alfred) (Saint-Brieuc 1966 HS), capitaine au long cours.

Davaine (Jean) (Nantes 17791), officier mécanicien.

Delafosse (Pierre) (Fécamp 4526), patron pêcheur.

Delavoie (Augustin) (Marennes 1793), patron pêcheur.

Delissen (Emile) (Dunkerque 3969 HS), officier mécanicien.

Denaux (Marc) (Nantes 13855), officier mécanicien.

Derrien (Marcel) (le Havre 12227), lieutenant au cabotage.
Dietsch (Jean) (le Havre 9038), capitaine au long cours.
Donnadieu (Raymond) (Sète 2910), officier mécanicien.
Drouat (Edmond) (Rouen 879), capitaine de la marine marchande.
Dublineau (Raymond) (Bordeaux 21224), capitaine au long cours.
Dubois (Jacques) (Rouen 615 HS), capitaine au long cours.
Dubot (Emile) (Vannes 11413), patron au bornage.
Durand (Henry) (Marseille 20961), commissaire de la marine marchande.
Durand (Joseph) (Toulon 3085 HS), patron pêcheur.
Emtzen (Eric) (le Havre 10686), officier mécanicien.
Famchon (Ferdinand) (Saint-Nazaire 1947 HS), patron de pêche.
Fanton d'Andon (Marcel) (Marseille 179), capitaine au long cours.
Favreau (Pierre) (la Rochelle 679), lieutenant au long cours.
Ferlicot (Joseph) (le Havre 3133 HS), officier radiotélégraphiste.
Fleury (Auguste) (Rouen 650), capitaine au long cours.
Forlemeyer (Jean) (Oran 3185), capitaine de la marine marchande.
Fourmentin (Guillaume) (Boulogne 17286 HS), patron de pêche.
Fournet (Ernest) (Marseille 13902), capitaine au long cours.
Fournier (Pierre) (Fécamp 4811), officier mécanicien.
Fusella (Pierre) (Bastia 2752), patron pêcheur.
Gallais (Joseph) (Dinan 31220 HS), capitaine au long cours.
Gargan (Gabriel) (Concarneau 3663), patron de pêche.
Garocha (Pierre) (le Havre 12649), capitaine au long cours.
Gay (Henri) (Bordeaux 24442), capitaine de la marine marchande.
Gaulin (Ange) (Bordeaux 23), capitaine au long cours.
Gelin (Francis) (Saint-Brieuc 5790), capitaine de la marine marchande.
Greuzard (François) (Marseille 2025/541), capitaine au long cours.
Grondona (Louis) (Nice 2182 HS), patron pêcheur.
Gueguen (Jacques) (Morlaix 10328 HS), patron pêcheur.
Gueguen (Jean) (le Havre 3023 HS), capitaine de la marine marchande.
Gueguenlat (François) (Camaret 7844 HS), patron pêcheur.
Guena (Charles) (Guilvinec 1251), capitaine au long cours.
Guillou (Jean) (Tréguier 21373), capitaine au long cours.
Guz (Michel) (le Havre 8414), officier mécanicien.
Hamon (Charles) (Caen 775 HS), patron pêcheur.
Henrie (Eugène) (Port-Vendres 630 HS), matelot.
Hua (Fernand) (Bordeaux 20317), capitaine au long cours.
Huby (Henri) (le Havre 3546 HS), officier mécanicien.
Jezequel (Joseph) (Saint-Pierre 495 HS), patron pêcheur.
Jose (Antonin) (Port-Vendres 617 HS), patron pêcheur.
Jourlan (Jean) (Cherbourg 4111), capitaine au long cours.
Juham (Joseph) (le Havre 7290), capitaine au long cours.
Juvin (André) (le Havre 9531), capitaine au long cours.
Kaory (Alexandre) (Lannion 20179), capitaine au long cours.
Kerebel (Claude) (Cherbourg 5890), capitaine de la marine marchande.
Lagadec (François) (Audierne 2641 HS), patron pêcheur.
Lalande (Jean-Marie) (la Rochelle 815 HS), capitaine au long cours.
Laleouse (Ernest) (Bordeaux 37), capitaine au long cours.
Lambert (Eugène) (Marennes 61), pilote.
Le Bellec (Joseph) (Paimpol 61093 HS), pilote.
Leber (Fernand) (Dieppe 10259), officier radiotélégraphiste.
Le Borgne de La Tour (Joseph) (Marseille 3744), commissaire de la marine marchande.
Le Brozec (Maurice) (le Havre 8960), officier mécanicien.
Lecossois (Arsène) (Cancale 1869 RS), patron pêcheur.
Lefebure (Auguste) (Dunkerque 2749 HS), matelot.
Le Floch (Yves) (Saint-Brieuc 5311), capitaine de la marine marchande.
Le Fourn (François) (Brest 20081 HS), patron pêcheur.
Le Gac (Joseph) (Audierne 3929 HS), patron au bornage.
Le Lay (Hervé) (Audierne 831 HS), matelot.
Le Leon (Louis) (Lorient 2133), matelot (titres exceptionnels).
Le Meur (Louis) (Brest 5460), matelot.
Lemouellic (Francis) (Rouen 695 HS), capitaine de la marine marchande.
Le Roux (Jean) (Paimpol 52195), capitaine de la marine marchande.
Lestic (Yves) (Saint-Malo 814 HS), patron pêcheur.
Lithard (Edouard) (Caen 8762 HS), patron pêcheur.
Lizelmann (Albert) (Bordeaux 826), capitaine au long cours.
Logiou (Yves) (Tréguier 2124), matelot.
Lorec (Charles) (Saint-Nazaire 10), pilote.
Maguero (Henri) (Vannes 133), capitaine au long cours.
Mahé (Roger) (le Havre 4382), médecin sanitaire maritime.
Marion (Paul) (Caen 722 HS), patron pêcheur.
Martigny (Gustave) (Caen 696 HS), patron pêcheur.
Martin (Etienne) (Marseille 1035), capitaine au long cours.
Médecin (Antoine) (Nice 1257 HS), prud'homme pêcheur.
Meheut (Pierre) (Paimpol 4925 HS), maître d'équipage.
Menou (Jean) (Audierne 3427 HS), patron de pêche.
Merieult (Jules) (le Havre 3026 HS), pilote.
Mervin (Alexander) (Papeete 35), maître au petit cabotage colonial.
Mollo (Pierre) (Alger 2089 HS), capitaine de la marine marchande.
Momot (Georges) (le Havre 8079), officier mécanicien.
Morvan (Guillaume) (Tréguier 2060 HS), matelot.
Moullec (Vinoc) (Audierne 1904 HS), patron pêcheur.
Musso (Hippolyte) (Marseille 16795), matelot.
Negre (Yves) (Marseille 82000 ADSG), médecin sanitaire maritime.
Nicolas (René) (Saint-Nazaire 2213 HS), officier mécanicien.
Nigaise (Ferdinand) (le Havre 3486 HS), pilote.
Orazy (Nicolas) (Marseille 168), capitaine de la marine marchande.
Padoux (Jean) (Toulon 5610 HS), patron pêcheur.
Paris (Ismaël) (la Rochelle 1098 HS), patron au bornage.
Pascal (Henri) (Marseille 14130), capitaine au long cours.
Payen (Léon) (Caen 9774 HS), patron pêcheur.
Pedeneau (Lucien) (la Rochelle 1291 HS), patron pêcheur.
Perennes (Ferdinand) (Auray 50639 HS), capitaine de la marine marchande.
Petrotti (Sébastien) (Bastia 6), capitaine de la marine marchande.
Pontois (Camille) (la Rochelle 108), pilote.
Queguiner (Louis) (le Havre 13528), officier mécanicien.
Raggio (Joseph) (Toulon 6195 HS), patron de pêche.
Rault (Henri) (Saint-Malo 986 HS), capitaine au long cours.
Recher (Joseph) (Fécamp 4713), patron de pêche.
Richard (Charles) (le Havre 11569), officier mécanicien.
Revest (Marcel) (Toulon 6212 HS), patron pêcheur.
Riccardi (François) (Nice 2296), prud'homme pêcheur.
Riviere (Joseph) (Dieppe 7), pilote.
Rouault (Jean) (le Havre 3018 HS), capitaine au long cours.
Roux (Georges), dit « Catten » (Boulogne 18516 HS), patron de pêche.
De Saint-Denis (Jacques) (le Havre 8663), capitaine au long cours.
Scotto di Govella (Louis) (Sète 3225 ID), lieutenant au cabotage.
Scuotto (François) (Alger 3655 ID), officier mécanicien.
Seneze (Charles) (Bordeaux 6), pilote.
Septier (Arsène) (Saint-Nazaire 2534 HS), patron pêcheur.
Sevin (Arthur) (le Havre 13060), intendant.
Sezennec (Yves) (le Havre 3017 HS), pilote.
Simon (Jean) (Ile d'Yeu 2309 HS), patron de pêche.
Sisco (Sauveur) (Bastia 4378), matelot.
Sonnic (François) (Auray 51324 HS), patron de pêche.
Stephary (Gildas) (Marseille 182 P), patron au bornage.
Testard (Anatole) (Oléron 631 HS), capitaine de la marine marchande.
Tillard (Paul) (Saint-Pierre 425 HS), patron pêcheur.
Touze (Célestin) (le Havre 3013 HS), capitaine au long cours.
Tramoni (Antoine) (Marseille 879), capitaine au long cours.
De Trazegnies d'Itre (Eugène) (Bordeaux 112 HS), commissaire de la marine marchande.
Treny (Paul) (Bordeaux 21451), officier mécanicien.
Valentini (Vincent) (Marseille 10733), officier mécanicien.
Vanryche (Alphonse) (Dunkerque 46), capitaine au long cours.
Vermont (Eugène) (le Havre 3479 HS), pilote.
Victor (Robert) (le Havre 9757), capitaine au long cours.
Villarem (Justin) (Philippeville 459 HS), capitaine de la marine marchande.
Vrignaud (Maximin) (les Sables 1898 HS), patron pêcheur.
Yequel (Louis) (Guilvinec 11794), matelot.
Yvon (Clovis) (Alger 4185 ID), capitaine de la marine marchande, lieutenant de port.

CONTINGENT B

Au grade de commandeur.

MM.

Leveque (Jean), inspecteur général des ponts et chaussées.
Terrin (Marius), directeur des pêches maritimes au secrétariat général de la marine marchande.

Au grade d'officier.

MM.

Barrillon (Paul), ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite.
Castel (Maurice), armateur à la pêche.
Cojan (Victor), administrateur en chef de 2e classe de l'inscription maritime, en retraite.

Coudekerque-Lambrecht (André), secrétaire général de l'union des syndicats des mareyeurs-expéditeurs du littoral français.

Dumontier (Pierre), directeur général de l'Agence générale maritime et du journal *Le Yacht*.

De Fourcauld (Louis), président de la fédération des anciens marins et marins anciens combattants.

Fournery (Georges), inspecteur régional du crédit maritime mutuel.

Gagey (Jean), inspecteur de la Société centrale de sauvetage des naufragés.

Gulader (Jean), inspecteur des manutentions à la Compagnie des chargeurs réunis.

Langlois (Charles), sous-directeur des Chantiers de Normandie, à Grand-Quévilly.

Lauzelavi (Barthélemy), agent administratif de 1re classe, en retraite.

Levesque (Louis), chef du service armement-transit à la compagnie Worms, à Rouen.

Maillet (Pierre), administrateur général de 2e classe, directeur de l'inscription maritime.

Marsouin (Marcel), inspecteur du bureau Veritas.

Mariel (Léon), président directeur général de la Société générale de transports maritimes à vapeur.

Torlois (Octave), chef du pilotage au Verdon.

Toulon (Pierre), président de la chambre de commerce de Bordeaux.

Vilarem (François), administrateur en chef de 1re classe, directeur de l'inscription maritime à Alger.

Au grade de chevalier.

MM.

Aldaberon (Henri), préposé des invalides de la marine.

Agard (Louis), chef de travaux aux Chantiers et ateliers de Provence.

Audige (André), chef du service de normalisation au comité d'organisation de la construction navale.

Audigon (Louis), administrateur en chef de 2e classe de l'inscription maritime.

Auge (Henri), fondé de pouvoirs et interprète de courtier juré maritime.

Avron (Philippe), administrateur en chef de 1re classe de l'inscription maritime.

Barbier (Henri), administrateur principal de l'inscription maritime.

Bernier (Léon), ingénieur principal du génie maritime aux chantiers de la Loire.

Mlle Berquin (Adrienne), secrétaire à la société Les Cargos algériens.

Blaud (Aristide), agent administratif principal de 1re classe de l'inscription maritime.

Bonneil (Jean-Marie), ingénieur en chef aux chantiers de constructions navales de Penhoët.

Bonnier (René), chef du service du contentieux à la Compagnie générale transatlantique au Havre.

Boury (Maurice), inspecteur général à l'office des pêches.

Brunellière (Yvon), expert du Lloyd-Register.

Canonici (Dominique), syndic des gens de mer hors classe.

Chardigny (Henry), ingénieur principal du génie maritime.

Coste (André), ouvrier aux chantiers navals de la Ciotat.

Coustenoble (Jean), chef de section des services maritimes postaux.

Daurces (Camille), président du syndicat des entreprises de manutentions maritimes du port d'Alger.

Donnart (Onneau), directeur de la coopérative des marins pêcheurs de l'île de Noirmoutiers.

Dreyfus (Robert), agent de la Compagnie générale transatlantique à Mexico.

Duché (Camille), agent de la Société générale des transports maritimes à vapeur à Oran.

Ehlers (Eugène), secrétaire général de la fédération nationale des syndicats maritimes.

Faurisson (Robert), sous-directeur aux transports maritimes au secrétariat général de la marine marchande.

Fredennuci (Félix), professeur en chef de 1re classe d'hydrographie.

Gilles (Raymond), chef de bureau à la direction des transports maritimes au secrétariat général de la marine marchande.

Gouvert (Paul), administrateur civil de 1re classe au secrétariat général de la marine marchande.

Grange (Alphonse), directeur du port autonome de Bordeaux.

Guillonde (Louis), ingénieur en chef aux forges et chantiers de la Méditerranée.

Guillou (Joseph), officier d'administration principal de l'inscription maritime.

Henry (Aristide), chef du service maritime à la Compagnie des chargeurs réunis au Havre.

Houery (Léon), trésorier honoraire des invalides de la marine à Vannes.

Le Calvé (Joseph), professeur en chef de 1re classe d'hydrographie.

Lefèvre (Léon), constructeur naval à Etaples (Pas-de-Calais).

Le Pemp (Adolphe), agent administratif de 1re classe de l'inscription maritime.

Leloux (Maxime), administrateur civil de 1re classe au secrétariat général de la marine marchande.

Mme veuve Levreux (Marthe), agent spécial au secrétariat général de la marine marchande.

Liguori (Vincent), inspecteur des pêches maritimes de 1re classe.

Meroy (François), médecin désigné de la marine marchande à Audierne.

Ogno (Nicolas), garde-maritime principal.

Outrey (Maxime), inspecteur général des ponts et chaussées.

Panazol (Joseph), agent spécial de 1re classe au secrétariat général de la marine marchande.

Porte (Louis), administrateur en chef de 1re classe de l'inscription maritime.

Mlle Poulat (Juliette), sous-chef de bureau à la Compagnie générale transatlantique.

Régis (Gabriel), préposé de l'inscription maritime.

Schemilt (Jules), président de la fédération nationale des syndicats de mareyeurs expéditeurs du littoral français.

Smeyers (Charles), ancien directeur des services de la marine marchande française en Grande-Bretagne.

Thiebot (Victor), ancien trésorier de la caisse de secours aux familles des marins du quartier de Cherbourg.

Vasse (Gustave), président de la chambre de commerce de Fécamp.

Zephoris (Joseph), syndic principal hors classe.

Décret du 23 décembre 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite maritime.

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont promus ou nommés dans l'ordre du Mérite maritime:

CONTINGENT C

Au grade de commandeur.

MM.

Lambert (Roger), vice-amiral.

Lellouch (Ismaël), ingénieur général du génie maritime.

Au grade d'officier.

MM.

Tagot (Pierre), médecin général de la marine.

Genon (René), ingénieur général de 1re classe du génie maritime.

Dyèvre (Henri), ingénieur hydrographe général de 2e classe.

Vinel (Ernest), contrôleur général de 2e classe.

Barrière (Henri), capitaine de vaisseau.

Lamorte (Fernand), capitaine de vaisseau.

Stourm (André), capitaine de vaisseau.

Trautmann (Henri), capitaine de vaisseau.

Morel (Paul), ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime.

Duffo (Jean), capitaine de frégate.

Petitot (Edmond), capitaine de frégate.

Au grade de chevalier.

MM.

André (Georges), contrôleur général de 2e classe.

De Gautes (Jean), capitaine de vaisseau.

Le Roy (Gabriel), médecin en chef de 1re classe.

Breton (Henri), ingénieur en chef d'artillerie navale.

Brunel (Joseph), ingénieur hydrographe en chef de 1re classe.

Gougenheim (André), ingénieur hydrographe en chef de 1re classe.

Durville (Edmond), ingénieur en chef des directions de travaux.

Cordonnier (Anatole), ingénieur en chef des travaux maritimes.

Guy (Gabriel), ingénieur en chef des travaux maritimes.

Lefillaire (Georges), administrateur en chef de 1re classe des services centraux de la marine militaire.

Coat (Joseph), capitaine de corvette.

Vautherin (Claude), capitaine de corvette.

Layec (Henri), commissaire principal de la marine.

Le Politevin (Marcel), commissaire principal de la marine.

Cras (Ervé), médecin principal.

Sorine (Alexandre), ingénieur principal du génie maritime.

Royer (Paul), ingénieur principal du génie maritime (titres exceptionnels).

Boullier (Paul), ingénieur mécanicien principal.

Seray (Jacques), lieutenant de vaisseau.

Friard (Georges), commissaire de 1re classe de la marine.

Lebon (Lucien), officier de 1re classe des équipages.

Octavien (Raymond), officier de 1re classe des équipages de la flotte.

Creachcadec (Pierre), officier de 2e classe des équipages de la flotte.

Guillou (Jean), premier maître canonnier.

Mer (Jean), premier maître hydrographe.

Décret du 23 décembre 1947 portant nominations à titre posthume dans l'ordre du Mérite maritime.

Par décret en date du 23 décembre 1947, sont nommés, à titre posthume, au grade de chevalier dans l'ordre du Mérite maritime:

MM.

De Guilliebon (Charles) (le Havre 11290), capitaine au long cours, ancien commandant du S/S *Grandcamp*.

Bignon (Yves) (Brest 3657), chef du chantier de renflouement de Brest de la compagnie de sauvetage et de remorquage Les Abeilles.

Quere (François) (Brest 20707), patron de vedette à Brest de la compagnie de sauvetage et de remorquage Les Abeilles.

Décret du 23 décembre 1947 portant déclassement partiel de la ligne de tramways de la Trinité-Victor à la Grave-de-Peille (Alpes-Maritimes).

Par décret en date du 23 décembre 1947, est déclassée la section de ligne de la Trinité-Victor à la Grave-de-Peille comprise entre le Pont-de-Peille et la Grave-de-Peille.

Est approuvée la convention intervenue le 21 mai 1947 entre le préfet des Alpes-Mari-

times, au nom du département, et la Compagnie des tramways de Nice et du littoral, en vue de fixer les modalités dudit déclassement. Ladite convention restera annexée au présent décret.

Décret du 23 décembre 1947 replaçant un ingénieur élève de la météorologie dans le corps des ingénieurs des travaux météorologiques.

Par décret en date du 23 décembre 1947, M. de Mathan (Pierre), ingénieur élève de la météorologie, est radié du corps des ingénieurs de la météorologie. Il est reversé dans le corps métropolitain des ingénieurs des travaux météorologiques à partir du 15 juillet 1947, dans les conditions fixées à l'article 8 (3e alinéa) du décret n° 46-887 du 30 avril 1946.

Décret du 23 décembre 1947 portant nomination d'ingénieurs des ponts et chaussées à titre provisoire.

Par décret en date du 23 décembre 1947, les ingénieurs élèves des ponts et chaussées dont les noms suivent, nommés à ce grade par décret du 14 octobre 1947, sont nommés ingénieurs ordinaires de 3e classe des ponts et chaussées à titre provisoire, à dater du 1er octobre 1946.

Promotion 1942 de l'école polytechnique (entrée).

Cadre métropolitain.

MM. Bertrand (Paul), Avril (Pierre), Vignier (Charles), Monnet (Raymond), Veyrenche (Jacques).

Cadre colonial.

M. Bayon (Jean).

Durée des services militaires à utiliser pour l'avancement d'un ingénieur ordinaire de la météorologie.

Par arrêté du 10 décembre 1947, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 10 septembre 1947 portant nominations de fonctionnaires du corps des ingénieurs de la météorologie sont modifiées ainsi qu'il suit, en ce qui concerne M. Duverge (René), nommé ingénieur ordinaire de 2e classe, à dater du 1er janvier 1946:

Services militaires restant à utiliser: au lieu de: « 2 mois 28 jours », lire: « 1 an 2 mois 28 jours ».

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 19 décembre 1947, M. Lafort (R.), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées à Blois, a été chargé, à compter du 16 décembre 1947, en la même qualité, à la résidence de Versailles, du service ordinaire des ponts et chaussées et du service vicinal du département de Seine-et-Oise, en remplacement de M. Stahl, appelé à d'autres fonctions.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 23 décembre 1947 autorisant la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune d'Allons (Lot-et-Garonne).

Par décret en date du 23 décembre 1947, est autorisée la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune d'Allons (Lot-et-Garonne).

Les ressources du nouvel établissement consisteront en certaines donations privées.

Décret n° 47-2253 portant application de la loi n° 46-795 du 24 avril 1946 tendant à instituer un fichier sanitaire et social de la prostitution.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 novembre 1947: page 11586, 1re colonne, article 6, 1re et 2e ligne, au lieu de: « Toute personne dont l'inscription au fichier fait l'objet d'une décision », lire: « Toute personne dont l'inscription au fichier aura fait l'objet d'une décision ».

Budgets additionnels des établissements nationaux de bienfaisance pour l'exercice 1947.

Par arrêté en date du 11 décembre 1947, les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'institution nationale des sourds-muets de Bordeaux, pour l'exercice 1947, sont augmentées de la somme de 2.013.687 francs.

Commission d'études des problèmes de santé mentale.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté du 2 mai 1947 relatif à la composition de la commission d'études des problèmes de santé mentale,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 2 mai 1947 est modifié *in fine* ainsi qu'il suit:

« Un représentant de M. le ministre de l'agriculture ».

Art. 2. — Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1947.

GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 16 décembre 1947, M. le docteur Goulley, médecin inspecteur divisionnaire de la santé de la Gironde, est chargé de mission à la Martinique en qualité de directeur départemental de la santé.

Dispensaires antituberculeux.

Par arrêté en date du 12 décembre 1947, M. le docteur Calvet, médecin des dispensaires antituberculeux de la Dordogne, est mis à la disposition du préfet du Tarn pour assurer le service des dispensaires de ce département.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 16 décembre 1947, Mlle le docteur Eschauzier, médecin directeur du sanatorium de Ponteils (Gard) est mise à la disposition du préfet de la Dordogne en vue de son affectation aux dispensaires d'hygiène sociale de son département, en remplacement de M. le docteur Calvet, appelé à d'autres fonctions.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret n° 47-2383 du 23 décembre 1947 portant fixation des taxes relatives à l'année 1948, dues en Algérie par les employeurs appartenant aux professions non agricoles, pour l'alimentation des divers fonds créés par la législation des accidents du travail.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 30 décembre 1922 relative à l'alimentation du fonds de garantie prévu par la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, modifiée par la loi validée du 24 décembre 1940;

Vu la loi du 25 novembre 1916 concernant les mutilés de guerre victimes d'accidents du travail;

Vu la loi du 14 mai 1930 assurant gratuitement la rééducation professionnelle des mutilés du travail auxquels leurs blessures ou infirmités ouvrent le droit à pension;

Vu la loi validée du 3 avril 1942 accordant des majorations et allocations aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit;

Vu l'ordonnance du 15 décembre 1945 relative à la réparation des accidents du travail résultant de faits de guerre;

Vu la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, notamment son article 90,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'année 1948, le taux global des taxes à percevoir en Algérie pour l'alimentation des différents fonds créés par la législation sur les accidents du travail est fixé comme suit:

1° Taxe sur primes ou cotisations d'assurance couvrant la totalité ou une partie des rentes:

a) Avec garantie de la totalité des autres indemnités et frais: 26 p. 100;

b) Avec garantie partielle ou exclusion de la garantie des autres indemnités et frais: 41 p. 100;

2° Taxe sur les capitaux constitutifs des rentes ou fractions de rentes non garanties par une assurance: 72 p. 100.

Art. 2. — Le produit de la taxe sera affecté en totalité au fonds de majoration des rentes (loi du 3 avril 1942).

Art. 3. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret du 26 décembre 1947 portant admission à la retraite d'un directeur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 14 avril 1924 portant réforme des pensions civiles et militaires;

Vu la loi du 15 février 1946, et notamment son article 10, modifiant les dispositions de la loi du 18 août 1936 sur les limites d'âge;

Vu l'article 21 de la loi de finances du 8 août 1947,

Décrète:

Art. 1er. — M. Perrin (Edmond), directeur de la caisse nationale de sécurité sociale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, en application de l'article 8 de la loi du 14 avril 1924, à compter du 29 janvier 1948.

Art. 2. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

DANIEL MAYER.

Décret n° 47-2100 fixant les mesures d'application du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 octobre 1947; page 10073, 3e colonne, article 125, 2e ligne, au lieu de: « l'article 8 du décret du 27 novembre 1946 », lire: « l'article 111 du décret du 27 novembre 1946 ».

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 22 novembre 1947, un crédit de 535.502 F, provenant de fonds de concours, a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère du travail et de la sécurité sociale de l'exercice 1947:

Chap. 100. — Traitement du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale ..... 483.502 F.

Chap. 302. — Services de l'administration centrale. — Matériel.... 52.000

535.502 F.

Par arrêté interministériel en date du 22 novembre 1947, un crédit a été ouvert, au titre de l'exercice 1947, au chapitre suivant:

Chap. 603. — Emploi de fonds provenant de legs et de donation, 2.600 F.

Commission nationale des tarifs.

Par arrêté en date du 18 décembre 1947, ont été nommés, à titre provisoire, en qualité de représentants des caisses régionales de sécurité sociale à la commission nationale des tarifs institués par l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945:

MM. Michel, Cerveau, Gardin, titulaires.

MM. Palazi, Alison, Leveille, suppléants.

Mutualité.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 20 décembre 1947, ont été approuvés les statuts des sociétés ci-après:

NORD

Section d'entr'aide des établissements Charles Tiberghien, n° 59-2503, à Tourcoing.

La Sécurité asturienne, n° 59-2501, à Aubyl-lez-Douai.

Caisses de retraites.

Par arrêté du 20 décembre 1947, la caisse de retraites des employés de la caisse d'épargne de Givors, 8, place Jean-Jaurès, à Givors (Rhône), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté en date du 9 décembre 1947, pris conformément à l'avis émis par le conseil de discipline, M. Prevost (Jacques), commis principal à la direction régionale de la sécurité sociale de Paris, a été révoqué.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Cabinet du ministre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1947 nommant le directeur du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu l'arrêté du 2 décembre 1947 fixant la composition du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés, à dater du 25 novembre 1947:

Directeur adjoint.

M. Jean Verdier.

Chargés de mission.

MM. Louis Houy, Jean Panhaleux.

Attachés.

MM. Auguste Pommier, René Chrétien.

Fait à Paris, le 26 décembre 1947.

FRANÇOIS MITTERRAND.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 26 décembre 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 23 décembre 1947, portant que les nominations et promotions comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète:

Art. 1er. — Les personnes désignées ci-après sont nommées ou promues dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Marquet (Jean-Louis-Etienne), directeur adjoint du cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme. Chevalier depuis le 26 juillet 1935.

Thirion (Edouard), délégué départemental pour le Loiret. Chevalier depuis le 21 janvier 1929.

Au grade de chevalier.

MM.

Breton (Paul-Adrien-Ludovic), commissaire général à l'exposition de l'urbanisme et de l'habitation; 25 ans de services civils et militaires.

Carré (Louis-Marie-Albert-Maurice), fonctionnaire au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme; 50 ans de services civils et militaires.

Carrière (Louis-Elie), rapporteur général de la commission de modernisation du bâtiment et des travaux publics au commissariat général au plan; 22 ans de services civils et militaires.

Ducoux (Henri), architecte en chef de la reconstruction; 25 ans de services civils et militaires.

Grammont (Roger-Jules), entrepreneur de travaux publics; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Marini (André-Esprit-Pierre), chef de service au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme; 21 ans de services civils et militaires.

Mouton (Marcel-Alphonse-Eugène), industriel; 25 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Painchaux (Paul-Charles-Léon), architecte D.P.L.G.; 34 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Randet (Pierre), chef de service au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme; 23 ans de services civils et militaires.

Thuillez (Emile-Georges-Achille), président d'honneur de la confédération nationale des associations de sinistrés de France; 48 ans de pratique professionnelle et de services civils et militaires.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

SCHUMAN.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

RENÉ COTY.

Conseils de discipline des personnels temporaires de l'administration centrale et des services extérieurs et du personnel contractuel autre que le personnel contractuel hors catégorie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 décembre 1947: page 12119, titre, au lieu de: « ... de l'administration centrale et des services extérieurs et du personnel contractuel... », lire: « ...de l'administration centrale et des services extérieurs, et du personnel contractuel... »; visas, 1re colonne, 3e alinéa, 2e ligne, au lieu: « modifié », lire: « modifié »; 2e colonne, article 2, 4e alinéa, 1re ligne, au lieu

de: « chef de service du budget », lire: « chef du service du budget »; 7e alinéa, 2e ligne, au lieu de: « délégué départemental de Seine-et-Oise », lire: « délégué départemental de la Seine-et-Oise »; article 3, 1er alinéa, 2e ligne, au lieu de: « représentant du ministre », lire: « représentants du ministre »; article 4, 1er alinéa, 2e ligne, au lieu de: « contraire à celles », lire: « contraires à celles »; signature, au lieu de: « Jacques-Pierre Bolotte », lire: « Jacques Pierre-Bolotte ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du samedi 27 décembre 1947.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant: 1° reconduction à l'exercice 1948 des crédits ouverts par la loi n° 47-1196 du 13 août 1947 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles) pour l'exercice 1947; 2° autorisation de percevoir les impôts, droits, produits et revenus publics pour l'exercice 1948. (Nos 2650-2813-2935. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

2. — Discussion du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de l'exercice 1947 et portant relèvement des prestations familiales. (No 2780).

3. — Discussion du projet de loi portant réforme fiscale. (Nos 2615-2950).

4. — Discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre budgétaire pour l'exercice 1948 et portant création de ressources nouvelles. (Nos 2937-2944. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

5. — Discussion du projet de loi fixant l'évaluation des voies et moyens du budget général pour l'exercice 1948 et relatif à diverses dispositions d'ordre financier. (No 2664).

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de résolution de M. Maurice Frodet et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à constituer un stock de sécurité de semences de blés de printemps. (Nos 1261-2821. — M. Roulon, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi portant prorogation provisoire des banques de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. (Nos 2270-2868. — M. Yves Fagon, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi portant application aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, des dispositions de l'article 178 de la loi n° 46-2151 du 7 octobre 1946. (Nos 2305-2899. — M. Yves Fagon, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote du projet de loi fixant les limites de l'arrondissement judiciaire de Manies. (Nos 1619-2823. — M. Berger, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote: 1° du projet de loi mettant fin à la prorogation ou à la suspension des délais relatifs aux transcriptions immobilières, aux inscriptions de privilèges d'hypothèques ou de nantissement et au renouvellement de ces inscriptions; 2° de la proposition de résolution de M. Hugues et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre dans le plus bref délai le décret prévu par la loi du 22 février 1941, au sujet du renouvellement des inscriptions hypothécaires et de nantissement. (Nos 2383-818-2846. — M. Delahoutre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Joseph Denais tendant à ajourner l'application de l'article 21 de la loi de finances du 8 août 1947, 2° de MM. de Tinguy et Yves Fagon tendant à modifier l'article 21 de la loi du 8 août 1947 relative à certaines dispositions d'ordre financier. (Nos 2579-2635-2159. — M. de Tinguy, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote du projet de loi instituant un délai pour la présentation des titres de propriété des marchandises saisies comme prises maritimes. (Nos 1650, 2027, 2159, 2750. — M. Courant, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote du projet de loi tendant à habiliter le ministre chargé de la reconstruction et de l'urbanisme à intenter au nom de l'Etat les actions en réparation et en répétition prévues par l'article 72 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. (Nos 2582, 2909. — M. René Kuehn, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Suite de l'ordre du jour comme à la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de l'ordre du jour comme à la première séance.

Séances du samedi 27 décembre 1947.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Hamon, jusques et y compris M. Jeanmot.

Tribunes — Depuis M. Anguet, jusques et y compris M. Barrachin.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 27 décembre 1947.

No 2871. — Proposition de loi de M. Lacaze relative à la consommation des boissons alcooliques (renvoyée à la commission de la famille).

No 2895. — Proposition de loi de M. Badiou relative à la situation des entreprises placées sous réquisition (renvoyée à la commission des affaires économiques).

No 2926. — Rapport par M. Besset, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi relative aux maladies d'origine professionnelle.

No 2929. — Proposition de loi de M. André Denis relative aux établissements de cure (renvoyée à la commission de la santé publique).

No 2953. — Proposition de loi de M. Paumier relative à la restauration de l'habitat rural (renvoyée à la commission de l'agriculture).

No 2954. — Proposition de résolution de M. Roger Roucaute tendant à classer la ville de Privas au titre de ville de garnison (renvoyée à la commission de la défense nationale).

No 2955. — Proposition de résolution de M. Prot relative à la Société nationale de construction aéronautique du Nord, à Méaulte (Somme) (renvoyée à la commission de la défense nationale).

No 2957. — Proposition de résolution de M. Raymond Guyot relative à la revalorisation des rentes viagères consenties avant 1939 (renvoyée à la commission de la justice).

No 2986. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à proroger et à modifier la loi du 30 juillet 1947 prévoyant certaines dispositions transitoires en matière de loyers de locaux d'habitation ou à usage professionnel (renvoyé à la commission de la justice).

No 3005. — Rapport, par M. Reille-Soult, au nom de la commission du suffrage universel sur la proposition de résolution tendant à modifier l'article 10 du règlement.

Commission de l'agriculture.

Séance du vendredi 26 décembre 1947.

Présents. — MM. Bas, Blanchet, Castera, Delcos, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Lucas, Monin, Montagnier, Moussu, Rochet (Waldeck), Roulon, Ruffe, Sesmaisons (de), Valay.

Excusés. — MM. Guille, Lalle, Olmi, Paumier, Vée, Zumino.

Commission des finances.

Séance du vendredi 26 décembre 1947.

Présents. — MM. Albert Aubry, Gaston Auguet, Charles Barangé, Robert Bétolaud, Jean Blocquaux, Patrice Bougrain, André Burlot, Robert Buron, Edouard Daladier, Joseph Denais, Roger Dusseaulx, Edgar Faure, Pierre Gabelle, Gilles Gozard, Jean-Raymond Guyon, René Lamps, Joseph Laniel, Maurice-Petsche, Pierre Mendès-France, Pierre Meunier, René Pleven, Robert Prigent, Eugène Rigal, Clément Taillade, Lionel de Tinguy, Pierre Truffaut, Maurice Violette.

Suppléants. — MM. Maurillet (de M. Allonneau), Charlot (de M. Max Lejeune), Waldeck Rochet (de M. Georges Cogniot).

Assistaient en outre à la séance. — M. Charpentier, délégué de la commission de l'agriculture; M. Delachenal, rapporteur pour avis de la commission du travail; M. Palewski, délégué de la commission des affaires économiques.

Commission de l'intérieur.

Séance du vendredi 26 décembre 1947.

Présents. — MM. Astier de La Vigerie (d'), Ben Tounes, Bouret (Henri), Chevalier (Fernand) (Alger), Cordonnier, Demusois, Fagon (Yves), Fievez, L'Huillier (Waldeck), Mokhtari, Pantaloni, Petit (Albert) (Seine), Quilici, Rabier, Mme Sportisse, M. Viard.

Suppléants. — MM. Dhers (de M. d'Aragon), Deixonne (de M. Badiou), Aumeran (de M. Barrachin), Mme Lempereur (de M. Berri), MM. de Chambrun (de M. Dreyfus-Schmidt), Louis Michaud (de M. Errecart), Finet (de M. Fonlupt-Esperaber), Penoy (de M. Guyomard), Sion (de M. Hussel), Benchenouf (de M. Jaquet), Mme Lejeune (de M. Mazy), MM. Guilbert (de M. Sigrist), Leenhardt (de M. Wagner).

Commission de la justice et de législation.

Séance du vendredi 26 décembre 1947.

Présents. — MM. Chamant, Charpin, Chaulard, David (Marcel) (Landes), Desjarlais, Grimaud, Guesdon, Mabrut, Minjoz, Montillot, Moro-Giafferri (de), Rollin (Louis), Toujas.

Excusés. — MM. Garet, Valentino.

Suppléant. — M. Edgar Faure (de M. Caly-Gasparrou).

Commission des moyens de communication.

Séance du vendredi 26 décembre 1947.

Présents. — MM. Babet (Raphaël), Barbier, Bour, Geoffre (de), Livry-Level, Maillocheau, Mme Méty, M. Midol.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du vendredi 26 décembre 1947.

Présents. — MM. Aubame, Besset, Bissol, Boutavant, Croizat, Delachenal, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Gazier, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mezier, Moisan, Musmeaux, Renard, Segelle, Sion, Viatte.

Suppléants. — Mmes Roca (de Mme Vermeersch), Denise Bastide (de M. Alfred Costes), MM. Dupraf (de M. Patinaud), Gabelle (de M. Beugniez), Vuillaume (de M. Asscray).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le samedi 27 décembre 1947, à neuf heures trente, à quinze heures et à vingt et une heures (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 2937) relatif à diverses dispositions d'ordre budgétaire pour l'exercice 1948 et portant création de ressources nouvelles (*suite*). — M. le rapporteur général.

II. — Eventuellement: projet de loi (n° 2974) portant ouverture de crédits provisionnels au titre des dépenses militaires ordinaires pour les mois de janvier, février et mars 1948. — M. Max Lejeune, rapporteur.

III. — Projet de loi (n° 2615) portant réforme fiscale (*suite*) (articles précédemment réservés). — M. le rapporteur général.

IV. — Projet de proposition de résolution présenté par M. Joseph Denais, tendant à améliorer la situation matérielle de l'ensemble des petits rentiers viagers.

V. — Désignation des membres de la sous-commission de contrôle des comptes spéciaux.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le samedi 27 décembre 1947, à dix heures (local de la commission des affaires économiques n° 263):

I. — Audition de M. le ministre du travail et de la sécurité sociale sur la proposition de loi de M. Boutavant tendant à la majoration de l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

II. — Rapport de M. Boutavant sur cette proposition de loi.

III. — Questions diverses.

Réunions de commissions du samedi 27 décembre 1947.

Commission des finances, à neuf heures trente, à quinze heures et à vingt et une heures. — Local de la commission.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 261.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix heures. — Local n° 263.

Commission d'enquête sur le vin, à onze heures. — Local n° 222.

Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats.

Un concours pour l'emploi de sténographe des débats aura lieu le 21 janvier 1948.

Les candidats qui voudront y prendre part devront justifier:

1° Qu'ils sont Français ou naturalisés, âgés de plus de vingt ans et de moins de trente ans (cette limite d'âge est reculée d'une durée égale au temps des services militaires légaux et de guerre accomplis par les candidats, et d'un an par enfant à charge);

2° Qu'ils possèdent soit un diplôme complet de bachelier, soit un des diplômes ou certificats visés à l'article 3 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 (conformément aux dispositions du dernier alinéa dudit article 3, à titre exceptionnel, les candidats ne satisfaisant pas aux conditions de diplômes prévues par cet article pourront être autorisés à se présenter au concours sur avis du comité d'examen);

3° Qu'ils ont satisfait à la loi militaire ou qu'ils sont libérables des obligations actives dans les trois mois suivant la date prévue pour l'examen.

Les candidats devront produire à l'appui de leur demande:

1° Un extrait de l'acte de naissance sur papier timbré;

2° Un extrait, pour néant, du casier judiciaire;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs;

4° Une copie du certificat de bonne conduite militaire, s'il y a lieu;

5° L'état signalétique et des services militaires (délivré par le bureau de recrutement);

6° Une note indiquant si le postulant est marié et s'il a des enfants;

7° Une copie certifiée conforme des diplômes possédés.

En outre, les candidats doivent déclarer sur l'honneur qu'ils ne tombent pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 26 août 1944 sur l'indignité nationale, et qu'en tout état de cause ils n'ont pas été frappés par l'un ou l'autre de ces deux textes.

Les demandes et pièces énoncées ci-dessus devront parvenir au secrétariat général de la questure au plus tard le 15 janvier 1948.

Les candidats devront se présenter au secrétariat général de la questure le mardi 20 janvier 1948, à neuf heures, pour subir la visite réglementaire devant le médecin de l'Assemblée; leur admission à prendre part aux épreuves est subordonnée au résultat favorable de cette visite.

Le concours comprend:

Trois dictées: la première, de cinq minutes, à la moyenne de 140 mots à la minute; la seconde, de douze minutes, à une vitesse variable de 150 à 180 mots à la minute; la troisième, de dix minutes, d'un texte incorrect à remettre au point.

Les candidats ayant subi avec succès ces premières épreuves sont appelés à faire en séance, pendant plusieurs jours, le service des sténographes des débats.

Des renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui les demanderont par lettre au secrétaire général de la questure de l'Assemblée nationale, 126, rue de l'Université, à Paris, ou qui se présenteront au secrétariat général de la questure, tous les jours de la semaine, de dix à douze heures.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du samedi 27 décembre 1947.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant majoration des indemnités dues au titre de la législation sur les accidents du travail et de l'assurance-invalidité en ce qui concerne les professions non agricoles. (N° 925, année 1947. — M. N..., rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, autorisant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. (N° 926, année 1947. — M. Alain Poher, rapporteur général; et n° , année 1947. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. N..., rapporteur; et n° , année 1947. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. N..., rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, autorisant l'émission d'un emprunt. (N° 927, année 1947. — M. Alain Poher, rapporteur général; et n° , année 1947. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. N..., rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage.* — Depuis M. Charles-Cros, jusques et y compris M. Debray.

Tribunes — Depuis M. Jules Decaux, jusques et y compris M. Gérard.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 27 décembre 1947.

N° 928 (1). — Projet de loi portant ouverture et annulation de crédits au titre des dépenses militaires.

N° 929. — Projet de loi tendant à la réorganisation des transports de voyageurs dans la région parisienne.

N° 930. — Proposition de résolution de M. La Gravière tendant à prendre des mesures pour conjurer la crise du papier.

N° 931. — Projet de loi tendant à coordonner le régime des retraites prévues par différentes lois.

N° 932. — Projet de loi simplifiant les surtaxes locales temporaires perçues par la Société nationale des chemins de fer français.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de la République le 26 décembre 1947.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du vendredi 26 décembre 1947.

Présents. — MM. Armengaud, Brizard, Charles-Cros, Colardeau, Duclercq (Paul), Gadoin, Gargominy, Liénard, Rochereau, Siaut, Mlle Trinquier, Mme Vialle.

Commission de l'agriculture.

Séance du vendredi 26 décembre 1947.

Présents. — MM. Boyer (Jules), Brune (Charles), Cardin (René), Champeix, Dadu, David (Léon), Dulin, Félice (de), Gravier (Robert), Henry, Jayr, Le Goff, Le Terrier, Montalembert (de), Morel (Charles), Roudel (Baptiste), Saint-Cyr, Sempé, Simard (René), Tognard, Mme Vigier.

Commission des finances.

1re *séance du vendredi 26 décembre 1947.*

Présents. — MM. Avinin, Boudet, Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Duchet, Gerber (Marc), Gerber (Philippe), Hocquart, Janton, Lacaze (Georges), Laffargue, Landaboure, Landry, Marrane, Merle (Toussaint), Monnet, Pauly, Peschaud, Poher, Reverbori, Roubert (Alex), Sauer, Thomas (Jean-Marie).

Excusé. — M. Franceschi.

Suppléants. — MM. Alric (de M. Vieljeux), Bene (de M. Minvielle).

Assistaient à la séance. — MM. Dulin (au titre de la commission de l'agriculture), Armengaud (au titre de la commission de la production industrielle).

2e séance du vendredi 26 décembre 1947.

Présents. — MM. Avinin, Berlioz, Boudet, Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Duchet, Gerber (Marc), Gerber (Philippe), Hocquart, Janton, Lacaze (Georges), Laffargue, Landaboure, Landry, Marrane, Merle (Toussaint), Monnet, Pauly, Peschaud, Poher, Reverbori, Roubert (Alex), Sauer, Thomas (Jean-Marie).

Excusés. — MM. Franceschi, Minvielle.

Suppléant. — M. Alric (de M. Vieljeux).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

1re séance du vendredi 26 décembre 1947.

Présents. — MM. Berthelot (Jean-Marie), Boivin-Champeaux, Chaumel, Cherrier (René), Colardeau, Fourré, Mme Girault, MM. Mammonat, Molle, Georges Pernot, Pialoux, Sablé, Willard (Marcel).

Excusé. — M. Rausch.

NOTA. — Faute de quorum, le vote sur la demande de discussion immédiate formulée au sujet des textes ci-après a été reporté, en vertu des dispositions de l'article 29 du règlement, à une seconde séance tenue le même jour:

a) Proposition de résolution (n° 920, année 1947) de M. Naime tendant à faire cesser les poursuites engagées à l'occasion des récents mouvements de grève;

b) Proposition de résolution (n° 921, année 1947) de Mme Girault tendant à l'abrogation de la loi sur la protection de la liberté du travail.

2e séance du vendredi 26 décembre 1947.

Présents. — MM. Boivin-Champeaux, Carcassonne, Carles, Chaumel, Cherrier (René), Courrière, Félice (de), Fourré, Mme Girault, MM. Laurenti, Maire (Georges), Mammonat, Molle, Georges Pernot, Pialoux, Sablé, Simard (René), Willard (Marcel).

Excusés. — MM. Berthelot, Giacomoni, Rausch.

Suppléants. — MM. Gadoin (de M. Bardon-Damarzid), Pinton (de M. Bordeneuve).

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du vendredi 26 décembre 1947.

Présents. — MM. Ebène (Jean), Bouloux, Colonna, Delfortrie, Guyot (Marcel), Hauriou, Jacques-Destrée, La Gravière, Legeay, Menditte (de), Merle (Faustin), Pajot (Hubert), Mme Patenôtre (Jacqueline-André-Thôme), MM. Pezet (Ernest), Vergnole.

Excusé. — M. Duchet.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du vendredi 26 décembre 1947.

Présents. — MM. Abel-Durand, Caspary, Delrieu, Hyvrard, Jarrié, Naime, N'Joya, Pajot, Renaison, Saint-Cyr.

Excusés. — Mme Devaud, M. Martel.

Convocation de commission.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le samedi 27 décembre 1947, à la première suspension de la séance publique de l'après-midi (local n° 202):

Examen du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, prorogeant la législation en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. — Nomination d'un rapporteur.

Réunion du samedi 27 décembre 1947.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à la première suspension. — Local n° 202.

Avis de concours pour l'emploi d'administrateur adjoint des services du Conseil de la République.

Un concours pour le recrutement d'administrateurs adjoints des services du Conseil de la République aura lieu à partir du 19 janvier 1948.

Ce concours comprendra des épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

A. — EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

(19 et 20 janvier 1948.)

Matières générales.

1° Une composition française;

2° Une composition d'histoire et de géographie (histoire de France de 1789 à 1940; géographie de la France et des territoires d'outre-mer);

3° Deux problèmes de mathématiques (correspondant au niveau du brevet élémentaire);

4° La reproduction calligraphique d'un tableau de finances;

5° L'établissement d'une fiche de classement.

Epreuve facultative.

Dactylographie (seuls les points au-dessus de la moyenne seront pris en compte).

B. — EPREUVES D'ADMISSION

(Date fixée ultérieurement.)

Interrogations orales d'instruction générale (histoire, géographie, littérature française).

Les épreuves seront cotées de 0 à 20 points et affectées des coefficients suivants:

Composition française	2
Histoire et géographie	2
Arithmétique	1
Reproduction d'un tableau de finances	1
Etablissement d'une fiche	1
Dactylographie	1
Interrogations orales	2

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir, avant le 10 janvier 1948, au secrétariat général du Conseil de la République, leur demande manuscrite accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;

2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs;

4° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille;

5° Une copie de leurs titres universitaires;

6° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres, leurs travaux et emplois antérieurs;

7° Un certificat médical délivré par le médecin chef du Conseil de la République, qui recevra à son cabinet, 15 *bis*, rue de Vaugirard: *a)* les candidats de Paris tous les mardis et le jeudi 15 janvier 1948, à dix-sept heures; *b)* les candidats de province le vendredi 16 janvier et le mardi 20 janvier 1948, à dix-sept heures,

et, pour les candidats du sexe masculin:

8° Une pièce établissant qu'ils ont satisfait définitivement aux lois de recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme).

Les candidats devront être Français et âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 19 janvier 1948, cette limite d'âge étant augmentée d'une durée égale à celle de leurs services militaires légaux et de guerre, plus un an par enfant à charge.

En outre, ils devront déclarer sur l'honneur qu'ils ne tombent pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 26 août 1944 sur l'indignité nationale et, qu'en tout état de cause, ils n'ont pas été frappés par l'un ou l'autre de ces deux textes.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), tous les jours, de dix heures à douze heures et de quatorze heures à dix-huit heures (samedi compris).

Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats du Conseil de la République.

Un concours pour le recrutement de sténographes des débats du Conseil de la République aura lieu le samedi 24 janvier 1948.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir, avant le 21 janvier 1948, au secrétariat du service sténographique du Conseil de la République, leur demande accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;

2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs;

4° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille;

5° Un copie de leurs titres universitaires;

6° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres, leurs travaux et emplois antérieurs;

7° Un certificat médical délivré par le médecin-chef du Conseil de la République qui recevra à son cabinet, 15 *bis*, rue de Vaugirard: *a)* les candidats de Paris tous les mardis et le jeudi 22 janvier 1948 à dix-sept heures; *b)* les candidats de province le vendredi 23 janvier 1948 à dix-sept heures;

8° Une pièce établissant qu'ils ont satisfait définitivement aux lois de recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme).

Les candidats devront être Français et âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 21 janvier 1948, cette limite d'âge étant augmentée d'une durée égale à celle de leurs services militaires légaux et de guerre, plus un an par enfant à charge. Ils devront en outre être pourvus d'un diplôme de baccalauréat de l'enseignement secondaire.

De plus ils devront déclarer sur l'honneur qu'ils ne tombent pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 26 août 1944 sur l'indignité nationale ou, qu'en tout état de cause, ils n'ont pas été frappés par l'un ou l'autre de ces deux textes.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront au chef du service sténographique du Conseil de la République, Palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), les mardis, jeudis et samedis, à partir de quinze heures, du 26 au 31 décembre 1947 inclus et du 13 au 20 janvier 1948 inclus.

ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du lundi 29 décembre 1947.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la vérification des pouvoirs (département d'Oran).

Discussion de la proposition de MM. Corval et Le Brun Kéris et des membres du groupe M. R. P. tendant à la célébration solennelle dans l'Union française tout entière, du centenaire du décret du 27 avril 1848 abolissant l'esclavage « dans toutes les colonies et possessions françaises ».

Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission provisoire du règlement.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours (école nationale d'agriculture de Rennes).

Un concours sur titres et sur épreuves sera ouvert à une date qui sera fixée ultérieurement, pour nomination à l'école nationale d'agriculture de Rennes d'un maître de conférences d'agriculture.

Tous renseignements concernant ce concours seront fournis sur demande adressée au ministère de l'agriculture (direction de l'enseignement, 1er bureau) où les candidatures seront reçues jusqu'au douzième jour précédant l'ouverture du concours.

Avis de concours (école nationale d'agriculture de Grignon).

Un concours sera ouvert pour la nomination à l'école nationale d'agriculture de Grignon, d'un professeur titulaire de la chaire d'économie politique et d'économie et législation rurales.

Tous renseignements concernant ce concours dont la date d'ouverture sera fixée ultérieurement, seront fournis sur demande adressée au ministère de l'agriculture (direction de l'enseignement, 1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e).

Avis de concours (école nationale d'horticulture).

Un concours sur titres et sur épreuves sera ouvert au ministère de l'agriculture en février 1948 pour nomination à un poste vacant de chef d'atelier à l'école nationale d'horticulture.

Tous renseignements concernant ce concours, dont la date exacte sera fixée ultérieurement, pourront être fournis sur demande adressée au ministère de l'agriculture (direction de l'enseignement, 1er bureau).

Avis d'ouverture en 1948 d'une session du cours de mutualité et de coopération agricoles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1947: page 12033, 2e colonne, 4e ligne, au lieu de: « 27 mars 1947 », lire: 27 mars 1948 »; 25e ligne, au lieu de: « du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme des écoles professionnelles municipales de la ville de Paris », lire: « du diplôme de fin d'études secondaires, du brevet supérieur de l'enseignement primaire, du diplôme des écoles professionnelles municipales de la ville de Paris »; 3e colonne, 5e ligne, au lieu de: « une demande d'admission en cours », lire: « une demande d'admission au cours »; 31e ligne, au lieu de: « les dossiers... devront être envoyée », lire: « les dossiers... devront être envoyés ».

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis concernant l'installation d'une imprimerie à Niamey (territoire du Niger).

Le territoire du Niger (Afrique occidentale française) serait disposé à faciliter dans toute la mesure du possible l'installation à Niamey d'une imprimerie de moyenne importance.

Adresser toute demande de renseignements accompagnée de références précises à: Gouverneur du Niger, bureau des finances, Niamey ».

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Bernay (Eure).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Bernay (Eure), classé dans la catégorie des établissements de 200 à 500 lits.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret provisoirement applicable du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis, sous pli recommandé, au directeur départemental de la population à Evreux (Eure).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Lavaur (Tarn).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Lavaur (Tarn), classé dans la catégorie des établissements de 200 à 350 lits.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret provisoirement applicable du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis, sous pli recommandé, au directeur départemental de la population à Albi (Tarn).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Libourne (Gironde).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Libourne (Gironde), classé dans la catégorie des établissements de 500 à 1.000 lits.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret provisoirement applicable du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis, sous pli recommandé, au directeur départemental de la population de la Gironde à Bordeaux.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Mâcon (Saône-et-Loire).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Mâcon, classé dans la catégorie des établissements de 500 à 1.000 lits.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret provisoirement applicable du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis, sous pli recommandé, au directeur départemental de la population de Saône-et-Loire à Mâcon.

Avis de vacance du poste de directeur-économe de l'hôpital-hospice de Valréas (Vaucluse).

(Nouvel avis.)

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Valréas (Vaucluse).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur-économe des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret provisoirement applicable du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis, sous pli recommandé au directeur départemental de la population de Vaucluse, à Avignon.

Avis de vacance de poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Vic-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Vic-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de sous-directeur et directeurs-économes des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret provisoirement applicable du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis sous pli recommandé au directeur départemental de la population des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.

Ministère des finances et des affaires économiques.

AVIS AUX IMPORTATEURS

Mise en vigueur du nouveau tarif douanier. — Production des factures consulaires et des certificats d'origine.

Le *Journal officiel* des 17, 18, 19, 20 et 21 décembre 1947 a publié en annexe le nouveau tarif des droits de douane d'importation, applicable à partir du 1er janvier 1948.

Sauf de très rares exceptions, ces droits sont *ad valorem*.

Des arrêtés du ministre des finances et des affaires économiques fixeront, pour chaque catégorie de marchandises, la date à partir de laquelle les nouveaux droits seront perçus.

Un arrêté du ministre des finances et des affaires économiques, pris en application de l'article 72 du code des douanes, précisera, d'autre part, la forme dans laquelle les déclarations de douane doivent être présentées, les énonciations qu'elles doivent contenir et les documents qui doivent y être joints.

Dès maintenant, l'attention des importateurs est appelée sur les points suivants:

1° Pour toutes marchandises taxées *ad valorem*, et pour lesquelles la perception des droits n'est pas suspendue, la production d'une facture consulaire est obligatoire, en vertu de l'article 75 *bis* du code des douanes;

2° Conformément à l'article 19 du même code, l'application du tarif minimum est subordonnée à la présentation d'un certificat d'origine délivré par une autorité consulaire française ou légalisé par elle.

Sauf soupçon de fraude, ne sont pas soumis aux formalités susvisées, les envois par la poste et, à la condition que leur valeur ne dépasse pas 1.000 F, les colis postaux et les colis importés par la voie aérienne.

Il est rappelé, en outre:

a) Que les factures visées par certains organismes étrangers et les certificats d'origine délivrés par certaines autorités étrangères sont dispensés de la légalisation consulaire. La liste de ces organismes et services figure aux nos 69 et 118 des Observations préliminaires du tarif des douanes.

b) Que les factures peuvent, éventuellement, tenir lieu de certificats d'origine lorsqu'elles répondent aux conditions que doivent obligatoirement remplir ces derniers.

Pour éviter les retards que l'accomplissement immédiat des formalités visées ci-dessus pourrait entraîner dans le dédouanement des

marchandises, la production des factures consulaires et des certificats d'origine ne sera strictement exigée, sauf soupçon d'abus, qu'à partir du 1er février 1948.

Les importateurs sont invités à prendre, dès maintenant, toutes dispositions utiles afin d'être en mesure de produire, s'il y a lieu, ces documents pour les importations qui seront effectuées à compter du 1er février prochain.

La clause transitoire prévue ci-dessus ne sera pas applicable aux importations qui étaient déjà effectivement soumises aux formalités dont il s'agit à la date du 31 décembre 1947.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la quarante-troisième tranche de la loterie nationale 1947 a eu lieu à Paris, le 24 décembre 1947, à 17 heures 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A.	Série B.
		—	—
7	gagnent	300 fr.	300 fr.
3	—	300 fr.	400 fr.
13	—	500 fr.	1.000 fr.
45	—	800 fr.	1.500 fr.
130	—	1.500 fr.	2.500 fr.
355	—	1.500 fr.	2.500 fr.
511	—	1.500 fr.	2.500 fr.
023	—	2.000 fr.	3.000 fr.
896	—	2.000 fr.	3.000 fr.
132	—	2.500 fr.	3.500 fr.
624	—	2.500 fr.	3.500 fr.
789	—	2.500 fr.	3.500 fr.
4.311	—	4.000 fr.	10.000 fr.
4.929	—	4.000 fr.	10.000 fr.
5.565	—	4.000 fr.	10.000 fr.
7.003	—	4.000 fr.	10.000 fr.
9.006	—	4.000 fr.	10.000 fr.
5.385	—	10.000 fr.	15.000 fr.
8.663	—	10.000 fr.	15.000 fr.
8.660	—	30.000 fr.	50.000 fr.
40.285	—	200.000 fr.	80.000 fr.
41.800	—	200.000 fr.	80.000 fr.
53.852	—	200.000 fr.	80.000 fr.
65.036	—	200.000 fr.	80.000 fr.
82.434	—	200.000 fr.	80.000 fr.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
		—	—
009.462	gagnent	600.000 fr.	120.000 fr.
016.500	—	600.000 fr.	120.000 fr.
131.697	—	600.000 fr.	120.000 fr.
158.808	—	600.000 fr.	120.000 fr.
292.183	—	600.000 fr.	120.000 fr.
024.339	—	1.000.000 fr.	200.000 fr.
098.197	—	1.000.000 fr.	200.000 fr.
257.058	—	2.000.000 fr.	1.000.000 fr.
219.632	—	8.000.000 fr.	4.000.000 fr.

PAYEMENT DES LOTS

(Extrait de l'article 14 du règlement.)

Les billets gagnants non présentés dans un délai de six mois à compter du tirage sont annulés (règlement du 29 mai 1947).

Le prochain tirage aura lieu le 31 décembre 1947.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

BANQUE DE FRANCE

SIEGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 18 DEC. 1947	AU 11 DEC. 1947
Encaisse-or (monnaies et lingots)		55.172.677.790 06	55.172.677.790 06
Or affecté en garantie (convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947)		10.052.092.500 »	10.052.092.500 »
Bon du Trésor négociable (engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique)		5.039.250.892 60	5.039.250.892 60
Bons du Trésor négociables (souscriptions de l'Etat au fonds monétaire international et au capital de la banque internationale pour la reconstruction et le développement)		12.000.000.000 »	12.000.000.000 »
Monnaies d'argent, d'aluminium et de billon		418.698.532 »	426.292.302 »
Comptes courants postaux		11.168.710.917 40	9.611.018.250 25
Disponibilités à vue à l'étranger		142.799 74	505.170 74
Avances sur lingots et monnaies d'or		»	»
Portefeuille commercial et d'effets publics:			
Effets escomptés sur la France	130.527.789.096 05		
Effets garantis par l'office des céréales (loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941)	280.000.000 »	130.820.618.355 65	137.136.215.339 70
Effets escomptés sur l'étranger	12.829.259 60		
Effets négociables et autres emplois à court terme à l'étranger		»	»
Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)		56.669.980.349 »	60.491.750.349 »
Avances sur titres		4.255.443.408 96	4.452.834.266 90
Avances à trente jours au maximum sur effets publics à échéance déterminée n'excédant pas deux ans		3.027.106.000 »	7.930.275.000 »
Bons du Trésor négociables convention du 11 avril 1946 approuvée par la loi du 9 mai 1946, convention du 21 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947 et convention du 28 août 1947 approuvée par la loi du 4 septembre 1947)		65.000.000.000 »	65.000.000.000 »
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)		5.002.537.354 22	5.002.537.354 22
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947 et convention du 12 novembre 1947 approuvée par la loi du 15 novembre 1947)		135.900.000.000 »	121.700.000.000 »
Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du payement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France (conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre et 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944)		126.000.000.000 »	126.000.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857)		112.980.750 14	112.980.750 14
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		14.118.352.467 51	14.635.304.310 59
Total		984.762.592.117 28	987.800.934.576 20

PASSIF			
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)		303.231.151 81	303.231.151 81
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857)		22.105.750 14	22.105.750 14
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		891.890.817.935 »	897.212.582.000 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	52.026.176 73		
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement	752.709.316 »		
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds	79.492.356.317 02	81.594.155.137 »	80.164.717.810 95
Dispositions et autres engagements à vue	1.297.363.027 25		
Divers		10.756.481.840 53	9.581.796.500 30
Total		984.762.592.117 28	987.800.934.576 20

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	Effets publics et effets de commerce représentant des ventes	2,1/2 %
	Autres effets de commerce	3 %
Avances sur titres		4,1/4 %
Avances à 30 jours		2,1/2 %

Certifié conforme aux écritures:
Le gouverneur de la Banque de France,
EMM. MONICK.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

SOCIETE ANONYME
DE
Constructions Mécaniques et de Matériel de Mines
CAPITAL: 5.895.900 F.
SIÈGE SOCIAL: A ONNAING (Nord)
R. C.: Valenciennes 1090.

MM. les porteurs d'obligations de la Société anonyme de constructions mécaniques et de matériel de mines, à Onnaing (Nord), sont avisés que les 647 obligations de l'emprunt 1930, les 277 obligations de l'emprunt 1932 et les 42 obligations de l'emprunt 1947, dont les numéros suivent, sorties aux tirages du 2 décembre 1947, seront remboursées respectivement par 500 et 5.000 F à partir du 31 décembre 1947, coupons nos 37, 33 ou 3 attachés:

1° Au siège social, à Onnaing;
2° Chez la banque L. Dupont et Ce, à Valenciennes et dans ses succursales;
3° Chez le Crédit du Nord, à Lille, Valenciennes et autres succursales.

EMPRUNT 1930

Obligations sorties au tirage du 2 décembre 1947 (18e tirage).

52	56	69	116	158	159	171	178
184	197	221	228	243	267	273	281
281	292	305	396	442	444	453	457
484	485	506	509	519	527	528	534
540	565	585	599	604	621	633	636
637	646	676	693	697	708	712	728
734	791	796	815	820	825	828	836
853	865	893	896	897	908	954	971
984	985	986	991	1.002	1.009	1.033	1.054
1.091	1.106	1.115	1.116	1.121	1.123	1.143	1.144
1.152	1.159	1.234	1.267	1.283	1.285	1.287	1.300
1.330	1.335	1.338	1.344	1.368	1.404	1.418	1.436
1.479	1.505	1.507	1.525	1.527	1.530	1.537	1.546
1.553	1.568	1.575	1.593	1.627	1.637	1.640	1.654
1.661	1.695	1.700	1.718	1.761	1.763	1.796	1.797
1.802	1.803	1.805	1.819	1.831	1.842	1.848	1.863
1.877	1.880	1.888	1.896	1.904	1.917	1.918	1.921
1.924	1.983	2.010	2.045	2.046	2.034	2.073	2.079
2.106	2.135	2.157	2.160	2.164	2.173	2.175	2.198
2.202	2.219	2.245	2.250	2.254	2.260	2.268	2.294
2.303	2.311	2.312	2.316	2.331	2.393	2.395	2.397
2.399	2.415	2.430	2.432	2.479	2.480	2.483	2.543
2.555	2.556	2.557	2.560	2.561	2.565	2.575	2.603
2.605	2.618	2.619	2.660	2.670	2.687	2.691	2.700
2.712	2.750	2.760	2.765	2.770	2.783	2.785	2.804
2.806	2.812	2.817	2.819	2.820	2.823	2.826	2.842
2.854	2.863	2.864	2.882	2.885	2.897	2.898	2.920
2.922	2.942	2.944	2.975	2.987	3.021	3.030	3.055
3.056	3.065	3.099	3.105	3.106	3.128	3.129	3.135
3.143	3.147	3.170	3.172	3.183	3.189	3.195	3.200
3.215	3.260	3.263	3.283	3.286	3.293	3.297	3.303
3.307	3.350	3.356	3.357	3.365	3.367	3.373	3.378
3.387	3.392	3.393	3.407	3.409	3.418	3.424	3.452
3.454	3.479	3.483	3.489	3.505	3.511	3.540	3.547
3.553	3.556	3.593	3.650	3.652	3.666	3.668	3.677
3.687	3.716	3.719	3.720	3.738	3.750	3.788	3.793
3.829	3.831	3.835	3.861	3.865	3.879	3.880	3.908
3.910	3.912	3.915	3.917	3.935	3.955	3.956	3.969
3.973	3.974	3.976	3.981	3.982	3.987	4.002	4.018
4.041	4.043	4.063	4.118	4.130	4.134	4.135	4.143
4.144	4.159	4.161	4.179	4.180	4.188	4.191	4.202
4.210	4.216	4.221	4.223	4.224	4.230	4.242	4.245
4.247	4.254	4.275	4.297	4.306	4.315	4.332	4.343
4.353	4.376	4.387	4.403	4.416	4.421	4.434	4.437
4.445	4.452	4.474	4.477	4.494	4.497	4.499	4.502
4.503	4.521	4.522	4.532	4.537	4.539	4.554	4.559
4.614	4.628	4.641	4.646	4.653	4.660	4.661	4.675
4.691	4.712	4.720	4.733	4.773	4.779	4.799	4.814
4.829	4.849	4.878	4.904	4.913	4.914	4.934	4.941
4.944	4.948	4.972	4.973	4.977	4.979	4.984	4.985
4.986	4.997	4.998	5.014	5.021	5.025	5.032	5.042
5.043	5.051	5.061	5.066	5.075	5.076	5.081	5.084
5.098	5.100	5.122	5.131	5.139	5.160	5.167	5.172
5.193	5.194	5.230	5.282	5.297	5.300	5.308	5.318
5.334	5.355	5.356	5.360	5.362	5.366	5.368	5.376
5.380	5.383	5.387	5.412	5.441	5.443	5.444	5.445
5.447	5.449	5.469	5.479	5.481	5.502	5.513	5.516
5.536	5.553	5.561	5.572	5.576	5.587	5.590	5.592
5.593	5.607	5.696	5.707	5.713	5.716	5.717	5.718
5.721	5.735	5.736	5.738	5.775	5.782	5.817	5.822
5.852	5.854	5.859	5.869	5.869	5.873	5.878	5.879
5.884	5.907	5.912	5.964	5.982	6.012	6.024	6.028
6.029	6.036	6.041	6.054	6.064	6.074	6.078	6.089
6.095	6.102	6.117	6.122	6.153	6.157	6.226	6.252
6.263	6.274	6.282	6.325	6.327	6.335	6.341	6.348
6.365	6.380	6.388	6.389	6.391	6.392	6.394	6.398
6.400	6.418	6.422	6.434	6.436	6.440	6.441	6.452
6.453	6.455	6.459	6.465	6.495	6.506	6.516	6.581
6.591	6.593	6.631	6.640	6.644	6.650	6.661	6.675
6.724	6.788	6.801	6.804	6.815	6.822	6.826	6.830
6.839	6.841	6.849	6.861	6.864	6.865	6.866	6.873
6.877	6.881	6.885	6.912	6.946	6.926	6.927	7.019
7.028	7.029	7.044	7.045	7.065	7.072	7.121	7.166
7.174	7.175	7.211	7.235	7.238	7.252	7.268	7.292
7.295	7.315	7.321	7.334	7.337	7.340	7.345	7.374
7.385	7.402	7.426	7.450	7.452	7.455	7.457	7.464
7.505	7.519	7.529	7.537	7.557	7.560	7.575	7.599
7.613	7.615	7.648	7.650	7.688	7.700	7.702	7.720
7.725	7.728	7.730	7.738	7.740	7.752	7.773	7.778
7.779	7.791	7.795	7.830	7.868	7.869	7.890	7.892
7.894	7.900	7.945	7.946	7.964	7.972	7.978	

Obligations sorties aux tirages antérieurs non remboursées à ce jour.

156	161	264	265	515	642	644	649
651	661	662	667	668	902	1.736	1.741
2.735	2.778	2.788	2.793	2.870	2.876	2.877	2.902
3.401	3.408	3.412	3.413	3.420	3.515	3.716	3.755
4.042	4.091	4.366	4.370	4.371	4.705	4.710	4.714
4.715	4.716	4.726	4.730	5.377	5.734	5.715	5.807
5.821	5.836	5.914	5.922	5.929	5.931	6.101	6.221
6.289	6.296	6.321	6.331	6.337	6.379	6.517	6.522
6.523	6.536	6.538	6.541	6.549	6.555	6.559	6.560
6.565	7.176	7.214	7.228	7.229	7.712	7.713	7.718
7.719	7.731	7.735	7.737	7.815	7.821	7.822	7.880
7.881	7.888	7.908	7.911	7.921			

EMPRUNT 1932

Obligations sorties au tirage du 2 décembre 1947 (12e tirage).

18	21	48	83	98	177	180	210
418	459	495	540	561	580	582	584
611	614	654	702	704	710	711	722
726	730	737	796	855	925	992	1.001
1.035	1.036	1.037	1.070	1.083	1.126	1.161	1.175
1.212	1.245	1.253	1.330	1.331	1.341	1.370	1.374
1.381	1.394	1.450	1.452	1.454	1.547	1.579	1.608
1.611	1.618	1.659	1.681	1.709	1.762	1.775	1.814
1.862	1.864	1.936	1.953	1.971	1.976	2.011	2.020
2.041	2.057	2.065	2.098	2.101	2.127	2.130	2.138
2.143	2.169	2.198	2.207	2.266	2.287	2.344	2.397
2.427	2.461	2.462	2.470	2.481	2.524	2.546	2.555
2.587	2.693	2.694	2.721	2.747	2.771	2.773	2.866
2.922	2.936	3.003	3.009	3.018	3.055	3.082	3.089
3.116	3.162	3.174	3.253	3.260	3.263	3.302	3.328
3.348	3.371	3.378	3.395	3.408	3.424	3.444	3.482
3.513	3.563	3.568	3.587	3.606	3.612	3.649	3.658
3.709	3.706	3.739	3.748	3.767	3.770	3.807	3.881
3.824	3.864	3.890	3.945	3.955	3.975	3.991	3.992
4.001	4.003	4.007	4.026	4.029	4.034	4.043	4.052
4.098	4.107	4.109	4.144	4.150	4.175	4.196	4.200
4.209	4.229	4.244	4.259	4.296	4.297	4.319	4.325
4.391	4.430	4.449	4.459	4.487	4.498	4.532	4.560
4.566	4.571	4.583	4.602	4.631	4.705	4.779	4.780
4.813	4.857	4.868	4.884	4.906	4.920	4.972	5.072
5.108	5.173	5.284	5.300	5.306	5.322	5.387	5.388
5.405	5.417	5.431	5.544	5.545	5.623	5.650	5.652
5.786	5.823	5.923	5.938	5.939	5.990	6.051	6.065
6.099	6.119	6.176	6.225	6.285	6.299	6.382	6.395
6.406	6.415	6.439	6.530	6.562	6.575	6.576	6.577
6.578	6.615	6.636	6.720	6.721	6.729	6.760	6.788
6.829	6.878	6.898	6.906	6.915	7.038	7.062	7.084
7.087	7.134	7.159	7.166	7.194	7.198	7.202	7.211
7.218	7.226	7.235	7.240	7.320	7.348	7.398	7.399
7.400	7.532	7.642	7.770	7.937			

Obligations sorties au tirages antérieurs, non remboursées à ce jour.

55	348	358	410	432	627	632	63
639	697	1.021	1.111	1.124	1.153	1.534	1.53
1.637	1.888	2.281	2.896	2.902	2.905	4.322	4.32
4.596	4.835	4.853	7.314	7.541	7.562	7.604	7.66
7.617	7.663	7.674	7.706	7.730	7.821	7.825	7.95

EMPRUNT 1947

Obligations sorties au tirage du 2 décembre 1947 (1er tirage).

2	13	75	109	205	257	363	41
519	522	558	582	595	612	643	73
766	775	832	856	939	966	1.059	1.06
1.150	1.218	1.220	1.294	1.322	1.328	1.381	1.41
1.511	1.590	1.609	1.612	1.653	1.657	1.660	1.66
1.686	1.826						

Le président du conseil d'administration, directeur général,
A. LEMAIRE.

SOCIETE D'ELECTRICITE MORS
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 40 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 60, RUE DE PRONY, PARIS
R. C.: Seine no 208871 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 25 ans de l'emprunt 5 1/2 0/0 1947 de 25.000.000 de francs divisé en 5.000 obligations de 5.000 F nominal.

Dates des remboursements et obligations amorties.

1er nov.	1948....	98	1er nov.	1961....	196
—	1949....	103	—	1962....	207
—	1950....	109	—	1963....	218
—	1951....	115	—	1964....	230
—	1952....	121	—	1965....	242
—	1953....	128	—	1966....	256
—	1954....	135	—	1967....	270
—	1955....	142	—	1968....	285
—	1956....	150	—	1969....	301
—	1957....	158	—	1970....	318
—	1958....	167	—	1971....	335
—	1959....	176	—	1972....	353
—	1960....	186			

Total: 5.000 obligations.

CONCESSIONS DIVERSES

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux

Par une pétition en date du 2 juin 1947, MM. Gadreau et Gisbert, agissant au nom de la société de recherches minéralogiques et d'études des ressources du sous-sol du départements des Deux-Sèvres, dont le siège est à Parthenay, 87, rue du Bourg-Belais, autorisés à cet effet par décision du conseil d'administration, ont sollicité l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, sur le territoire des communes de Viennay, Adilly, Saint-Aubin-le-Cloud, le Tallud, Saint-Pardoux, Soutiers, Vouhé, Beaulieu-sous-Parthenay, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, la Chapelle-Bertrand, Parthenay, Châtillon-sur-Thouet et Pompaire, arrondissement de Parthenay.

Les recherches seront limitées comme suit:

Au Nord, par une ligne droite, joignant les points A et B, le point A étant le sommet du clocher de l'église d'Adilly, le point B étant le sommet du clocher de l'église de Viennay.

A l'Est, par une ligne brisée joignant les points B, C, D, E, le point B étant ci-dessus défini, le point C étant le sommet du clocher de l'église Saint-Laurent à Parthenay, le point D étant la flèche du château de la Chapelle-Bertrand, le point E étant le sommet du clocher de l'église de Saint-Martin-du-Fouilloux.

Au Sud, par une ligne brisée joignant les points E, F, G, le point E étant ci-dessus défini, le point F étant le sommet du clocher de l'église de Beaulieu-sous-Parthenay, le point G étant le sommet du clocher de l'église de Saint-Pardoux-en-Gatine.

A l'Ouest, par une ligne droite joignant les points G et A ci-dessus définis.

A la demande est annexé un plan en triple expédition, à l'échelle de 1/20.000 du périmètre sollicité.

Le préfet du département des Deux-Sèvres, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu les articles 3 et 4 du décret du 17 juin 1938, modifié par la loi du 27 octobre 1940, portant modification des articles 10 *bis* et 16 de la loi du 21 avril 1810, modifiée par les lois des 27 juillet 1880, 16 décembre 1922, 1er décembre 1929 et du 24 mai 1938;

Vu le décret du 21 février 1941,

Arrête:

La pétition présentée le 2 juin 1947 par MM. Gadreau et Gisbert, agissant au nom de la société de recherches minéralogiques et d'études des ressources du sous-sol du département des Deux-Sèvres, dont le siège est à Parthenay, 87, rue du Bourg-Belais, autorisés à cet effet par décision du conseil d'administration, sera soumise à l'enquête légale du 1er février 1948 au 29 février 1948.

Le présent avis sera affiché à la diligence des maires, du 1er janvier 1948 au 29 février 1948, à Viennay, Adilly, Saint-Aubin-le-Cloud, le Tallud, Saint-Pardoux, Soutiers, Vouhé, Beaulieu-sous-Parthenay, Saurais, Saint-Martin-du-Fouilloux, la Chapelle-Bertrand, Parthenay, Châtillon-sur-Thouet, Pompaire et Niort et au domicile des pétitionnaires et publié avant le 1er décembre 1947 dans le journal *La Nouvelle République* et au *Journal officiel*.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Les demandes en concurrence seront présentées dans les formes prescrites par les articles 2 et 3 du décret du 21 février 1941 et doivent être formées devant le préfet, du 1er mars 1948 au 31 mars 1948.

A Niort, le 12 décembre 1947.

Le préfet des Deux-Sèvres,
BONNAUD-DELAMARRE.

AVIS D'ADJUDICATIONS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX

Le haut commissaire de la République française au Cameroun fait connaître à MM. les entrepreneurs que des travaux de construction de routes, d'amélioration le tracé, d'élargissement de plateforme, de construction de chaussée à liants hydrocarbonés et de construction d'ouvrages d'art sont prévus sur les parcours suivants et font l'objet de la présente demande de renseignements et de prix:

Douala (Bassa)—Yaoundé—Obala: 345 km;
Bonabéri—N'Kongsamba—Bafang: 222 km.

Ces travaux sont répartis en trois lots correspondant chacun à: Bassa—Eléa (85 km); Eléa—Yaoundé—Obala: (260 km); Bonabéri—N'Kongsamba—Bafang (220 km).

Au cas où le candidat désirerait faire appel à un bureau d'études ou à un sous-traitant distinct de son entreprise, il devra indiquer les noms et références de ceux-ci.

Les travaux seront conduits de façon à permettre la continuation du trafic actuel sur les parties communes des tracés anciens et nouveaux.

MM. les entrepreneurs désireux d'y prendre part devront en adresser la déclaration en deux exemplaires à l'ingénieur en chef, directeur des travaux publics, à Douala, avant le 1er février 1948.

Les dossiers contenant renseignements et prix devront être ensuite déposés à la direction des travaux publics, à Douala, avant le 1er avril 1948.

MM. les entrepreneurs pourront consulter la documentation nécessaire tous les jours ouvrables pendant les heures d'ouverture des bureaux:

A Paris:

A la direction des travaux publics (ministère de la France d'outre-mer, 27, rue Oudinot);

A la délégation du Cameroun, 110, rue de l'Université, à Paris,

A Douala:

A la direction des travaux publics (section technique routière).

Signé: DARNAULT.

Pour copie conforme:
Pour l'ingénieur en chef Jourdain
et par ordre:
L'ingénieur principal.

AVIS D'ADJUDICATION

pour la contruction de quatre ponts au Dahomey.

A la date du 15 janvier 1948, il sera procédé, en séance publique, par le chef du service des travaux publics (direction des travaux publics), à Cotonou, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, dans les formes réglementaires spécifiées par l'arrêté ministériel du 16 octobre 1946, à l'adjudication publique, au rabais, des travaux sur devis, de construction de quatre ponts.

Enumération des ouvrages, montant des travaux compris somme à valoir, montant du cautionnement provisoire:

1er lot. — Pont biais en béton armé de 15 mètres d'ouverture: 5.000.000 F; cautionnement provisoire: 52.000 F.

2e lot. — Pont à 3 arches plein, cintre de 10 mètres: 10.500.000 F; cautionnement provisoire: 95.000 F.

3e lot. — Pont à 4 arches plein, cintre de 10 m: 11.800.000 F; cautionnement provisoire: 110 000 francs.

4e lot. — Pont à 4 arches plein, cintre de 10 m: 14.400.000 F; cautionnement provisoire: 140.000 F.

Les candidats auront la faculté de soumissionner pour la totalité des ouvrages. Le cautionnement sera ramené, dans ce dernier cas, à 250.000 F pour l'ensemble.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au ministère de la France d'outre-mer, inspection générale des travaux à Paris; à la direction générale des travaux publics à Dakar; à la direction des travaux publics à Douala; à la direction des travaux publics à Cotonou.

Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

COLONIE DU DAHOMEY

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Forages de prospection et d'exploitation de nappes aquifères au Bas-Dahomey.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Un appel d'offres est ouvert pour l'exécution des travaux de forages de prospections de nappes aquifères et éventuellement leur transformation en forages d'exploitation au Bas-Dahomey.

I. — *Demande d'admission.*

Les entrepreneurs désireux de soumissionner devront faire parvenir leur demande, par lettre recommandée, avant le 31 janvier 1948, à dix-sept heures, à l'adresse suivante: M. l'ingénieur général, directeur général des travaux publics de l'Afrique occidentale française, à Dakar. Ils joindront à cette demande:

1° Leurs références techniques et financières, telles que prévues à l'article 5 (3 A) des clauses et conditions générales du 16 octobre 1946, imposées aux entrepreneurs des travaux publics dans les territoires d'outre-mer;

2° Deux copies du projet de marché joint au dossier d'appel d'offres qu'ils auront complétés aux places laissées en blanc et revêtues de leur signature (compléter le texte du marché et remplir le bordereau des prix).

Ces deux exemplaires du marché seront, à peine du rejet des offres, la reproduction intégrale et sans modification d'aucune sorte des clauses qui figurent au projet du marché.

II. — *Communication du dossier d'appel d'offres.*

Les entrepreneurs pourront consulter le dossier d'appel d'offres, aux heures d'ouverture des bureaux, dimanches et jours fériés exceptés:

Au ministère de la France d'outre-mer (direction des travaux publics, 27, rue Oudinot, à Paris);

A la direction générale des travaux publics de l'Afrique occidentale française, à Dakar;

A la direction des travaux publics du Dahomey, à Cotonou.

Les entrepreneurs désirant recevoir le dossier de l'appel d'offres devront en faire la demande écrite à l'ingénieur principal chef du service des travaux publics du Dahomey, à Cotonou, accompagnée d'un mandat de cent francs (100 F C. F. A.) ou de cent soixante-dix francs (170 F métropolitains).

Fait à Dakar, le 1er décembre 1947.

Le directeur général des travaux publics de l'Afrique occidentale française,
Signé: BIGONGNE.

Pour copie conforme:
Pour l'ingénieur en chef Jourdain
et par ordre:
L'ingénieur principal.

BILANS DE SOCIÉTÉS

Banque de l'Afrique occidentale

Bilan au 30 juin 1947.

ACTIF

Caisses, C. N. E. P. et correspondants français	570.669.556 56
Garantie de la circulation..	1.203.641.224 24
Disponibilités à l'étranger..	61.637.349 63
Portefeuille	7.254.384.365 91
Participations financières..	13.728.835 53
Avances sans intérêts aux colonies	17.000.000 »
Avances contractuelles aux colonies	66.901.897 81
Comptes courants et débiteurs divers.....	8.271.319.419 91
Créance sur le Trésor résultant de la nouvelle parité du franc C. F. A.....	4.434.516.191 80
Immeubles	31.274.824 14
Comptes d'ordre et divers..	2.616.116.101 17
	24.544.187.596 69

PASSIF

Capital		52.620.500 »
Réserves:		
Fonds de prévoyance statutaire ..	17.500.000 »	
Réserve statutaire ..	7.358.609 91	
Réserve supplémentaire.	14.717.219 92	
		39.575.829 83
Provision pour remboursement de billets de banque adirés.....		66.901.897 »
Billets au porteur en circulation		13.562.314.094 »
Effets à payer.....		779.362.229 19
Comptes courants et créditeurs divers.....		6.612.399.139 61
Trésoriers-payeurs coloniaux (leurs comptes courants)		290.574.208 »
Dividendes à payer.....		9.941.218 43
Clients et correspondants (leurs comptes d'encaissement)		207.538.567 49
Comptes d'ordre et divers.		2.812.325.129 97
Réescompte du portefeuille.		102.061.710 »
Profits et pertes: bénéfice net du semestre.....		8.495.042 87
		24.544.187.596 69

Demandes de changement de nom

M. Robert Bentzmann, étudiant en médecine, de nationalité française, né à Paris, le 26 octobre 1918, y demeurant, 33, boulevard Voltaire, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de substituer à son nom celui de Benand, sous lequel il était connu dans la clandestinité.

M. David Slomovitz, né à Paris (11e) le 13 novembre 1911 et demeurant 75, rue de Gentilly, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Rouvier (Raymond) ou, subsidiairement, Louvière, sous lequel il était connu dans la résistance.

M. Kohn (Samuel), né à Cradea (Roumanie) le 21 septembre 1906, naturalisé par décret du 12 octobre 1947 et demeurant 18, rue Hélène, Paris (17e), dépose en son nom et au nom de ses filles mineures: Danielle, née le 12 novembre 1941 à Brunoy (Seine-et-Oise); Jacqueline, née le 22 août 1943 à Brunoy (Seine-et-Oise), une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Massardier sous lequel il est connu depuis plusieurs années.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1943, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

21 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Le CENTRE D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES transfère son siège social du 15, rue Marcheron, Vanves, au 5, rue de Madrid, Paris.

21 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. ASSOCIATION SPORTIVE DU CENTRE PUBLIC D'APPRENTISSAGE D'ATHIS-DE-L'ORNE. But: encouragement et développement du sport chez les apprentis du centre. Siège social: M. Blache (Jean), président, le Buat, Athis.

25 novembre 1947. Déclaration à la préfecture du Gard. UNION DES ANCIENS COMBATTANTS, MUTILÉS ET VICTIMES DES DEUX GUERRES. But: favoriser l'union des anciens combattants. Siège social: hôtel de ville, à Uzès.

25 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. LES DUNIERS D'ERDEVEN. But: éducation physique, sports, préparation militaire, tir. Siège social: chez M. Le Nabat, boulanger, au bourg d'Erdeven.

26 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. AMICALE LAÏQUE D'ADILLY. But: permettre aux parents des élèves de l'école de veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: école publique d'Adilly.

26 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. UNION SPORTIVE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CHERBOURG. But: pratique des exercices physiques, athlétisme, football. Siège social: chambre de commerce, rue François-la-Vieille, Cherbourg.

26 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. AMICALE DES CADRES ET EMPLOYÉS DE LA CAISSE PRIMAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE. But: amicale sociale et d'entr'aide pour le personnel des organismes de sécurité sociale d'Avesnes. Siège social: place de la Grisoelle, Maubeuge.

26 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE BOGÈVE. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Bogève.

26 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. JEUNESSE SPORTIVE MOLIÉROISE. But: éducation physique et football association. Siège social: mairie de Molières.

26 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. Association communale de chasse de Geney LA GENEVOISE. But: répression du braconnage, repeuplement du gibier, destruction des nuisibles. Siège social: chez le trésorier, M. Mercier (Henri), à Geney.

27 novembre 1947. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. ASSOCIATION SPORTIVE DU COURS COMPLÉMENTAIRE DE FILLES DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves de l'établissement. Siège social: école de filles, Saint-Pol-sur-Ternoise.

27 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. UNION SPORTIVE MOTOCYCLISTE. But: rassembler les jeunes aimant la motocyclette; les entraîner en vue de compétitions motocyclistes; effectuer des sorties en groupes; organiser des réunions sportives; préparer des spécialistes du moto-cross. Siège social: brasserie Les Cyclamens, 8, avenue de Villiers, Paris.

27 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de Montluçon. ASSOCIATION SPORTIVE DE MARIE-IMMACULÉE. But: éducation physique et sportive. Siège social: 24, rue Paul-Constans, Montluçon.

27 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PROPRIÉTAIRES DE CORBIÈRES. But: protéger les récoltes, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Corbières.

27 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES MÉCANICIENS D'AUTOMOBILES DE COURSE (A. M. A. C.). But: grouper des mécaniciens d'automobiles de course pour resserrer entre eux des liens amicaux; perfectionner leur instruction technique en vue de la recherche permanente d'une amélioration des machines de course; leur venir en aide si nécessaire, moralement ou matériellement, dans l'exercice de leur profession. Siège social: 35, rue Deguingand, Levallois-Perret.

28 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DU GENNETAY, à Auverse. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie d'Auverse.

29 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. CERCLE FRANCE-UNION. But: création de relations culturelles, d'amitié ou d'affaires, entre la métropole et les territoires d'outre-mer. Siège social: 12, avenue George-V, à Paris.

29 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de Rennes. UNION DES JEUNES AVOCATS A LA COUR D'APPEL DE RENNES. But: réaliser l'entr'aide professionnelle entre ses membres et assurer la défense de leurs intérêts communs. Siège social: palais de justice, Rennes.

29 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. ASSOCIATION PAROISSIALE DES ŒUVRES SCOLAIRES ET D'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-GOUSTAN-D'AURAY. But: favoriser l'enseignement et l'éducation populaire sportives. Siège social: école Saint-Joseph, rue Saint-Sauveur, à Saint-Goustan-d'Auray.

29 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DU MOUVEMENT FAMILIAL RURAL. But: défense des intérêts matériels et moraux de la famille. Siège social: 22, rue Joseph-Bara, Agen.

29 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE DE SAINT-MANDÉ. But: aider l'école, continuer l'œuvre d'éducation, développer les idées de solidarité et la pratique de coopération. Siège social: école publique de Saint-Mandé.

29 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. CLUB ATHLÉTIQUE DE MONTREUIL (C. A. M.). But: enseignement et pratique des sports: athlétisme, marche, basket-ball, handball, boxe, lutte, haltères, escrime, aviron, natation et tennis. Siège social: 2, place de la Croix-de-Chavaux, Montreuil-sous-Bois.

30 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. FOYER RURAL. But: achat d'immeubles, de terrains, pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Nuaillé-sur-Boutonne.

1er décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Isère. ASSOCIATION DES LOUISE-DE-MARILLAC. But: assistance aux vieillards. Siège social: dames de la Charité de Saint-André, 6, rue Hector-Berlioz, Grenoble.

1er décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. CLUB DES CÉLIBATAIRES. But: resserrer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent tous les membres. Siège social: grand café-glacier, cours de la République, Narbonne.

1er décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉPORTÉS DU TRAVAIL. But: défense des intérêts des membres. Siège social: local de la fédération, rue de la Ferté, à la Rochelle.

1er décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Gard. MOTO-CLUB BAGNOLAIS. But: pratique du sport motocycliste. Siège social: bar du Posterlon, à Bagnols-sur-Cèze.

1er décembre 1947. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. AMICALE LAÏQUE DES ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SAINT-BRANDAN. But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique. Siège social: école publique, Saint-Brandan.

2 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. LA BOULE MONTCHELLOISE DES CHEMINOTS. But: pratiquer le sport de la boule. Siège social: gare de Montceau-les-Mines.

2 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Isère. FANFARE BREZINOISE. But: encouragement et pratique de la musique. Siège social: foyer municipal de Brezins.

2 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Besançon. AMICALE-BOULES. But: pratique du jeu de boules. Siège social: chez M. Vermarre (Léon), à Pont-les-Moulins.

2 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. L'ENVOL DE VAISE. But: développer les forces physiques des jeunes filles par l'emploi rationnel de d'éducation physique, de la gymnastique et des sports. Siège social: 22, rue Laporte, Lyon.

2 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. GROUPE SPORTIF TRINITAIS. But: éducation physique, sports, préparation militaire, tir. Siège social: villa Pen-Ar-Men, la Trinité-sur-Mer.

2 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. AMICALE LAÏQUE DES ANCIENS ET ANCIENNES ÉLÈVES DES ÉCOLES DE TRÉPIED (commune de Cucq). But: maintenir les liens d'amitié qui se sont établis sur les bancs de l'école par tous les moyens possibles. Siège social: école des garçons de Trépied.

2 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. ASSOCIATION DES AMIS DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DE GARGAN. But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 31, avenue de Sully, Livry-Gargan.

3 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. AÉRO-CLUB PAUL-TISSANDIER. But: pratique de l'aviation légère et sportive; enseignement technique et formation prémilitaire air. Siège social: 11 *bis*, route de la Cascade, le Vésinet.

3 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DU PERSONNEL DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE DU MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME. But: resserrer les liens d'amitié entre les agents de la délégation de la Seine. Siège social: 55, avenue George-V, Paris.

3 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Moulins. ENTENTE SPORTIVE DE BRESNAY. But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: mairie de Bresnay.

3 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. AMICALE SPORTIVE DE FYÉ. But: développer le sport et entretenir des liens d'amitié entre les anciens élèves de l'école. Siège social: école publique de garçons, Fyé.

3 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. SOCIÉTÉ DU CONCOURS HIPPIQUE DE LUCHON. But: encouragement à l'équitation. Siège social: maison du tourisme, allées d'Etigny, Luchon.

3 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE BOURDONS-SUR-ROGNON. But: venir en aide aux sapeurs-pompiers en activité et attribuer des allocations pour leur perfectionnement et leur instruction professionnelle. Siège social: mairie de Bourdons-sur-Rognon.

3 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. LES AMIS DE L'ÉCOLE DE LORCIÈRES. But: pratiquer la solidarité entre les membres, contribuer au développement des œuvres scolaires, encourager la fréquentation scolaire et stimuler l'émulation par des récompenses. Siège social: école de Lorcières.

3 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambusson. LA SAINT-HUBERT MAGNATOISE. But: protection et conservation du gibier, répression du braconnage sous toutes ses formes, destruction des nuisibles, désignation d'une réserve de chasse dans laquelle il sera défendu de chasser pendant trois ans. Siège social: mairie de Magnat-l'Etrange.

3 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. ANGORA-SPORTS. But: pratique des sports. Siège social: 2, rue du Helder, Paris.

3 décembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Oran. AMICALE DES ANCIENS DE LA 5e DIVISION BLINDÉE. But: entretenir des relations d'amitié et d'entr'aide. Siège social: 24, boulevard Lescure, Oran.

3 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. ASSOCIATION FAMILIALE DE L'UNION DES FEMMES FRANÇAISES. But: grouper les familles, assurer au point de vue matériel et moral la défense des intérêts généraux des familles. Siège social: M. Landrion, président, Treteau.

4 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. LIGUE DES PACIFISTES FRANÇAIS. But: développer dans chaque nation l'esprit pacifique et préconiser les meilleurs moyens d'assurer une paix permanente. Siège social: M. Tardif, 74, boulevard Côte-Blatin, Clermont-Ferrand.

4 décembre 1947. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE CATHOLIQUE DU LÉGUÉ. But: organisation morale et matérielle de l'école paroissiale, œuvres péri et postscolaires. Siège social: école libre du Légué, Plérin.

4 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Châteauroux. ASSOCIATION LOCALE DES AIDES FAMILIALES RURALES DE SASSIERGES-SAINT-GERMAIN. But: aide aux familles rurales. Siège social: mairie de Sassierges-Saint-Germain.

4 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. SOCIÉTÉ DE LECTURE DE CAROMB. But: développer le goût de la lecture, faciliter l'orientation agricole. Siège social: école de garçons, Caromb.

4 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET CHASSEURS DE CUDOT. But: réglementation de la chasse, protection et repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Cudot.

5 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. ASSOCIATION SPORTIVE DU COURS COMPLÉMENTAIRE DE JARNAC. But: organiser et favoriser la pratique des sports. Siège social: école des garçons, 22, rue Burgaud-des-Marets, Jarnac.

5 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aube. ÉTOILE DE BRIEL-SUR-BARSE. But: œuvres d'éducation populaire. Siège social: mairie de Briel-sur-Barse.

5 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. ACTIVITÉS SUPPLÉANTES DE CULTURE DES JEUNES DE JUIGNÉ-SUR-SARTHE. But: culture physique, intellectuelle, artistique, scientifique et sociale des jeunes. Siège social: chez M. Raymond Dubois, président, Juigné-sur-Sarthe.

5 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. ASSOCIATION FAMILIALE DE LANGUIDIC. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: chez M. Guillerme, au bourg de Languidic.

5 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Lille. AUXILIUM. Modification aux statuts. Siège social: 61, rue Princesse, Lille.

6 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. CHORALE MOZART. But: étude et exécution de chants d'ensemble. Siège social: Mme Biguet, 24, rue du Vauxhall, Calais.

6 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. AMICALE DES ANCIENS MARINS ALÉSIENS. But: aide et assistance mutuelle. Siège social: 5, quai Boissier-de-Sauvages, Alès.

9 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aude. AMICALE LAÏQUE COOPÉRATIVE D'ÉDUCATION POPULAIRE ET CERCLE DE LECTURE. But: œuvres proscolaires. Siège social: école de Laure-Minervois.

9 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aude. Société de chasse LA LAUQUETOISE. But: réprimer le braconnage. Siège social: mairie de Mas-des-Cours.

9 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES. But: aide morale et matérielle à la famille. Siège social: mairie de Saint-Christophe-des-Bardes.

9 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. LAMNAY-SPORTS. But: pratique du cyclisme et accessoires, cyclotourisme, football, basket-ball et obligatoirement de l'éducation physique. Siège social: mairie de Lamnay.

9 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SAINT-MÉDARD-DE-BARBEZIEUX. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: chez M. Brun, président, à Saint-Médard-de-Barbezieux.

9 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE TRIBEHOU. But: répression du braconnage, protection et repeuplement du gibier, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Tribehou.

9 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Niort. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Champdeniers.

10 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'Amicale des anciens élèves de l'école communale Léonard-Lenoir, à Bordeaux-Bastide, prend désormais le titre: ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES LÉONARD-LENOIR ET MONTAUD, à la Bastide. Siège social: maison cantonale, à la Bastide.

10 décembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. CENTRE DE CULTURE OUVRIÈRE. But: culture et éducation populaire des travailleurs. Siège social: foyer ouvrier, 16, rue Bernard-Palissy, Tours.

10 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Gard. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE BEZOUCE. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles rurales. Siège social: mairie de Bezouce.

10 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. UNION SPORTIVE DU CENTRE D'EU. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement dit centre d'apprentissage annexé au collège d'Eu. Siège social: 9, rue de Verdun, Eu.

10 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Cahors. ÉTOILE SPORTIVE GREZELOISE. But: pratique des sports. Siège social: café de la Terrasse, à Grezels.

10 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Isère. AMICALE DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'INSTITUTION DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. But: grouper les anciennes élèves, entr'aide morale et matérielle, bibliothèque, etc. Siège social: 76, Grande-Rue, la Tronche.

10 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. Société de chasse SAINT-HUBERT. But: protection du gibier et défense des propriétés et récoltes. Siège social: chez M. Hervé, président, bourg de Cuillé.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Cahors. LA GRAPPE RAMIEROISE. But: unir, éduquer les masses, rénover. Siège social: foyer de culture populaire, Laramière.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Eure. ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉCOLE DE SAINT-SÉBASTIEN-DE-MORSENT. But: éducation populaire. Siège social: école publique, Saint-Sébastien.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Creuse. AMICALE SPORTIVE DE NOUZEROLLES. But: encourager la pratique des sports et de l'éducation physique, entretenir entre ses membres des relations de bonne camaraderie. Siège social: mairie de Nouzerolles.

11 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. ASSOCIATION SPORTIVE DE CAMBREMER. But: pratique du sport en général et plus particulièrement football, basket-ball, natation, ping-pong. Siège social: hôtel du Commerce, Cambremer.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. ASSOCIATION FAMILIALE DE CHOISY. But: défense des intérêts matériels et moraux. Siège social: mairie de Choisy.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DU GRAND-BORNAND. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie du Grand-Bornand.

11 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement de l'école libre. Siège social: 33, avenue Pasteur, Nogent-sur-Seine.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. AMICALE SCOLAIRE DE COURVILLE. But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: rue de Châteauneuf, Courville.

12 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. COMITÉ D'ASSISTANCE ET DE PLACEMENT DES LIBÉRÉS DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. But: patronage des détenus et des libérés. Siège social: palais de justice, à Cambrai.

12 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. ASSOCIATION SPORTIVE SARRAZACOISE. Modifications aux statuts. Siège social: école de Sarrazac.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Gironde. SAINT-GOBIN SPORTIF. But: pratique de l'éducation physique et de tous les sports. Siège social: 108, quai de Brazza, Bordeaux-Bastide.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DU SAPPEY. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie du Sappey.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. ASSOCIATION DES FAMILLES NOMBREUSES DE FRANCE, section de Seyssel. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Seyssel.

12 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: rue Docteur-Leleu, à Verquigneul.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Gard. ART ET JEUNESSE. But: culture populaire, art dramatique. Siège social: école de la Grand'-Rue, Nîmes.

12 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. ÉTOILE SPORTIVE GREUVILLAISE. But: pratiquer le football. Siège social: café Blin, à Greuville.

13 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. PATRONAGE SCOLAIRE LAÏQUE ARISTIDE-BRIAND. But: pratique du football. Siège social: 3 *bis*, rue Benjamin-Delessert, Lyon.

13 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Lille. UNION MUSICALE. But: donner à tous un exemple d'union et d'amitié fraternelle. Siège social: café de la Gare, Genech.

13 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. CERCLE CELTIQUE D'HENNEBONT. But: faire connaître le folklore breton, les chants, les danses, le théâtre, les arts, les métiers, la langue, l'histoire de la Bretagne et des pays celtiques. Siège social: chez M. Le Touze, Kérolle en Hennebont.

13 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE CHAUNAY. But: entretenir des liens d'amitié et de camaraderie. Siège social: école de filles de Chaunay.

13 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. LES NEMRODS PARISIENS. But: repeuplement et protection du gibier, répression du braconnage. Siège social: chez M. Mouret, 4, villa de Saxe, à Paris.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Corse. ASSOCIATION FAMILIALE DE VICO. But: soutenir et défendre les intérêts des familles et particulièrement des familles nombreuses. Siège social: chez le président, M. Dominique Alexandre, notaire à Vico.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. SAINT-MAMET-SPORT. But: pratique du football, basket, rugby. Siège social: conserveries Saint-Mamert, à Saint-Estève.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Isère. ASSOCIATION D'ASSISTANCE, D'ENTR'AIDE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE DU MONESTIER-DU-PERCY ET DU PERCY. But: éducation sous toutes ses formes: cinéma, cercles, etc.; assistance et entr'aide. Siège social: chez M. Evrard, secrétaire, au Monestier-du-Percy.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aube. AMICALE DES ANCIENS DES 59e ET 306e RÉGIMENTS D'ARTILLERIE. But: resserrer les liens de fraternité contractés au régiment. Siège social: 121, rue Emile-Zola, à Troyes.

15 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. ŒUVRE LAÏQUE DES COLONIES SCOLAIRES DE VACANCES DE FOUQUIÈRES-LEZ-LENS. But: envoi d'enfants de la commune en colonie de vacances. Siège social: mairie de Fouquières-lez-Lens.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Creuse. GROUPEMENT D'ACHAT DES DÉTAILLANTS EN POISSONS DE GUÉRET. But: assurer l'approvisionnement en poisson de mer de ses adhérents et la répartition entre eux de la marchandise. Siège social: chez M. Philippon, 2, rue d'Armagnac, Guéret.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture des Vosges. AMICALE DE LA CLASSE 25. But: apporter une aide matérielle et morale à ceux de ses membres qui se trouveraient dans le besoin. Siège social: domicile du président, M. Schamber (André), 6, faubourg d'Ambrail, Epinal.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. AMICALE DES ÉTUDIANTS EN DROIT DE MONTPELLIER. But: représenter les étudiants, assurer leurs relations avec les professeurs et entre eux, venir en aide aux étudiants nécessiteux. Siège social: 5, rue de la Croix-d'Or, Montpellier.

16 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE L'HOMMAIS D'ARMAILLÉ. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: chez M. Hamard, à Armaillé.

16 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. CINÉ-CLUB DU DAUPHINÉ. But: le cinéma à la portée de tous. Siège social: M. Henry Albert, président, 16, rue d'Italie, à Bourgoin.

16 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. CERCLE DES VIGNERONS DE BÉLARGA. But: agrément, distraction, intérêts professionnels. Siège social: maison Savy (Georges), à Bélarga.

19 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. LES AMITIÉS FRANCO-BELGES. But: resserrer et développer les liens de compréhension et d'amitié entre les Français et les Belges. Siège social: rue de Paris, à Taverny.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 décembre 1947: page 12203, 2e colonne, 10e annonce, au lieu de: « Association des travailleurs de l'arrondissement de Cherbourg », lire: « ASSOCIATION DES FAMILLES DES TRAVAILLEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG ».

EDOUARD BERCK, EXPERT-ÉDITEUR
6, place de la Madeleine, PARIS (8e)
ACHAT DE TOUTES COLLECTIONS
Vente timbres-poste FRANCE et OUTRE-MER
Catalogue spécialisé POUCET — BULLETINS
L'Album France " MET LE TIMBRE EN RELIEF "
Modèle luxueux avec catalogue depuis **500 F.**
Albums spéciaux tous modèles.
Le plus beau choix de reliures du monde.

UNIQUE A PARIS
142, Rue MONTMARTRE
LE VÉRITABLE SALON DE LA T. S. F.
EST OUVERT
TOUS LES JOURS MÊME LE DIMANCHE
VENTE SUR PLACE AVEC TRÈS LONGS CRÉDITS
REPRISE DES ANCIENS POSTES
142, Rue MONTMARTRE -- MÉTRO : BOURSE OU MONTMARTRE

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire